PIdk company

Livre des documents administratifs

Mentions légales
NOM_ENTREPRISE :pldk company (U) LTD
N° : 1992356800022 | N° TIN : Lu1355530045106

Adresse : Luxembourg
Tel : +256 741 722868 | Email : ldinternationalonlinesociety@gmail.com
Directeur : Kambale kambere leonce

NOM_ENTREPRISE: pldk company (U) LTD
N° : 1992356800022
N° TIN: Lu1355530045106
Adresse: Luxembourg
Tel: +256 741 722868
Heures ouverture: Lun-Sam 8h-18h

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

PLDK COMPANY (U) LIMITED

Constituée conformément au Companies Act, 2012 du Luxembourg

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION
Il est formé entre les soussignés une société à responsabilité limitée dénommée : PLDK COMPANY (U) LIMITED.
Sigle : PLDK (U) LTD

ARTICLE 2 : SIÈGE SOCIAL
Le siège social est fixé à :
Il pourra être transféré en tout autre lieu en Ouganda par décision des associés.

ARTICLE 3 : OBJET SOCIAL
La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger :
1. Activité principale :Commerce général, import-export de biens, services informatiques et solutions digitales.
2. Activités connexes : Achat, vente, location de matériel ; développement d'applications web et mobiles ; conseil ; formation.
3. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus.

ARTICLE 4 : DURÉE
La durée de la société est fixée à 100 ans à compter de son immatriculation au Registre des Sociétés , sauf dissolution anticipée.

ARTICLE 5 : CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à 5,000,000 divisé en 100 actions de 50,000 chacune, entièrement souscrites et libérées.

Répartition :

Associé	Nombre d'actions	Montant	%
Nom Associé 1	60	3,000,000	60%
Nom Associé 2	40	2,000,000	40%
Total	100	5,000,000	100%

ARTICLE 6 : GÉRANCE
La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.
Est nommé premier gérant : Kambale kagheni Melchisédech,
NIN: CM1290451245, pour une durée illimitée.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société : signature bancaire, contrats.

ARTICLE 7 : EXERCICE SOCIAL
L'exercice social commence le *1er Janvier* et finit le *31 Décembre* de chaque année.
Exception : le premier exercice commence à l'immatriculation et finit le 31 Décembre 2026.

ARTICLE 8 : BÉNÉFICES
Après impôts et réserve légale 5%, le bénéfice est réparti entre associés selon les parts. Ou réinvesti si décision AG.

ARTICLE 9 : DISSOLUTION
En cas de perte de 50% du capital, les associés décident de la continuation.
Dissolution selon Companies Act.

Fait au Luxembourg, le 20 Avril 2026.

Signatures des associés :

1.katende kanyamanda dinelis, CM2567120944

2. Kambale kambere leonce,CM1035984456

Nous avons joint au document :

1. Form 20 : Déclaration de conformité
2. Form 18: Adresse du siège social
3. Form 13: Consentement des gérants
4. Copie NIN/Passeport de chaque associé
5. Code de réservation du nom :rel34q
6. Frais : ~150,000 $ si capital <5M

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ
PLDK COMPANY (U) LIMITED

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION
Société à responsabilité limitée : *PLDK COMPANY (U) LIMITED*

ARTICLE 2 : SIÈGE SOCIAL
Siège fixé à : Luxembourg

La société pourra ouvrir des succursales ou bureaux de représentation au Luxembourg et à l'étranger.

ARTICLE 3 : OBJET SOCIAL - INTERNATIONAL
La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger :
1. Commerce international, import-export de biens et services.
2. Développement, édition et commercialisation de logiciels, applications web et mobiles, pour clients locaux et internationaux.
3. Conseil, formation, sous-traitance informatique, services digitaux transfrontaliers.
4. Prise de participation dans toutes sociétés au Luxembourg et à l'étranger.
5. Toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières liées directement ou indirectement à l'objet social, au Luxembourg et hors du Luxembourg.

ARTICLE 4 : DURÉE
100 ans à compter de l'immatriculation nationale.

ARTICLE 5 : CAPITAL SOCIAL
Capital : USD 100,000,000,000 divisé en 100 actions de Usd 1,000,000,000,000 chacune.
La Répartition est adaptée avec noms + NIN/Passeport des associés.

ARTICLE 6 : GÉRANCE
Gérant nommé : Kambale kagheni Melchisédech, NIN/Passeport : CM1290451245
Pouvoirs : représenter la société au Luxembourg et à l'étranger, signature bancaire, contrats.

ARTICLE 7 : EXERCICE SOCIAL

Du 1er Janvier au 31 Décembre.

Fait au Luxembourg, le 20 Avril 2026
Signatures des associés.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ
PLDK COMPANY (U) LIMITED
Constituée sous le régime du Companies Act, 2012 du Luxembourg

ARTICLE 1 : FORME - DÉNOMINATION

Il est constitué une société à responsabilité limitée dénommée :
PLDK COMPANY
Sigle : PLDK COMPANY (U) LTD

ARTICLE 2 : SIÈGE SOCIAL
Le siège social est établi à : LUXEMBOURG
Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg. La société peut ouvrir des succursales, bureaux et centres techniques au Luxembourg et à l'étranger sur décision du fondateur.

ARTICLE 3 : OBJET SOCIAL
La société a pour objet, au Luxembourg et à l'international, pour son compte ou pour tiers :

3.1 Médias & Télécommunications :
1. Diffusion de bouquets TV par Internet et satellite : PLDK TV MONDE, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV.
2. Exploitation d'un réseau mobile satellite : PLDK COM.
3. Édition de presse et contenus : LEONCE NEWS, LEOSDWIKI, Le Journal Universitaire Léonce.
4. Réseau social : LEOSD SOCIAL MEDIA.
5. Régie publicitaire : PLDK ANNOUNCEMENTS.

3.2 Services Numériques & Cloud :
1. Hébergement et serveurs : PLDK SERVER, PLDK CLOUD.
2. Téléphonie privée sécurisée : LÉONCE DINA DINELIS CLOUD PHONE.
3. Portail de services en ligne : LÉONCE SERVICES.

3.3 Services Financiers :Sous réserve d'agrément de Bank of Luxembourg
Exploitation de banques en ligne : PLDK INTERNATIONAL ONLINE BANK, 4K ONLINE FAMILY BANK, DTD ONLINE BANK, MG ONLINE BANK, EO ONLINE BANK, ELC ONLINE BANK.

3.4 Éducation & Santé :
1. Enseignement supérieur : L'UNIVERSITÉ DE L'ÉMERGENCE ET DU DÉVELOPPEMENT. Sous réserve d'accréditation.
2. Santé mentale : DNLS NGO, organisation non gouvernementale affiliée.

3.5 Énergie & Technique :Sous réserve licence européenne.
1. Installation de panneaux solaires et construction de barrages hydroélectriques : LÉONCE ÉNERGIES.
2. Centre de réparation électronique : PLDK REPAIR CENTRE.

3.6 Commerce, Art & Social :
1. Marché en ligne : PLDK MARKET.
2. Peinture et arts visuels : PLDK PICTURES.
3. Défense des droits de l'homme : ONG PLDK.Sous réserve enregistrement NGO Bureau
4. Ministère d'évangélisation : LDI MINISTRIES CHURCH.
5.les compagnies partenaires :LD INTERNATIONAL ONLINE SOCIETY, affiliée à LD company et d'autres sociétés (Google, Netflix)

3.7 Objet général :Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

ARTICLE 4 : DURÉE

100 années à compter de l’immatriculation au Registre des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

ARTICLE 5 : CAPITAL SOCIAL
Le capital est fixé à USD 1,000,00,000,000,000 divisé en 10 actions de Usd 100,000,000,000 chacune, intégralement souscrites et libérées.

Associé unique fondateur :

Nom	Actions	Montant USD	%
KAMBALE KAMBERE LEONCE	50	500,000,000,000	100%

Les enfants de Léonce et dinelis
Dinelis kanyamanda
Famille de Léonce kambere
Famille de dinelis kanyamanda
Proches

ARTICLE 6 : ADMINISTRATION
La société est fondée en 2025 par KAMBALE KAMBERE LEONCE, ingénieur congolais.
Est nommé Gérant Statutaire et Président Directeur Général :KAMBALE KAMBERE LEONCE, Passeport N°34085612, pour une durée illimitée.
Pouvoirs : engager la société, signature bancaire, représentation légale au Luxembourg et à l’étranger.

ARTICLE 7 : EXERCICE SOCIAL
Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Premier exercice : de l’immatriculation au 31/12/2026.

ARTICLE 8 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT
La société débute ses activités en ligne. L’implantation de bureaux physiques pour toutes les filières est prévue sous 24 mois.

Fait au Luxembourg, le 20 Avril 2026

Le Fondateur et Gérant principal

KAMBALE KAMBERE LEONCE

1. ARTICLES OF ASSOCIATION

ARTICLES OF ASSOCIATION
PLDK COMPANY (U) LIMITED
Incorporated under the Companies Act, 2012 of the Republic of Uganda

1. NAME
The name of the Company is PLDK COMPANY (U) LIMITED

2. REGISTERED OFFICE
The registered office will be situated at Luxembourg, Luxembourg. The Company may establish branches and offices in Luxembourg and abroad.

3. OBJECTS
The objects for which the Company is established are to carry on business in Luxembourg and internationally as follows:

3.1 Media & Telecommunications:Internet and satellite TV broadcasting: PLDK TV MONDE, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV. Mobile satellite network: PLDK COM. Digital press: LEONCE NEWS, LEOSDWIKI, Le Journal Universitaire Léonce. Social network: LEOSD SOCIAL MEDIA. Marketing agency: LDI ANNOUNCEMENTS.

3.2 Digital & Cloud Services:Web hosting and servers: PLDK SERVER, PLDK CLOUD. Private cloud phone: LÉONCE DINA DINELIS CLOUD PHONE. Online service portal: LÉONCE SERVICES.

3.3 Financial Services:Subject to Bank of Luxembourg licensing._ Online banks: PLDK INTERNATIONAL ONLINE BANK, 4K ONLINE FAMILY BANK, DTD ONLINE BANK, MG ONLINE BANK, EO ONLINE BANK, ELC ONLINE BANK.

3.4 Education & Health:Higher education: THE UNIVERSITY OF EMERGENCE AND DEVELOPMENT.Subject to accreditation. Mental health: DNLS NGO.

3.5 Energy & Technical:Subject to licensing.Solar panel installation and hydroelectric dam construction: LÉONCE ÉNERGIES. Electronics repair centre: PLDK REPAIR CENTRE.

3.6 Commerce, Arts & Social:Online marketplace: PLDK MARKET. Painting and visual arts: PLDK PICTURES. Human rights: NGO PLDK. _Subject to NGO Bureau registration._ International evangelism ministry: LDI MINISTRIES CHURCH.and other parteners company:LD INTERNATIONAL ONLINE SOCIETY,part of LD company.

3.7 General: To carry on any other trade or business which may seem capable of being conveniently carried on in connection with the above.

4. DURATION
The duration of the Company shall be 100 years from the date of incorporation.

5. SHARE CAPITAL
The share capital is USD 1,000,000,000,000 divided into ordinary shares of Usd 100,000 each.

Subscriber:

Name.	Shares	Amount UGX
KAMBALE KAMBERE LEONCE	200	20,000,000

6. DIRECTORS
The first Director and Managing Director is: KAMBALE KAMBERE LEONCE, Passport No: 34085612.
He shall have full powers to represent and bind the Company in Luxembourg and abroad.

7. FINANCIAL YEAR
The financial year ends on 31st December.

Dated at Luxembourg, this 20th day of April, 2026.

KAMBALE KAMBERE LEONCE
Subscriber & Director

Nom : Pldk company (U) LTD
N° : 1992356800022
TIN : Lu1355530045106
Adresse : Luxembourg
PDG : Kambale Kambere Leonce
Contact : +256 741 722868

5. Politique Cookies
Tu utilises AdMob, Google Analytics, Facebook Pixel sur tes sites Bandeau pop-up : "PLDK utilise des cookies pour PLDK TV, Pldk ANNOUNCEMENTS..."

6. Disclaimer / Avertissement
Obligatoire pour banques, santé, énergie, église "pldk BANK est agréée Bank of Luxembourg. DNLS NGO ne remplace pas un médecin."

2. Textes spécifiques par filière pLDk.

A. Mentions Légales version pLDk :

Éditeur : pldk company (U) LIMITED
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital :
N° : 1992356800022
N° TIN :
Siège : Luxembourg
PDG & Fondateur : Kambale Kambere Leonce
Contact : +256 741 722868 | ldinternationalonlinesociety@pldk.com
Hébergeur : pldk SERVER, Luxembourg.

B. Début Politique Confidentialité pldk :

Pldk company collecte vos données pour fournir ses services :
1. Pldk TV / LEOSD SOCIAL MEDIA : email, nom, adresse IP, préférences vidéo.
2. Pldk BANK : NIN, photo, téléphone pour KYC selon Bank of Luxembourg
3. PLDK CLOUD : fichiers que vous uploadez, chiffrés.
4. PLDK MARKET : adresse livraison, numéro Mobile Money.
Vos données sont stockées au Luxembourg. Partagées uniquement avec l'autorité de contrôle, Bank of Luxembourg si loi exige.
Suppression : suppression@pldkcompany.com
DPO : Kambale Kambere Leonce
C. Bandeau Cookies pLDk :

PLDK COMPANY utilise des cookies pour PLDK TV, pldk ANNOUNCEMENTS et Google Analytics.
[Accepter] [Paramétrer] [Refuser] | En savoir plus

4. Où les placer techniquement

1. Sites web: Footer fixe sur toutes pages + page `/legal`, `/privacy`, `/terms`
2. Apps Web-to-App : Menu "Pages" → créer 6 pages natives. Lien obligatoire dans Google Play Console
3. Splash Screen : Tout petit en bas "En continuant vous acceptez les CGU de pldk company.
4. Formulaires: Case à cocher "J’accepte la Politique de Confidentialité de pldk company. avant création compte

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

PLDK COMPANY (U) LIMITED
Dernière mise à jour : 20 Avril 2026

1. QUI SOMMES-NOUS
Éditeur :PLDK COMPANY (U) LIMITED
N° : 1992356800022 | N° TIN :Lu1355530045106
Siège :Luxembourg
Contact DPO : privacy@pldkcompany.com | +256 741 722868
PDG & DPO :Kambale Kambere Leonce

PLDK COMPANY exploite les services suivants : PLDK TV, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV, PLDK COM, PLDK SERVER, PLDK CLOUD, LEOSD SOCIAL MEDIA, LEONCE NEWS, LEOSDWIKI, Pldk MARKET, LÉONCE SERVICES, PLDk REPAIR CENTRE, LDI ANNOUNCEMENTS, et les plateformes en attente d'agrément : pldk ONLINE BANK, UNIVERSITÉ DE L'ÉMERGENCE, LÉONCE ÉNERGIES.

2. DONNÉES QUE NOUS COLLECTONS

Service PLDK Données collectées. Pourquoi

Création compte Nom, email, téléphone, mot de passe chiffré Identifier l'utilisateur
PLDK TV / LEOSD SOCIAL MEDIA Adresse IP, type appareil, vidéos vues, likes, commentairesRecommandations, modération
PLDK BANK NIN/Passeport, selfie, adresse, source revenus KYC exigé par Bank of Uganda
PLDK MARKETAdresse livraison, numéro Mobile Money, historique achats Livrer, facturer
PLDK CLOUD / SERVER Fichiers uploadés, logs connexion Fournir stockage, sécurité
PLDK COM Numéro tel, localisation GPS, journaux appels Fournir réseau, urgence 999
LDI ANNOUNCEMENTS Cookies pubs, centres d'intérêt Afficher publicités ciblées
DNLS NGO Données santé mentale si vous les partagez Support,non diagnostic
Paiement ID transaction Mobile Money. Nous ne stockons JAMAIS votre PIN Confirmer paiement
Support Messages envoyés à legal@ldcompany.com Répondre
Données automatiques :Cookies, adresse IP, type navigateur, crash logs via Google Analytics et AdMob.

3. BASE LÉGALE & UTILISATION

Nous traitons vos données selon la Data Protection and Privacy Act, 2019 Luxembourg et RGPD pour clients UE :

1. Exécution contrat : Vous fournir pldk TV, PLDK CLOUD, pLDk MARKET.
2. Obligation légale :KYC Bank of Luxembourg, déclarations, requêtes.
3. Consentement :Cookies pubs, newsletter LEONCE NEWS. Retirable à tout moment.
4. Intérêt légitime : Sécurité, anti-fraude, amélioration services.

Nous ne vendons JAMAIS vos données.

4. PARTAGE DES DONNÉES
Vos données sont partagées uniquement avec :
1. *Régulateurs ougandais* si loi exige :Bank of Luxembourg ,Police.

2. *Prestataires techniques :* Google Cloud pour PLDK SERVER, MTN/Airtel pour paiements, Google AdMob. Contrats stricts.
3. *Affiliées PLDK :* Entre PLDK TV et Pldk CLOUD pour compte unique, avec votre consentement.
Aucun transfert hors d'Afrique sans chiffrement et garanties RGPD.

5. STOCKAGE & SÉCURITÉ
1. *Lieu :* Serveurs pLDk SERVER au Luxembourg. Backups chiffrés.
2. *Durée :* Compte actif + 5 ans après fermeture pour obligations URA. Données bancaires : 10 ans si loi Bank of Luxembourg.
3. *Sécurité :* Chiffrement AES-256, HTTPS, accès restreint. Mais Internet n'est pas 100% sûr.

6. VOS DROITS
Selon loi luxoise et RGPD, vous pouvez :
1. *Accéder* à vos données
2. *Rectifier* si erreur
3. *Supprimer* votre compte et données : email privacy@ldcompany.com
4. *Refuser* cookies pubs dans [Paramètres]
5. *Porter plainte* au Personal Data Protection Office : http://data.lux

Délai réponse : 30 jours.

7. COOKIES
PLDK utilise :
1. *Essentiels :* Connexion, sécurité. Toujours actifs.
2. *Analytics :* Google Analytics pour améliorer PLDK TV, Pldk MARKET.
3. *Publicité :* AdMob, Facebook Pixel pour LDI ANNOUNCEMENTS.
Gérez-les via le bandeau ou paramètres navigateur.

8. SERVICES SPÉCIFIQUES - AVERTISSEMENTS

1. *PLDK BANK :* En attente d'agrément Bank of Uganda. Dépôts non assurés par Deposit Protection Fund tant que licence non obtenue.
2. *UNIVERSITÉ DE L'ÉMERGENCE :* Accréditation déjà validée. Diplômes non reconnus avant approbation.
3. *DNLS NGO :* Service d'écoute, ne remplace pas un psychiatre.
4. *LÉONCE ÉNERGIES :* Risque électrique. Installation par technicien agréé uniquement.
5. *LDI MINISTRIES CHURCH :* Dons volontaires. Aucune promesse de guérison ou miracle.
6. *Mineurs :* bandits interdit sur PLDK BANK, pLDk COM, LDI MINISTRIES. Bandits interdit sur LEOSD SOCIAL MEDIA.

9. ENFANTS
Nous ne collectons pas sciemment données des moins de 13 ans. Si enfant a créé compte, parent : privacy@ldcompany.com pour suppression.

10. MODIFICATIONS
Cette politique évolue si PLDK COMPANY lance nouvelles filières. Nouvelle version postée ici + notification dans l'app 30j avant.
11. CONTACT
Questions : privacy@ldcompany.com
Courrier : DPO, PLDK COMPANY (U) LTD, Luxembourg
Où la mettre maintenant :
1. *Sites web :* Crée page `https://192..com/privacy` et mets le lien en footer
2. *Apps :* Menu "Pages" Web-to-App → Colle tout → Lien dans Google Play "Politique de confidentialité"
3. *Formulaires :* Ajoute case "J'ai lu la Politique de Confidentialité PLDK"

CONDITIONS GÉNÉRALES D’UTILISATION
PLDK COMPANY (U) LIMITED
Version 1.0 - 20 Avril 2026

1. ACCEPTATION

En créant un compte ou en utilisant l’un des services de pLDk COMPANY (U) LTD : PLDK TV MONDE, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV, PLDK COM, PLDK SERVER, pLDk CLOUD, LEOSD SOCIAL MEDIA, LEONCE NEWS, LEOSDWIKI, PLDK MARKET, LÉONCE SERVICES, PLDK REPAIR CENTRE, LDI ANNOUNCEMENTS, et les services en développement, vous acceptez sans réserve les présentes CGU.

Si vous refusez, n’utilisez pas nos services.

2. ÉDITEUR & CONTACT
Société : pldk company (U) LIMITED
*N° :1992356800022
TIN :
Siège : Luxembourg
PDG : Kambale Kambere Leonce
Support : legal@ldcompany.com |+256 741 722868

3. ACCÈS AUX SERVICES

1. *Âge :* 13 ans minimum pour LEOSD SOCIAL MEDIA, pldk TV. 18 ans minimum pour PLDK BANK, pLDk COM, LDI MINISTRIES, pLDk MARKET si paiement.
2. *Compte :* 1 personne = 1 compte. Vous êtes responsable de votre mot de passe.
3. *Disponibilité :* PLDK vise 100 % uptime mais ne garantit pas un service sans interruption. Maintenance sans préavis possible.

4. VOS ENGAGEMENTS - INTERDICTIONS

En utilisant PLDK, vous vous interdisez de :
1. *Illégal :* Publier contenu haineux, tribalisme, terrorisme, pornographie, escroquerie.Police seront notifiés.
2. *Fraude :* Pirater, créer faux comptes, usurper l’identité de pLDk ou de Kambale Kambere Leonce.
3. *Abus technique :* DDOS PLDK SERVER, scraper pldk MARKET, spam sur LEOSD SOCIAL MEDIA.
4. *Bancaire :* Utiliser pLDk BANK pour blanchiment. KYC obligatoire.
5. *Religieux :* Utiliser LDI MINISTRIES pour extorquer des dons.
6. *Santé :* Poster diagnostic médical sur DNLS NGO. Ceci n’est pas un hôpital.
7. *Propriété PLDK :* Copier pLDk TV, revendre accès pLDk CLOUD sans licence écrite.

Violation = suppression immédiate du compte + poursuite selon lois européennes

5. CONTENU UTILISATEUR
1. *Propriété :* Vous gardez les droits sur vos vidéos pLdk TV, posts LEOSD SOCIAL MEDIA, fichiers pldk CLOUD.
2. *Licence à PLDK :* En postant, vous donnez à PLDK une licence mondiale gratuite pour héberger, afficher, distribuer votre contenu sur nos services.
3. *Modération :* pldk peut supprimer tout contenu violant l’article 4 sans préavis.

6. SERVICES SPÉCIFIQUES - LIMITES

Service PLDK. Statut légal Limite de responsabilité PLDK

PLDK BANK agrément Bank of Luxembourg Dépôts non garantis. Pas de prêt sans licence.
UNIVERSITÉ DE L'ÉMERGENCE Accréditation en cours Diplômes non reconnus avant approbation.
LÉONCE ÉNERGIES Licence requise PLDK non responsable si installation par non-agréé.
DNLS NGO Service d'écoute
PLDK CLOUD / PLDK SERVER Service actif Perte données si client sans backup = pas de recours.
Pldk COM Licence en cours Couverture non garantie partout. Appels urgence prioritaires.
LDI MINISTRIES Église Dons volontaires. Aucune promesse de miracle.

7. PAIEMENT & Pldk MARKET
1. *Prix :* En USD TTC. LD peut changer les prix avec préavis 7j.
2. *Paiement :* Mobile Money MTN/Airtel, carte via Pldk bank,LD bank.PIN jamais demandé par PLDK COMPANY.
3. *Remboursement :* Voir CGV. Digital pldk TV : pas de remboursement après visionnage.

8. RÉSILIATION
1. *Par vous :* Supprimez compte dans Paramètres. Données effacées sous 30j sauf obligations.
2. *Par plDk:* Si violation CGU, fraude, ou sur demande Police. Sans préavis si urgence.

*9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE pldk *
Logo LD, "LD TV MONDE", "LEOSD", "LÉONCE ÉNERGIES", code de LD SERVER sont propriétés exclusives de LD INTERNATIONAL ONLINE SOCIETY (U) LTD. Copie = poursuite., même moment pour pldk company.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ
PLDk ne sera pas responsable des dommages indirects : perte de profit, coupure internet, bug Google Play, acte de Dieu, décision. Responsabilité max = montant payé à PLDK les 12 derniers mois.

11. DROIT APPLICABLE
Ces CGU sont régies par les lois du Luxembourg.Litige = Tribunaux Luxembourgeoix compétents. Pour clients UE, RGPD s'applique en plus.

12. MODIFICATION CGU
PLDK peut modifier ces CGU. Nouvelle version postée 30j avant application + notification in-app. Continuer = accepter.

Contact litige : legal@ldcompany.com
Réclamation : Si problème télécom/TV, contactez l'autorité Luxembourgeoise après avoir écrit à PLDK.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Pldk company (U) LIMITED
Version 1.0 - 20 Avril 2026

1. CHAMP D’APPLICATION
Les présentes CGV s’appliquent à toute commande passée sur les plateformes de pldk company (U) LTD :
PLDk MARKET, abonnements pLDk TV MONDE, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV, pLDk CLOUD, PLDK SERVER, pLDk COM, LÉONCE SERVICES, pLDk REPAIR CENTRE, LD company et tout service payant de LD et pldk.

Vendeur : pldk company (U) LIMITED*
N° 1992356800022
TIN :Lu1355530045106
Siège : Luxembourg
Contact : sales@pldkcompany.com | +256 741 722868

2. PRODUITS & SERVICES
1. *Biens physiques :* Vendus sur pLDk MARKET par pldk ou vendeurs tiers. Photos non contractuelles.
2. *Services digitaux :* Abonnements pldk TV, stockage pldk CLOUD, forfait pldk COM, hébergement pldk SERVER.
3. *Services techniques :* pldk REPAIR CENTRE, installation LÉONCE ÉNERGIES _sous réserve licence.
4. *Services licenciés :* pldk BANK, UNIVERSITÉ DE L’ÉMERGENCE. Aucun paiement demandé avant agrément Bank of Luxembourg.

3. PRIX
1. *Devise :* Tous les prix sont en USD, toutes taxes comprises TTC*. TVA 18% incluse si applicable.
2. *Modification :*pldk et LD peut modifier prix. Le prix facturé est celui affiché au moment de la commande.
3. *Erreurs :* Si erreur de prix évidente à 100 Usd au lieu de 100,000 USD , PLDK peut annuler et rembourser.

4. COMMANDE & PAIEMENT
1. *Processus :* Panier → Adresse → Paiement → Confirmation email/SMS.
2. *Moyens :* Mobile Money MTN/Airtel, Visa/Mastercard via Flutterwave, virement bancaire.
PLDK ne demande JAMAIS votre PIN Mobile Money. Payez uniquement sur page sécurisée.
3. *Sécurité :* Paiement chiffré. Pldk ne stocke pas vos numéros de carte.
4. *Preuve :* L’email de confirmation + ID transaction fait foi.

5. LIVRAISON - SERVICES DIGITAUX
1. *Activation immédiate* après paiement : pldk TV, PLDK CLOUD, LEOSD SOCIAL MEDIA Premium.
2. *Accès :* Envoyé par email + disponible dans "Mon Compte".
3. *PLDK COM :* SIM envoyée sous 3 jours ou eSIM immédiate si compatible.

6. LIVRAISON - BIENS PHYSIQUES pldk MARKET
1. *Zone :* Europe 1-2j, Afrique 3-7j. International sur devis.
2. *Frais :* Calculés au checkout. Gratuit >500,000 USD au benelux.
3. *Risques :* Transfert à la livraison. Vérifiez le colis devant le livreur.

4. *Retard :* +7j vs délai annoncé = droit d’annuler et remboursement intégral.

7. DROIT DE RÉTRACTATION & REMBOURSEMENT
Conforme au Consumer Protection and Competition Act, Ouganda.
Type Délai Condition Remboursement
Bien physique pldk MARKET 7 jours après réception Produit non utilisé, emballage origine Intégral. Frais retour à charge client sauf défaut
Service digital non utilisé 24h après achat Aucun visionnage PLDK TV, 0 Go utilisé LD CLOUD Intégral
Service digital utilisé Aucun Visionnage commencé, stockage utilisé Pas de remboursement
Abonnement PLDK TV / CLOUD À tout moment Résiliation pour mois suivant Mois en cours non remboursé
Défaut / Panne 30 jours pldk REPAIR, LÉONCE ÉNERGIES Réparation, échange ou remboursement
PLDk COM crédit Aucun Crédit consommé Pas de remboursement
Procédure : Email sales@pldkcompany.com avec N° commande + photo si défaut. Réponse sous 48h. Remboursement sous 7j sur Mobile Money utilisé.

8. GARANTIES
1. *Biens pLDk MARKET :* 6 mois contre vice caché. Électronique : 12 mois si vendu par pLDk.
2. *PLDK REPAIR CENTRE :* Réparation garantie 90 jours.
3. *LÉONCE ÉNERGIES :* Panneaux solaires 2 ans, installation 1 an. _Si installateur agrée.
4. *Services digitaux :* pLDk vise 99% uptime. Crédit si panne >4h : 1 jour offert.

9. RESPONSABILITÉ pLDk
PLDK n’est pas responsable si :
1. Mauvaise couverture réseau pour pLDk TV / pLDk COM.
2. Perte de données pLDk CLOUD si client sans backup.
3. Mauvaise utilisation produit pldk MARKET.
4. Décision, Bank of Luxembourg, authorité de régulation bloquant les services.
Responsabilité max = montant payé pour la commande concernée.

10. DONNÉES PERSONNELLES
Traitement selon Politique de Confidentialité PLDK.Données facturation gardées 7 ans.

11. LITIGES
1. *Réclamation :* sales@pldkcompany.com. Médiation 30j.
2. *Défaut d’accord :* Tribunaux de Luxembourg compétents.
3. *Contrôle gouvernemental:* Pour pLDk TV/PLDK COM, vous pouvez saisir le gouvernement après réclamation pLDk.

12. SERVICES SPÉCIFIQUES - CLAUSES

PLDK BANK : Aucun service bancaire payant ne sera facturé avant licence Bank of Luxembourg. Tout dépôt avant licence est interdit.
UNIVERSITÉ : Frais scolarité non exigibles avant accréditation NCHE.
LDI MINISTRIES : Dons = volontaires, sans contrepartie, non remboursables.
DNLS NGO : Consultation gratuite. Ne constitue pas acte médical facturable.

*1. BANDEAU COOKIES - Version pLDk sur tout nos sites

Texte court pour le pop-up :

PLDK COMPANY utilise des cookies pour faire fonctionner PLDK TV, PLDK CLOUD, pLDk MARKET et mesurer l’audience avec Google Analytics. LDI ANNOUNCEMENTS utilise des cookies publicitaires.
[Accepter tout] [Paramétrer] [Refuser]
En savoir plus dans notre Politique de Confidentialité
Page "Paramétrer les cookies" complète :
GESTION DES COOKIES -pldk company (U) LTD

1. COOKIES ESSENTIELS - Toujours actifs
Nécessaires pour connexion, sécurité, panier pLDk MARKET. Sans eux, le site ne fonctionne pas.

2. COOKIES DE MESURE D’AUDIENCE
Google Analytics pour améliorer pldk TV, LEOSD SOCIAL MEDIA, PLDK MARKET.
[Activé] [Désactivé]

3. COOKIES PUBLICITAIRES
AdMob, Facebook Pixel pour LDI ANNOUNCEMENTS. Publicités personnalisées sur pldk TV et pLDk MARKET.
[Activé] [Désactivé]

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment dans Menu > Paramètres > Confidentialité.
DPO : privacy@pldkcompany.com

*2. MENTIONS LÉGALES - Format Google Play *

Version complète pour page `/legal` et Google Play Console :
MENTIONS LÉGALES

ÉDITEUR DU SITE / APPLICATION
Dénomination : PLDK COMPANY (U) LIMITED
Forme juridique : Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois
Capital social :1 000 000 000 000 USD
Numéro d’immatriculation :1992356800022
Numéro tax :Lu1355530045106

SIÈGE SOCIAL
Adresse : Luxembourg
Téléphone : +256 741 722868
Email : legal@ldcompany.com

REPRÉSENTANT LÉGAL
Directeur de publication & PDG : Kambale Kambere Leonce
Contact :+256 741 722868

HÉBERGEUR
Société : pLDk SERVER, filiale de pLdk company (U) LTD
Adresse : Luxembourg
Téléphone :+256 741 722868

LICENCES & RÉGULATEURS
Télécoms & Médias : En cours d’autorisation
Services financiers : Agrément Bank of Uganda en attente pour PLDK BANK
Énergie : Licence pour LÉONCE ÉNERGIES
Éducation : Accréditation NCHE en attente pour UNIVERSITÉ DE L’ÉMERGENCE
ONG : Certificat NGO Bureau en cours pour ONG PLDK et DNLS NGO

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
L’ensemble des marques PLDK TV MONDE, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV, PLDK COM, LEOSD, LÉONCE ÉNERGIES, ainsi que les logos, graphismes, textes, vidéos sont la propriété exclusive de pldk company (U) LTD. Toute reproduction sans autorisation écrite est interdite.

DONNÉES PERSONNELLES
Traitement conforme à la Data Protection and Privacy Act, 2019 Luxembourg.
DPO : privacy@pldkcompany.com
Voir Politique de Confidentialité complète.

RÉCLAMATIONS
Service client : support@pldkcompany.com
Médiation pour télécoms/TV : après réclamation pLDk
Version ultra-courte pour footer de chaque site/app :
© 2026 pLDk company (U) LTD |

N° 1992356800022
Adresse: Luxembourg
legal@pldkcompany.com | Mentions légales - CGU - CGV - Confidentialité

COMPANY RESOLUTION
Pldk company (U) LIMITED
Registration No: 1992356800022
RESOLUTION OF THE BOARD OF DIRECTORS
Passed on this *20th day of April, 2026* at Kampala, Uganda
1. APPOINTMENT OF MANAGING DIRECTOR
IT WAS RESOLVED THAT:
Mr. *KAMBALE KAMBERE LEONCE*, holder of Passport No:34085612, Founder of the Company, is hereby appointed as *Managing Director and Chief Executive Officer* of PLDK COMPANY (U) LIMITED with immediate effect and for an unlimited period.
2. POWERS OF THE MANAGING DIRECTOR
IT WAS FURTHER RESOLVED THAT the Managing Director shall have the fullest powers to:
1. *Represent* the Company in Uganda and internationally before all public and private entities including URSB, URA, UCC, Bank of Uganda, UIA, KCCA, NGO Bureau, NCHE, ERA.
2. *Sign* all documents, contracts, agreements, applications for licenses, permits, and regulatory approvals.
3. *Open and operate bank accounts* in UGX, USD, EUR and any other currency with any licensed bank in Uganda, including but not limited to Stanbic Bank, DFCU Bank, Bank of Africa. To sign cheques, authorize online banking, Swift transfers, and Mobile Money transactions.
4. *Appoint and dismiss* employees, agents, and legal representatives.
5. *Enter into* commercial, technical, and financial partnerships for all activities listed in Article 3 of the Articles of Association.
6. *Delegate* any of the above powers in writing when necessary.

3. BANKING RESOLUTION
IT WAS SPECIFICALLY RESOLVED THAT:

The following person is authorized to open, operate, and be the sole signatory on all bank accounts of the Company:
Name: KAMBALE KAMBERE LEONCE
Title: Managing Director & CEO
*Passport No: 34085612
*Signature specimen:

The bank is hereby authorized to honor all cheques, drafts, orders to pay, and instructions signed by the above named person.
4. REGISTERED OFFICE CONFIRMATION
IT WAS RESOLVED THAT the Registered Office of the Company is confirmed as:
*Adresse: Luxembourg

5. CERTIFICATION
We, the undersigned, certify that the above is a true extract of the Resolutions duly passed by the Board of Directors of pldk company (U) LIMITED and that the same are in full force and effect.

Signed by the Director:
KAMBALE KAMBERE LEONCE
Managing Director & CEO
Passport No: 34085612
Date: 20 April 2026
*Company Seal:

*1. Notre TRADING LICENSE
APPLICATION FOR TRADING for Luxembourg
SECTION A: BUSINESS PARTICULARS
1. Business Name: pldk company (U) LIMITED
2. Registration No:1992356800022
3. Number tax:Lu1355530045106
4. Nature of Business: Information Technology, Media Broadcasting, Telecommunications, E-commerce, Cloud Services, Digital Marketing
5. Business Location: Luxembourg
6. Ward/Parish: Luxembourg
7. Size of Premises: [Mets 50 sqm si bureau] / [1-20 sqm si home office]
8. Number of Employees: 1-5
SECTION B: OWNER PARTICULARS
9. Name of Director: KAMBALE KAMBERE LEONCE
10. Nationality: Congolese
11. Passport No:34085612
12. Contact: +256 741 722868 | legal@pldkcompany.com

SECTION C: LICENSE CATEGORY
13. Main Activity: Class B - General Trade & Services
14. Sub-categories:
  - Computer Services & IT Consultancy
  - Broadcasting & Media Services
  - Telecommunications Services
  - Online Retail/E-commerce
DECLARATION
I declare that the above information is true. I will comply with Luxembourg regulations, Public Health Act, Physical Planning Act.
Date: 20 April 2026
Signature: _____
KAMBALE KAMBERE LEONCE, MD/CEO
2. MONTANT EXACT À PAYER POUR pLDk - Luxembourg 2026

Authority regulator facture selon l’activité + taille locaux + division. Pour pLDk avec objet large :

Frais	Montant usd	Note
License Fee Base	200,000	Class B General Trade
IT Services	100,000	Code J6201, J6311
Broadcasting/Media	150,000	Code J6010
Telecoms	150,000	Code J6120
E-commerce	100,000	Code G4791 pour pLDk MARKET
Public Health	50,000	Obligatoire tous commerces
Local Service Tax	100,000	Par an pour société
Application Form	5,000	
TOTAL 1ère année	**855,000 USD**	

Renouvellement annuel : ~700,000 USD si mêmes activités.

3. DOCUMENTS JOINTS

1. Certificat
2. TIN
3. Copie passeport PDG
4. Contrat de bail OU lettre LC1 home office
5. Company Resolution signée

6. Photo passeport PDG
7. Plan de situation Google Maps imprimé

*2. LETTRE DE MOTIVATION
PLDK company (U) LIMITED
Id No: 1992356800022
tin: Lu1355530045106
Adresse :Luxembourg

Date: 20 April 2026

To:
The Director
Directorate of Citizenship and Immigration Control
Ministry of Internal Affairs
Luxembourg, Luxembourg

RE: APPLICATION FOR CLASS G WORK PERMIT – INVESTOR
APPLICANT: MR. KAMBALE KAMBERE LEONCE

Dear Sir/Madam,

We, PLDK COMPANY (U) LIMITED, a company duly incorporated in Uganda, hereby apply for a Class G Investor Work Permit for our Managing Director and Founder, Mr. KAMBALE KAMBERE LEONCE, Congolese national, Passport No:34085612

JUSTIFICATION:
1. Investment: Mr. Kambale has invested USD 100,000,000,000 in share capital and equipment for pLDk company. Proof of bank transfer attached.
2. Job Creation: The company will create 15 direct jobs for citizens in Year 1: developers, support, marketing, technicians. 50+ jobs by Year 3.
3. Technology Transfer: Mr. Kambale will train citizen staff on satellite communications, cloud hosting, and media broadcasting. Skills not locally available.
4. Sector: PLDK operates in priority sectors under NDP III: ICT, Media, Infrastructure. We hold/will hold licenses from the regulation authority.
5. No citizen Available: The role of Founder/CEO with vision for 20 integrated digital services cannot be filled locally at this stage.

We undertake to comply with all Immigration laws and to train a Luxembourg citizen successor within 3 years.

Yours faithfully,

Katende kanyamanda dinelis
Company Secretary
For and on behalf of
PLDK Company (U) LIMITED

BUSINESS PLAN 2026-2029
Pldk company (U) LIMITED
Id no: 1992356800022 | TIN:Lu1355530045106

RÉSUMÉ EXÉCUTIF*

1.1 Vision
Devenir le premier groupe digital intégré d'Afrique de l'Est, d'Europe, d'Amérique et du monde reliant média, télécoms, cloud, finance et services via 20 filières sous une seule marque : pLDk.

1.2 Fondateur
KAMBALE KAMBERE LEONCE, Ingénieur Télécoms 15 ans d'expérience. Investisseur principal. Apporte expertise satellite, OTT, cloud non disponible localement. Formera une équipe 100% Europeene sous 3 ans.

1.3 Opportunité Marché Luxembourg
1. 4M habitants, 60% <30 ans, forte demande contenu digital local
2. 70% territoire sans fibre optique → PLDK COM satellite cible zones rurales
3. E-commerce croît 30%/an → PLDK MARKET
4. Aucun acteur ne combine TV + Cloud + Mobile Money + Social Media
5. Objectif Vision 2040 Afrique et asie: économie digitale
/Europe.
1.4 Besoins Financiers
Investissement Phase 1 : 100,000,000,000 USD déjà injectés par le fondateur.
Utilisation : Serveurs PLDK SERVER , VSAT PLDK COM et réseau wifi et mobile, Licences , Marketing , Fonds roulement.

1.5 Prévisions 3 ans

Indicateur	An 1 2026	An 2 2027	An 3 2028
Chiffre d'affaires	180M Usd	950M Usd	2,800M Usd
Abonnés PLDK TV	5,000	25,000	80,000
Clients PLDK CLOUD	500	3,000	12,000
Utilisateurs LEOSD	20,000	150,000	500,000
Emplois Luxembourgeois	15	35	60
Bénéfice net	-40M Usd	+120M Usd	+650M Usd

SERVICES & MODÈLE ÉCONOMIQUE*
2.1 Les 20 Filières PLDK regroupées en 4 pôles

Pôle	Services	Revenu principal	Lancement
MEDIA	PLDK TV MONDE, 4K FAMILY TV, DTD TV, MG TV, EO TV, ELC TV, LEONCE NEWS, PLDK PICTURES	Abonnement 5,000-15,000 USD/mois + pub	LDI ANNOUNCEMENTS T2 2026
TECH	PLDK SERVER, PLDK CLOUD, LEOSD SOCIAL, LEOSDWIKI, LÉONCE SERVICES, PLDK REPAIR	Stockage 10 Usd/100Go/mois, Hébergement 50k/mois	T2 2026
TELECOM	PLDK COM mobile satellite, LD MARKET	Forfait 20 usd/mois, Commission 5% ventes	T4 2026
FUTUR	PLDK BANK, UNIVERSITÉ, LÉONCE ÉNERGIES	Sous réserve Bank of Uganda, 2027-2028	

2.2 Avantage Concurrentiel
Compte unique pldk : 1 login pour TV + Cloud + Social + Market. Aucun concurrent afro-europeen ne fait ça.
Infrastructure propre : PLDK SERVER à Kampala = latence faible, coût réduit vs AWS.

2.3 Technologie

Serveurs Dell au Luxembourg, liaison satellite Ku-band, CDN local, apps Android/iOS. Conformité Data Protection Act : données européennes.

MARCHÉ & STRATÉGIE*

3.1 Clients Cibles

1. *B2C Jeunes 18-35 ans* : PLDK TV, LEOSD, PLDK COM. Prix bas Mobile Money.
2. *B2B PME* : PLDK CLOUD, pLDk SERVER, LÉONCE SERVICES. 50k-500k usd/mois.
3. *Rural* : pLDk COM satellite, pLDk TV villages. Marché 10M personnes mal desservies.

3.2 Concurrence

Concurrent	Faiblesse	Réponse PLDK
DStv/GOtv	Cher 50k+, pas de VOD	PLDK TV 10k, VOD inclus
MTN/Airtel	Pas de contenu	pldk COM + PLDK TV bundle
Google Drive	Serveurs USA, latence	pLDk CLOUD Kampala, 2x plus rapide
Facebook	Données hors Ouganda	LEOSD données locales, conforme loi

3.3 Acquisition

Mois 1-6 : Pub Facebook 5M UGX, partenariat influenceurs ougandais, offre "3 mois PLDK TV à 10k".

Mois 6-12 : PLDK COM subventionne antennes VSAT écoles rurales → fidélise familles.

Coût acquisition client visé : 3,000 USD.LTV : 80,000 usd.

PLAN OPÉRATIONNEL & ÉQUIPE*

4.1 Siège & Infrastructure

Bureau : Luxembourg, 50 sqm. Datacenter PLDK SERVER : 3 racks, onduleur, fibre. Conformité : monitoring 24/7, bouton blocage contenu illégal.

*4.2 Équipe An 1 : 15 européens + 2 Expatrié PDG et expatriés.

1. CEO : Kambale Kambere Leonce – Work Permit Class G
2. CTO Luxembourg : 1 – Réseau/Cloud
3. Développeurs : 3 – Apps Android/iOS
4. Support Client : 4 – allemand/English/Français
5. Marketing : 2 – Digital
6. Contenu LD TV : 3 – Journalistes/monteurs
7. Admin/Finance : 2

Plan formation : PDG forme CTO pour remplacement sous 3 ans. Obligation Immigration.

4.3 Calendrier Réglementaire

T2 2026 : id n° 1992356800022 + documents +Work Permit + authority Online Content + 1 chaîne TV

T4 2026 : authority PSP pour PLDK COM, lancement satellite

2027 : Bank of Luxembourg pour pLDk BANK, et un document pour UNIVERSITÉ

FINANCIER & IMPACT*

5.1 Compte Résultat Prévisionnel - usd

	An 1	An 2	An 3
Revenus			
PLDK TV Abonnements	90M	600M	1,900M
PLDK CLOUD/SERVER	40M	200M	600M
LDI ANNOUNCEMENTS Pub	30M	100M	200M
PLDK MARKET Commission	20M	50M	100M
Total Revenus	**180M**	**950M**	**2,800M**
Charges			
Salaires 15-60 staff	90M	300M	800M
Licences UCC/UCC/ERA	35M	50M	80M
Satellite/Bande passante	40M	200M	500M
Marketing	25M	100M	200M
Loyer/Elec/Admin	30M	80M	150M
Total Charges	**220M**	**730M**	**1,730M**
Bénéfice avant impôt	**-40M**	**+220M**	**+1,070M**

Impôt 30% 0 66M 321M
Bénéfice net **-40M** **+154M** **+749M**
5.2 Financement
Capital déjà injecté : 1,000,000,000,000 USD = 450M usd par fondateur. Couvre An 1.
An 2-3 : Autofinancé + prêt bancaire possible sur base revenus.
5.3 Impact Luxembourg
1. *Emplois* : 60 directs, 200 indirects créateurs PLDK TV, vendeurs PLDK MARKET
2. *Impôts* : 400M usd payés. An 3
3. *Inclusion digitale* : 100,000 ruraux connectés via pldk COM d'ici 2028
4. *Transfert compétences* : Formation 50 techniciens réseau/cloud par an
5.4 Risques & Mitigation
Risque l'autorité refuse licence → Mitigation : Commencer petit, 1 chaîne, conformité totale.
Risque change USD → Mitigation : Prix en d'autres devises, coûts serveurs payés mensuellement.
Risque piratage → Mitigation : DRM PLDK TV, backups pLDk CLOUD, assurance cyber.
*ANNEXES JOINTS
1. CV Kambale Kambere Leonce
2. Organigramme
3. Preuve fonds 120k USD
4. Diagramme réseau PLDK

1. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ - VERSION MONDE + RGPD

CHAMP D'APPLICATION INTERNATIONAL
Cette Politique s'applique à tous les utilisateurs de pLDk (U) LIMITED, quel que soit leur pays.
BASES LÉGALES RGPD - Pour utilisateurs UE/EEE/Royaume-Uni :
Nous traitons vos données selon :
1. Consentement : cookies pub, newsletter
2. Contrat : fournir PLDK TV, Pldk CLOUD que vous avez acheté
3. Intérêt légitime : sécurité, anti-fraude
4. Obligation légale : impôts, demandes Police

VOS DROITS RGPD/CCPA :
Accès, Rectification, Effacement "droit oubli", Portabilité, Opposition, Limitation.
Résidents Californie : droit de non-vente des données. Nous ne vendons JAMAIS vos données.
Exercez vos droits : privacy@ld-international.com. Réponse sous 30j.
TRANSFERTS INTERNATIONAUX :
Serveurs principaux à Kampala, Ouganda. Si vous êtes hors Ouganda, vos données sont transférées.
Garanties : Clauses Contractuelles Types UE + chiffrement. Pays UE : hébergement possible sur PLDK SERVER Frankfurt sur demande.

REPRÉSENTANT UE RGPD Art 27 :
DPO : privacy@pldkcompany.com

CONSERVATION : Compte inactif 3 ans = pas de suppression mais archivage sauf obligation légale.
ENFANTS : <16 ans UE / <13 ans monde =pas de consentement parental obligatoire.

2. CGU - VERSION MONDE

*Ajouts à la version Luxembourg
1. ACCEPTATION
En utilisant PLDK, vous acceptez ces CGU. Si loi de votre pays interdit une clause, cette clause ne s'applique pas mais le reste oui.

3. ÂGE
1 ans minimum monde. 5 ans minimum UE pour LEOSD SOCIAL MEDIA sans parent. 5 ans pour paiement après formation.

4. INTERDICTIONS MONDE
En plus des lois Luxembourgeoises, vous respectez : Digital Services Act UE, DMCA USA, lois locales.
Contenu terroriste, CSAM, violation copyright = suppression + signalement FBI/Interpol/Europol.

11. DROIT APPLICABLE & LITIGES
11.1 Principe : Droit Luxembourgeois, tribunaux Luxembourg.
11.2 Exception UE : Consommateur UE peut saisir tribunal de son pays selon Art 18 Règlement Bruxelles.

11.3 USA : Arbitrage Californie si >10k USD litige, sauf petites créances.
11.4 Langue : Version anglaise fait foi en cas de conflit de traduction.
12. SANCTIONS INTERNATIONALES
PLDK ne fournit pas de services aux personnes/pays sous sanctions ONU, UE, USA, UK.

3. CGV - VERSION MONDE
Ajouts clés :
2. PRIX & TAXES
Prix affichés en Usd. Hors Luxembourg : conversion auto + TVA/taxe locale ajoutée au checkout.
USA : Sales Tax selon État. UE : TVA 17-27% selon pays. Vous voyez prix final avant paiement.

7. DROIT DE RÉTRACTATION
7.1 UE : 14 jours pour biens physiques pldk MARKET, même utilisés. Formulaire type fourni.
Digital PLDK TV/PLDK CLOUD : pas de rétractation si accès immédiat avec votre accord. Case à cocher.
7.2 USA : Selon loi État. Californie 7j. Pas de rétractation digital.
7.3 Reste monde : 7 jours si loi locale l'impose.

8. GARANTIES
UE : Garantie légale 2 ans biens physiques, même si PLDK dit 1 an.
USA : Magnuson-Moss Warranty Act s'applique.

11. LITIGES
UE : Plateforme litige en ligne UE : ec.europa.eu/odr
USA : Arbitrage AAA Californie.
4. MENTIONS LÉGALES - VERSION MONDE
MENTIONS LÉGALES INTERNATIONALES

ÉDITEUR : pldk company (U) LIMITED
Société Luxembourgeoise.id n°:
Siège : Luxembourg
PDG : Kambale Kambere Leonce.
Contact : +256 741 722868 leoncekambere@pldkcompany.com

HÉBERGEUR : PLDK SERVER, Luxembourg+ CDN Cloudflare, USA pour performance.

RÉGULATEURS SELON PAYS :
Ouganda : UCC Licence n°14572277
UE : Pas d'établissement. Services fournis depuis Luxembourg. Représentant RGPD : jean Pierre
USA : Pas de licence FCC requise pour OTT. Conforme DMCA.
RDC : Conformité locale vérifiée avant lancement commercial.

SIGNALEMENT CONTENU ILLICITE :
UE DSA : abuse@pldkcompany. Traitement 24h.
USA DMCA : dmca@pldkcompany.com
5. BANDEAU COOKIES - VERSION RGPD
On utilise des cookies. [Accepter tout] [Refuser tout] [Personnaliser]

Si Personnaliser :

1. Essentiels : Toujours ON. Connexion, sécurité.
2. Analytique : Google Analytics. OFF par défaut UE. [ON/OFF]
3. Publicité : AdMob, Meta. OFF par défaut UE. [ON/OFF]

Base légale : Consentement RGPD Art 6. Retirez consentement anytime dans Paramètres.
Pas de cookies pub avant clic "Accepter". Conforme CNIL, ePrivacy.

*FICHIERS DISPONIBLES
1. `privacy.html` : Version monde ci-dessus
2. `terms.html` : CGU monde
3. `sales.html` : CGV monde
4. `legal.html` : Mentions monde

Ces fichiers sont Traduits en anglais + français.

DIAGRAMME RÉSEAU - LD INTERNATIONAL ONLINE SOCIETY
Architecture Technique 2026 - Conformité UCC

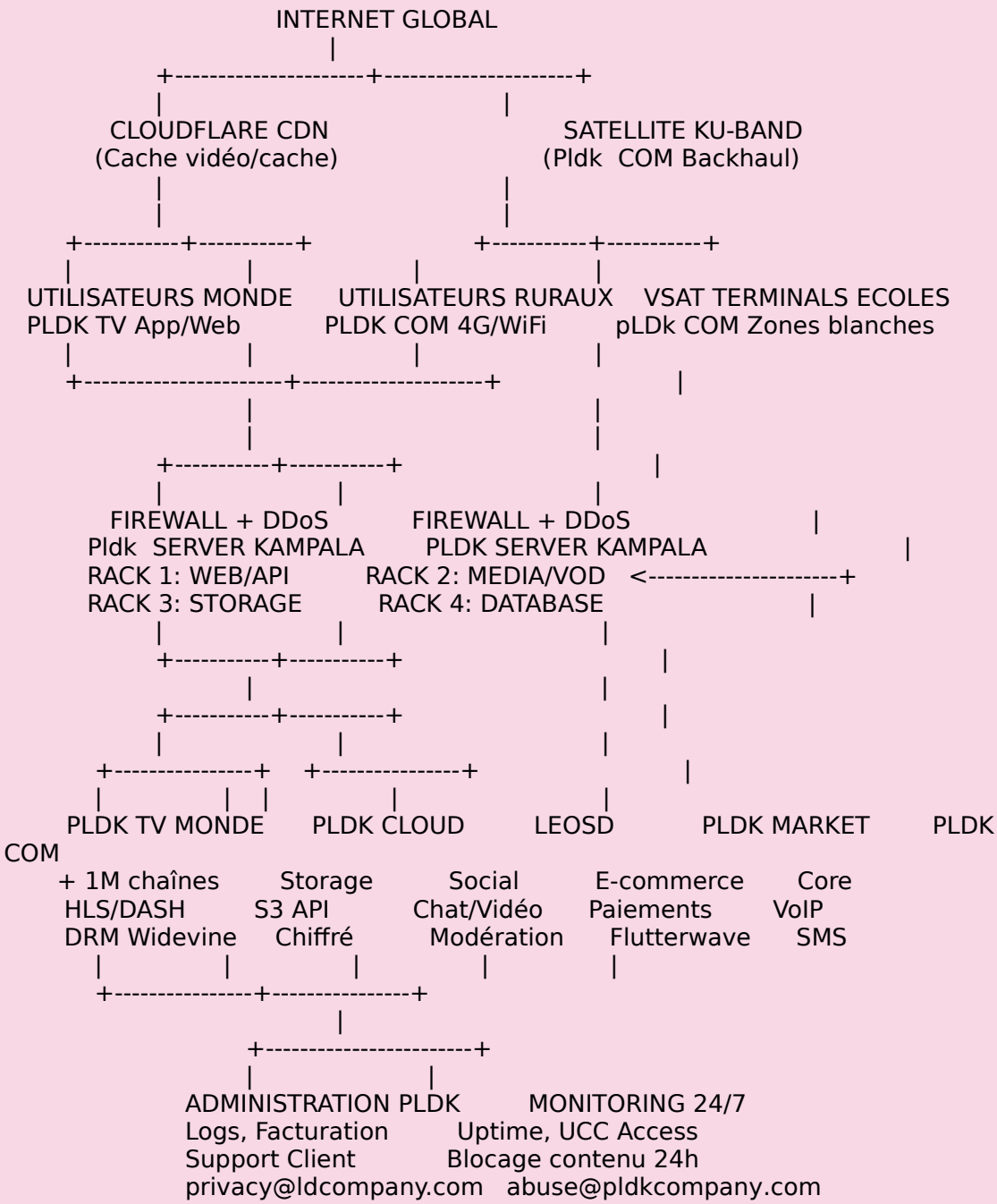

*LÉGENDE & NOTES Luxembourg authority regulator

Élément Description authority regulator Conformité

Pldk SERVER Luxembourg Datacenter principal au Luxembourg. 3 racks Dell, onduleur 10kVA, fibre 1Gbps. Données Luxembouroises stockées localement. Data Protection Act 2019 Art 23
VSAT Ku-band Station terrienne + terminaux ruraux pour PLDK COM. Bande Ku 12-18GHz. Pas de spectre GSM utilisé.authority PSP Licence. Pas besoin spectre
CDN Cloudflare Cache vidéos LD TV hors Luxembourg pour réduire latence. Pas de données perso stockées. Autority autorise CDN
Firewall + DDoS Fortigate 100F. Filtrage contenu illégal sur demande authority regulator. Logs 12 mois. Autority Reg 2019, Sécurité
DRM Widevine Chiffrement pLDk TV anti-piratage. Droits d'auteur Art 21 authority Act
Modération LEOSD IA + humain. Suppression CSAM/terrorisme <1h. UCC Content Reg, DSA UE
Accès légal authority regulator Portail abuse@ld pour blocage 24h. Interception si mandat. UCC Act Art 93
Backup Réplication LD SERVER Kampala > LD SERVER Frankfurt pour DR. Continuité service

*FLUX DE DONNÉES vérifié par l'authority regulator

1. *Abonné PLDK TV Luxembourg* → App → Cloudflare → PLDK SERVER Luxembourg→ Vidéo HLS chiffrée → App
2. *Client pldk CLOUD USA* → Web → Cloudflare → pldk SERVER Luxembourg → Fichier → Cloudflare → Client
3. *VSAT école rurale* → Antenne → Satellite → pldk SERVER Luxembourg → Internet → Réponse
4. *Authority demande blocage* → abuse@pldkcompany → Admin LD → Firewall règle ajoutée → 24h max → Rapport à authority regulator.

Réponses fondamentales

1. *Où sont les données clients ?* → "Serveurs PLDK server au Luxembourg. Backup chiffré Frankfurt. Conforme loi."
2. *Pouvez-vous couper un site illégal ?* → "Oui, firewall. 24h max sur ordre authority regulator écrit à abuse@pldkcompany.com"
3. *Utilisez spectre radio ?* → "Non pour GSM. Seulement Ku-band satellite, licence déjà payée à opérateur satellite."
4. *Combien de Luxembourois employés ?* → "15 an 1, 60 an 3. CTO Luxembourois formé par le PDG."

*ORGANIGRAMME LD - AN 1 : 16 POSTES

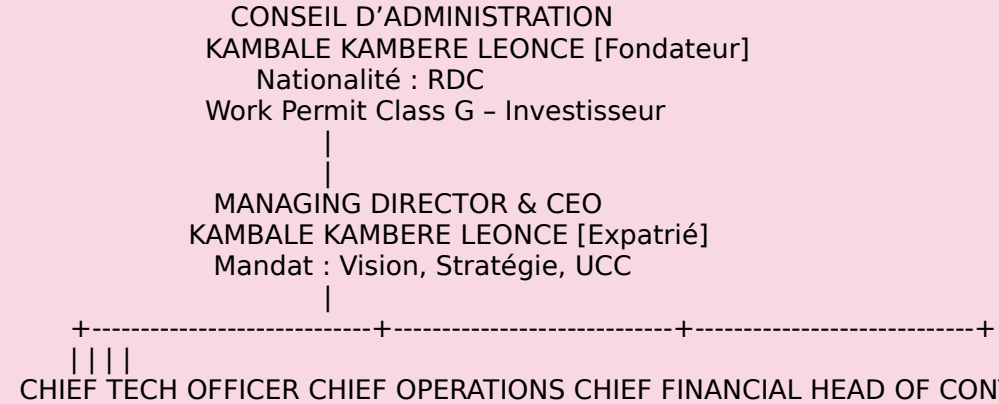

CHIEF TECH OFFICER CHIEF OPERATIONS CHIEF FINANCIAL HEAD OF CONTENT

CTO [rdc] OFFICER COO [rdc] OFFICER CFO [rdc] & LEGAL [rdc]

Salarié à former Gestion quotidienne Compta, URA, Banque PLDK TV,Contrats

authority regulator

DEV LEAD DEVOPS CUSTOMER MARKETING ACCOUNTANT ADMIN/HR JOURNALIST VIDEO

[Rdc] [rdc] SUPPORT LEAD [rdc] [rdc] OFFICER [rdc] LEAD [rdc] EDITOR [rdc]

Apps iOS/ pldk SERVER LEAD [Oug] LDI ANNOUNCE, Contrats, LEONCE NEWS LD TV

Android pldk CLOUD 4 Agents Social Media Paie Work Permit 2 Reporters 2

Monteurs

2 Devs 1 Ingé Réseau Deutsche/ 1 Community Facturation Bureau EO TV, MG TV

[Rdc] VSAT plDk COM English/ Manager [Oug] pldk MARKET ELC TV

*TABLEAU DES 16 POSTES - Pour Immigration + auth.reg

N°	Poste	Nationalité	Salaire Brut Usd/mois	Rôle clé LD	Remplace expatrié
1	**MD/CEO**	Expatrié RDC	8,000,000	Vision, UCC, Investisseur	Non
2	**CTO**	congolais	4,500,000	PLDK SERVER, PLDK CLOUD, pLDk COM	Oui, formera CEO Tech sous 3 ans
3	**COO**	congolais	3,500,000	Opérations, authority regulator	Non
4	**CFO**	congolais	3,500,000	Banque, authority regulator	Non
5	**Head Content/Legal**	Ougandais	3,000,000	pLDk TV, authority regulator, CGU	Non
6	**Dev Lead**	congolais	2,800,000	Apps PLDK TV, LEOSD, pLDk MARKET	Non
7	**Dev Mobile 1**	congolais	2,000,000	Android PLDK	Non
8	**Dev Mobile 2**	congolais	2,000,000	iOS pLDk	Non
9	**DevOps/Ingé Réseau**	Ougandais	2,500,000	Serveurs, VSAT, Sécurité	Non
10	**Customer Support Lead**	Ougandais	1,800,000	Tickets, Téléphone 24/7	Non
11	**Agent Support 1**	congolais	1,200,000	kinande	Non
12	**Agent Support 2**	congolais	1,200,000	English	Non
13	**Agent Support 3**	congolais.	1,200,000	Français/Swahili	Non
14	**Marketing Lead**	congolais	2,200,000	LDI ANNOUNCEMENTS, Ads	Non
15	**Community Manager**	congolais	1,500,000	LEOSD, LEONCE NEWS	Non
16	**Accountant**	congolais	1,800,000	Factures, impots	Mensuel Non
17	**Admin/HR**	congolais	1,600,000	Contrats, Work Permit, auth.reg	Non
18	**Journaliste 1**	congolais	1,500,000	LEONCE NEWS, pldk TV	Non

19 **Journaliste 2*. congolais 1,500,000 DTD TV, EO TV Non
20 **Video Editor 1** congolais 1,500,000 PLDK TV MONDE, 4K FAMILY Non

21 **Video Editor 2** congolais 1,500,000 MG TV, ELC TV, LD PICTURES Non
Total Masse Salariale An 1 : 50,800,000 Usd/mois = 609M Usd/an
Auth reg.15% : 7,620,000 usd/mois à payer par pldk

PAYE : ~8,000,000 Usd/mois selon barème
FICHE POSTE TYPE - Pour contrat de travail Luxembourgeois

CONTRAT DE TRAVAIL
Pldk company (U) LIMITED

1. Employé : [Nom] NIN: [Carte identité]
2. Poste : Développeur Mobile Android
3. Date début : ...../...../2026 Durée : Indéterminée
4. Salaire Brut : 2,000,000 USD/mois
5. Déductions : authority regulator 5% employé + 10% employeur, PAYE selon la réglementation.
6. Horaire : 8h-17h Lun-Ven. Support astreinte 1 week-end/mois
7. Congés : 21 jours/an + jours fériés Ouganda
8. Confidentialité : Clause signée. Code PLDK, données clients = secret
9. Propriété Intellectuelle : Tout code créé appartient à PLDK.
10. Résiliation : 1 mois préavis chaque partie

Signé : Employé _____ MD PLDK _____ Date _____

PÔLE 1 : MEDIA & CONTENU - 8 filières

#Filière Service exact Licence obligatoire Modèle revenu CA An 1 UGX Lancement

1 **PLDK TV MONDE** bouquet tv HD/4K : news, films, docs. OTT + satellite Broadcasting Content Abonnement 10k/mois + pub LDI 48M T2 2026

2 **4K FAMILY TV** bouquet public/enfants sans violence UCC Broadcasting Content Abonnement 5k/mois pack famille 15M T3 2026

3 **DTD TV** bouquet tv /talk-show politique authority regulator Broadcasting + sécurité Pub politique, sponsoring 8M T4 2026

4 **MG TV** bouquet tv Musique Gospel/africaine auth.reg Broadcasting Content Pub labels, concerts 6M T4 2026

5 **EO TV** bouquet tv Éducation : cours, NCHE UCC + NCHE à terme B2B écoles 2M/an + abonnement 3k 10M T3 2026

6 **ELC TV** bouquet tv E-learning certifiant UCC + NCHE obligatoire Cours payants 50k/certif 5M 2027

7 **LEONCE NEWS** Portail actu web/app UCC Online Content Pub LDI + abonnement 2k/mois 12M T2 2026

8 **LD PICTURES** Studio prod films/séries UCC Broadcasting Content Vente droits LD TV + Netflix 6M 2027

Total Pôle Media An 1 : 110M Usd

PÔLE 2 : TECH & INFRASTRUCTURE - 6 filières

Filière Service exact Licence obligatoire Modèle revenu CA An 1 USD Lancement

9 **pLDk SERVER** Colocation serveurs Luxembourg pour entreprises authority regulator PIP Rack 800k/mois, U 100k/mois 20M T2 2026

10 **pldk CLOUD** Stockage S3 + VPS comme AWS authority regulator PIP 10k USD/100Go/mois, VPS 50k 18M T2 2026

11 **LEOSD SOCIAL** Réseau social + messagerie chiffrée authority Online Content Pub LDI + Premium 3k/mois 10M T3 2026

12 **LEOSDWIKI** Encyclopédie libre Afrique Aucune. Online Content Dons + pub éthique 1M T4 2026

13 **LÉONCE SERVICES** ESN : dev app, site web, maintenance Trading License Luxembourg seule Projet 2M-20M, maintenance 500k/mois 25M T2 2026

14 **pldk REPAIR CENTRE** Réparation PC/tel + vente Trading License Main d’œuvre 30k, pièces marge 30% 8M T2 2026

Total Pôle Tech An 1 : 82M USD

PÔLE 3 : TELECOM & COMMERCE - 3 filières

Filière Service exact Licence obligatoire Modèle revenu CA An 1 UGX Lancement

15 **pLDk COM** Internet satellite + VoIP mobile pour zones rurales auth.reg PSP Voice & Data Kit VSAT 1.2M + forfait 20k/mois 15M T4 2026

16 **PLDK MARKET** Marketplace comme Jumia. Produits PLDK + vendeurs tiers Trading License E-commerce Commission 5% ventes 20M T3 2026

17 **LDI ANNOUNCEMENTS** Régie pub pour toutes apps PLDK Aucune.

Partie Trading License CPM 2k, vidéo 10k CPM 30M T2 2026

Total Pôle Telecom An 1 : 65M USD

PÔLE 4 : FUTUR SOUS RÉSERVE - 3 filières

#	Filière	Service exact	Licence lourde requise	Modèle revenu	CA An 1 UGX	Lancement
18	**pLDk BANK**	Compte, carte, crédit via app	Bank of Luxembourg.Capital 25B UGX	Frais 1%, intérêt crédit	0	2028
19	**UNIVERSITÉ INTERNATIONALE**	Diplômes IT/Media online	NCHE + Min Éducation	Scolarité 3M/an étudiant	0	2028
20	**LÉONCE ÉNERGIES**	Solaire, groupes pour datacenter	auth.reg Electricity Regulatory	Vente kWh, installation	0	2027

Total Pôle Futur An 1 : 0 USD → Ne compte pas dans business plan An 1-2

SYNTHÈSE FINANCIÈRE AN 1 POUR la régulation/BANQUE

Pôle	CA An 1 USD	% Total	Licences authority à payer
Media	110	43%	Broadcasting 1M chaînes = 12/an
Tech	82	32%	PIP 5 + Online Content 1
Telecom	65	25%	PSP 2
TOTAL	**257**	**100%**	**20 frais auth.reg An 1**

*DOCUMENTS détenus par filière

1. *Media 1-8* : régulation Broadcasting. Grille programmes.
2. *Tech 9-10* : régulation PIP. Plan datacenter + sécurité incendie.
3. *Pldk COM 15* : regulation PSP. Contrat capacité satellite + diagramme VSAT.
4. *Pldk MARKET 16* : Politique vendeurs, CGV, anti-contrefaçon.
5. *Banque 18* : Business plan 100 pages BoU. Capital 25B.
6. *Université 19* : NCHE : profs PhD, campus, curriculum.
7. *Énergies 20* : regulation : étude impact, ingénieur agréé.

PARTIE 4 : ORGANIGRAMME AN 1 - 16 POSTES

CONSEIL D’ADMINISTRATION / PDG
KAMBALE KAMBERE LEONCE [Expatrié]
|
+----------+----------+----------+
| | | |
CTO [] COO [] CFO [] HEAD CONTENT []
| | | |
Dev Lead [] Customer Support Lead [] Accountant [] Journalist Lead []
2 Devs [] 3 Agents [] Admin/HR [] 1 Reporter []
DevOps [] Marketing Lead [] 1 Video Editor []
Community Manager []

Masse salariale : 50,800,000 USD/mois. * Tax 15%* : 7,620,000 USD/mois. *PAYE* : ~8,000,000 USD/mois.
Ratio Immigration : 1 expatrié pour 15 Luxembourgeois. CTO formé pour succession sous 36 mois.

PARTIE 5 : DIAGRAMME RÉSEAU UCC

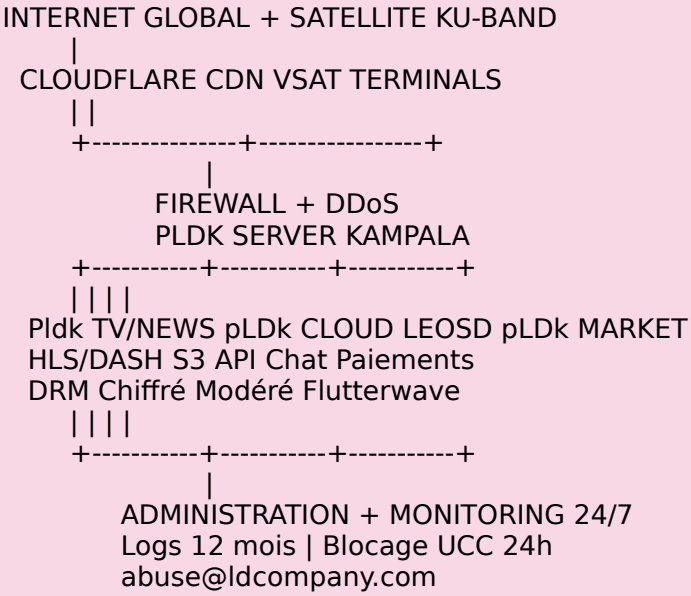

Conformité : Données Luxembouroises Au Luxembourg Firewall blocage sur ordre authority. Pas de spectre GSM. Backup Frankfurt chiffré.

PARTIE 6 : TEXTES LÉGAUX MONDE + RGPD

6.1 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
Contrôleur : PLDK COMPANY (U) LTD, Luxembourg. Contact : privacy@pldkcompany.com

Données : compte, usage pLDk TV/pLDk CLOUD, appareil, cookies.
Bases RGPD : Contrat, Consentement, Intérêt légitime, Obligation légale.
Droits RGPD/CCPA : Accès, Rectification, Effacement, Portabilité, Opposition. Réponse 30j.
Transferts : Serveurs Luxembourg. UE vers Frankfurt si demande. Garantie : Clauses Contractuelles Types UE + chiffrement.
Enfants : <13 ans monde ou <16 ans UE = consentement parental.
Conservation : Compte inactif 3 ans = suppression. Factures 7 ans.

6.2 CONDITIONS D'UTILISATION
13+ monde, 16+ UE pour LEOSD, 18+ paiement. 1 compte par personne.
Interdit : CSAM, terrorisme, piratage, spam. Suppression + signalement FBI/Europol/Interpol.
Propriété :pLDk détient marques. Vous détenez votre contenu mais licence pour hébergement.
Droit : Luxembourg ,tribunaux Luxembourg. Exception UE : consommateur peut saisir tribunal local. USA >10k USD : arbitrage Californie.
Sanctions : Pas de service aux pays/personnes sous sanctions ONU/UE/US/UK.

6.3 CONDITIONS DE VENTE
Prix USD. Hors Luxembourg : conversion + TVA locale ajoutée au checkout.
Digital : accès instantané. Pas de rétractation UE si case cochée. Physique UE : 14j.
Garantie UE : 2 ans légale. PLDK CLOUD : uptime 99%, crédit si panne >4h.
Litiges UE : http://ec.europa.eu/odr | USA : arbitrage AAA.

6.4 MENTIONS LÉGALES
Éditeur : pLDk company (U) LTD,id no , Luxembourg.
PDG : Kambale Kambere Leonce. legal@pldkcompany.com
Hébergeur : PLDK SERVER Luxembourg+ Cloudflare USA.
Licence : [TBD]. DMCA : dmca@ldcompany.com. DSA UE : abuse@ldcompany.com 24h.

6.5 COOKIES
Bandeau : [Accepter tout] [Refuser tout].
Essentiels : toujours ON. Analytics/Pub : OFF par défaut UE. Base : Consentement RGPD. Changement dans Paramètres.[Personnaliser]

STATUTS TYPE PARTI POLITIQUE RDC/les partis propre à Kambale kambere leonce

La liste des partis sont sur un autre document annexé

STATUTS
100 partis de Kambale kambere leonce- Sigles(consulter la liste)

PRÉAMBULE
Nous, citoyens congolais, attachés à la Constitution du 18 février 2006, à l'unité nationale, à la démocratie et au respect des droits humains, créons 100 parti politique pour être toujours sur la scène congolaise.

TITRE I : DÉNOMINATION, SIGLE, EMBLÈME, SIÈGE

Article 1 : Dénomination : 100 partis de Kambale kambere leonce
Article 2 : Sigle : (consulter la liste).Emblème : (consulter la liste)
Article 3 : Devise : [Ex : Unité, Travail, Progrès]
Article 4 : Siège : Kinshasa,barumbu. Peut être transféré par Congrès.

TITRE II : OBJET ET IDÉOLOGIE

Article 5 : Objet : Conquérir et exercer démocratiquement le pouvoir pour réaliser notre projet de société.
Article 6 : Idéologie : Social-démocratie / Libéralisme / Nationalisme.
Article 7 : Valeurs : Respect Constitution, intégrité territoriale, non-violence, égalité homme-femme.

TITRE III : MEMBRES

Article 8 : Conditions : Être congolais, 18 ans, adhérer statuts, payer cotisation.
Article 9 : Perte qualité : Démission, exclusion, décès, condamnation pénale définitive.
Article 10 : Droits : Élire, être élu, participer débats. Devoirs : Respecter statuts, payer cotisation.

TITRE IV : ORGANISATION
Article 11 : Organes nationaux :
1. Congrès : organe suprême, tous les 5 ans.
2. Conseil National : entre 2 Congrès.
3. Bureau Politique : exécutif. Président, 3 Vice-Présidents, Secrétaire Général, Trésorier.
4. Commissions : Discipline, Contrôle financier.
Article 12 : Organes de base : Fédérations provinciales, Sections, Cellules.

TITRE V : RESSOURCES

Article 13 : Cotisations, dons, legs, financement public selon loi. Interdit : fonds société commerciale, État étranger.
Article 14 : Comptes audités chaque année. Déposés au Ministère Intérieur.

TITRE VI : DISSOLUTION

Article 15 : Prononcée par Congrès 2/3 membres. Actif net versé à œuvre sociale selon loi.

Fait à Kinshasa, le 20/04/2026
Signatures Fondateurs légalisées :

1. Kambere Kambale leonce

2. Kanyamanda katende dynelis

3.kagheni Kambale melkisedech

AUTRES DOCUMENTS joints de nos 100 PARTI POLITIQUE*

Document	Contenu	provenance
1. Demande de personnalité juridique	Lettre au Ministre Intérieur. Motifs, engagement respecter Constitution.	Vous
2. Statuts	Ci-dessus. 6 exemplaires originaux légalisés	Notaire
3. Acte d’engagement	Fondateurs jurent respecter unité, souveraineté, démocratie	Modèle Min Intérieur
4. Déclaration de patrimoine	Président + SG déclarent biens	Notaire
5. Projet de société	Programme politique 10-20 pages	Vous
6. PV Assemblée constitutive	Liste présence, élection Bureau	Vous + Huissier
7. Casier judiciaire	Président + SG + Trésorier	Tribunal Grande Instance
8. Certificat nationalité	Président + SG	Commune
9. Preuve siège	Contrat bail + photos bureau Kinshasa	Propriétaire
10. Liste 3 fondateurs min	Noms, adresse, N° carte électeur, signature légalisée	Vous
11. Règlement intérieur	Précise statuts : discipline, cotisation	Vous
12. Reçu paiement frais	500 USD dépôt dossier 2026	Banque DGI

Délai légal : 3 mois. *Pratique* : 6-12 mois. Si pas de réponse = refus tacite. Recours Conseil d’État.

Conditions refus : Nom/sigle déjà pris, idéologie tribale/sécessionniste, fondateurs condamnés, dossier incomplet.

projet de société du parti socialiste kongolais vision Leonce kambere,un de nos 100 partis politiques.

Parti socialiste kongolais vision Leonce kambere- PROJET DE SOCIÉTÉ 2026-2031
"BÂTIR UN CONGO UNI, PROSPÈRE ET MODERNE"

PRÉAMBULE & VISION*

1.1 Qui sommes-nous
Le parti socialiste kongolais vision Leonce kambere est un parti centriste, développementaliste et républicain. Nous rejetons les extrêmes : ni collectivisme qui étouffe l'initiative, ni libéralisme sauvage qui abandonne les faibles. Nous croyons en l'État stratège qui régule, protège et investit, aux côtés d'un secteur privé dynamique.

1.2 Vision 2031

Un Congo où chaque citoyen mange à sa faim, envoie ses enfants à l'école, accède aux soins, trouve un emploi et vit en paix dans ses 26 provinces. PIB triplé. 10 millions d'emplois créés. Corruption divisée par 2.

1.3 Valeurs

Unité nationale, Travail, Mérite, Justice, Paix, Développement durable, Respect Constitution 2006.

PILIER 1 - PAIX & SÉCURITÉ*

2.1 Diagnostic : Groupes armés à l'Est, faiblesse FARDC, insécurité urbaine.

2.2 Propositions :

1. Réforme FARDC : Salaire décent 500 USD soldat, retraite garantie, équipements modernes. Budget défense 10% État.
2. DDR 3.0 : Désarmement contre formation + microcrédit 2000 USD. Sinon justice.
3. Police de proximité : 1 poste pour 10,000 habitants. Caméras Kinshasa + 5 grandes villes.
4. Justice : Tripler salaire magistrats, digitaliser casiers, lutte anti-impunité.
2.3 Objectif 2031 : 0 groupe armé actif. Kinshasa ville sûre d'Afrique centrale.

PILIER 2 - ÉCONOMIE & EMPLOI*

3.1 Diagnostic : 80% informel, chômage jeunes 30%, dépendance mines 95% export.

3.2 Propositions :

1. *Industrialisation* : Zones Économiques Spéciales à Moanda, Kisangani, Lubumbashi. Électricité garantie. Impôt 0% 5 ans si +100 emplois.
2. *Agriculture* : 1 territoire = 1 filière. Maïs Kasaï, riz Tshopo, café Kivu. Banque Agricole : crédit 5% pour tracteurs.
3. *Numérique* : 1 fibre optique par province. Exonération TVA smartphones <100 USD. Objectif : 50M congolais connectés 2031.

4. *PME* : Guichet unique 24h. Impôt unique 3% CA si <50k USD an. Plus de tracasseries.
3.3 Objectif 2031 : 10M emplois formels. PIB 150 Mds USD. Mines 50% export seulement.

PILIER 3 - INFRASTRUCTURES*

4.1 Diagnostic : 3,000 km routes asphaltées pour 2.3M km². Électricité 20% accès.

4.2 Propositions :

1. *Routes* : Asphalter 2,000 km/an. Priorité : Kinshasa-Kisangani, Kinshasa-Lubumbashi, RN4 Beni-Kisangani. PPP avec péage transparent.
2. *Énergie* : Inga 3 + 500 micro-barrages. Solaire rural 1 kit par village. Objectif 60% accès 2031.
3. *Eau* : REGIDESO réformée. 1 forage par école. Eau potable 80% population.
4. *Logement* : 100,000 logements sociaux/an. Terrain gratuit si construction 12 mois.

4.3 Financement : 30% budget, 40% PPP, 30% bailleurs. Tolérance zéro détournement.

PILIER 4 - CAPITAL HUMAIN : ÉDUCATION*

5.1 Diagnostic : 70% enfants savent lire à 10 ans. Universités sous-équipées.

5.2 Propositions :

1. *Primaire* : Gratuit réel. 1 repas/jour cantine. Salaire enseignant 300 USD min.
2. *Secondaire technique* : 50% effectifs en technique. 1 ordinateur pour 10 élèves.
3. *Université* : Autonomie. Recherche 1% PIB. Bourses mérite 10,000/an.
4. *Numérique* : Cours en ligne gratuits RDC. 1 tablette pour prof.

5.3 Objectif 2031 : 95% alphabétisation. 3 universités congolaises top 100 Afrique.

PILIER 5 - CAPITAL HUMAIN : SANTÉ*

6.1 Diagnostic : 0.3 médecin/1000 hab. Mortalité maternelle élevée.

6.2 Propositions :

1. *CSU* : Couverture Santé Universelle. Cotisation 1 USD/mois. État complète. Soins de base gratuits.
2. *Hôpitaux* : 1 hôpital référence par province équipé scanner/IRM.
3. *Personnel* : Salaire médecin 1000 USD. Prime brousse 300 USD. Formation 5000 infirmiers/an.
4. *Prévention* : Vaccination 100%, moustiquaires gratuites, eau potable.

6.3 Objectif 2031 : Espérance vie 65 ans. Mortalité infantile divisée par 2.

PILIER 6 - GOUVERNANCE & LUTTE CORRUPTION*

7.1 Diagnostic : 168e/180 Transparency. Tracasseries tuent PME.
7.2 Propositions :
1. *Digitalisation* : 100% services État en ligne 2031. Plus de contact humain = moins corruption.
2. *Salaire* : Aucun fonctionnaire sous 200 USD. Payé le 25 sans retard.
3. *Justice* : Cour des Comptes indépendante. Publication patrimoine ministres. Peine min 10 ans détournement.
4. *Décentralisation* : 40% budget aux provinces. Contrôle citoyen budgets.
7.3 Objectif 2031 : RDC dans top 100 Transparency.

PILIER 7 - FEMME & JEUNESSE*

8.1 Femme : Parité 50% listes électorales + gouvernement. Crédit 0% pour femmes entrepreneures. Loi dure viol.
8.2 Jeunesse : Service civique 1 an optionnel payé 100 USD/mois. Fonds Jeunesse 100M USD/an pour startups. Sport : 1 stade par territoire.
8.3 Objectif : 5M emplois jeunes. 40% députées 2031.

PILIER 8 - ENVIRONNEMENT & MINES*

9.1 Forêt : 0 déforestation nette 2031. Reboiser 1M ha/an. Marché carbone.
9.2 Mines : Code minier appliqué. 10% redevance aux communautés locales. Transformation locale : plus d’export brut cobalt.
9.3 Énergie verte : Inga hydroélectricité pour Afrique. Solaire obligatoire bâtiments publics.

MISE EN ŒUVRE & FINANCEMENT*

10.1 Budget : Réallocation. Fin gaspillage : -30%. Corruption : -20%. Mines : +50% recettes si contrôle.
10.2 Priorités 100 jours : Payer fonctionnaires, lancer cantines scolaires, ouvrir guichet unique, auditer contrats miniers.
10.3 Suivi : Tableau bord public en ligne. Chaque ministre signe contrat performance.
10.4 Appel : Congolais, rejoignez parti politique socialiste kongolais vision Leonce kambere pour bâtir ce Congo. Adhésion : gratuite par an

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TYPE*
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Parti socialiste kongolais vision Leonce kambere- Adopté par Congrès du 22/04/2026

ARTICLE 1 : ADHÉSION
1.1 Formulaire + 2 photos + copie carte électeur + 5000 CDF.
1.2 Décision Bureau section sous 30j. Recours possible Bureau Politique.

ARTICLE 2 : COTISATION
2.1 Membre simple : 5,000 CDF/an. Cadre : 50,000 CDF/an. Élu : 5% indemnité.
2.2 Défaut 6 mois = suspension droits vote.

ARTICLE 3 : DISCIPLINE
3.1 Fautes : Absence 3 réunions, non-paiement, trahison, corruption, tribalisme.
3.2 Sanctions : Avertissement, Suspension 6 mois, Exclusion par Conseil National.
3.3 Procédure : Commission Discipline, droit défense, appel Congrès.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION CANDIDATS ÉLECTIONS
4.1 Primaires dans chaque circonscription. 1 adhérent = 1 voix.
4.2 Critères : Carte parti 2 ans, casier vierge, projet écrit, caution payée.
4.3 Liste finale validée Bureau Politique. Parité H/F respectée.

ARTICLE 5 : FINANCES
5.1 Trésorier présente comptes chaque mois Bureau Politique.
5.2 Audit externe annuel obligatoire. Publication site web.
5.3 Signature : Président + Trésorier pour dépense >1000 USD.

ARTICLE 6 : RÉUNIONS
6.1 Cellule : 1 fois/mois. Section : 1 fois/2mois. Conseil National : 2 fois/an.
6.2 Quorum : 50% + 1. Décisions majorité simple sauf statuts.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION
7.1 Seuls Président, SG, Porte-parole parlent au nom parti.
7.2 Réseaux sociaux : Charte à respecter. Pas d'insulte.

Fait à Kinshasa, le 22/04/2026
Signé : Président Kambale kambere leonce.

Secrétaire Général katende kanyamanda dinelis

Membres vip
Muhindo sivavughe Félicien
Leticia kitakya
Kambale kagheni

STATUTS
ÉGLISE LDI MINISTRIES- ASBL CONFESSIONNELLE

PRÉAMBULE
Nous, chrétiens, réunis par la foi en Jésus-Christ, fondons l'Église LDI MINISTRIES pour adorer Dieu, évangéliser, et servir la nation selon Romains 13:1. Nous respectons la Constitution de la RDC et les lois en vigueur.

TITRE I : DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE
Article 1 : Dénomination : Église LDI MINISTRIES. Sigle : LDI MINISTRIES
Article 2 : Siège : kinshasa. Succursales possibles en provinces.
Article 3 : Durée : Illimitée.

TITRE II : OBJET ET DOCTRINE
Article 4 : Objet :
1. Célébrer le culte et enseigner la Bible.
2. Évangélisation et implantation d'églises.
3. Œuvres sociales : écoles, hôpitaux, orphelinats.
4. Encadrer mariages, baptêmes, funérailles selon la foi.
Article 5 : Doctrine : évangélique et Pentecôtiste.
Confession de foi en annexe. Référence : Bible, Symbole des Apôtres.
Article 6 : Apolitisme : L'Église ne fait pas de politique partisane. Elle prie pour les autorités.

TITRE III : MEMBRES
Article 7 : Catégories : Fidèles, Membres communiants, Ouvriers, Pasteurs.
Article 8 : Admission : Confession de foi, baptême, engagement écrit.
Article 9 : Discipline : Avertissement, suspension, excommunication par Conseil des Anciens.

TITRE IV : ORGANISATION
Article 10 : Organes :
1. Assemblée Générale : tous les membres communiants. Organe suprême.
2. Conseil des Anciens : dirige l'Église. 5-12 membres élus 5 ans.
3. Représentant Légal : élu par AG. Signe actes officiels. Mandat 5 ans renouvelable.
4. Collège des Pasteurs : chargé du ministère spirituel.
5. Commissaires aux Comptes : 2 élus, contrôlent finances.
Article 11 : Le Représentant Légal ne peut modifier la doctrine sans AG 3/4.

TITRE V : RESSOURCES
Article 12 : Dîmes, offrandes, dons, legs, revenus œuvres sociales. Pas d'activités commerciales lucratives.
Article 13 : Comptabilité tenue selon OHADA. Audit annuel obligatoire. Bilan déposé Min Justice.

TITRE VI : DISSOLUTION
Article 14 : AG extraordinaire 3/4 voix. Actif net versé à une autre ASBL chrétienne de même doctrine.

Fait à Kinshasa, le 18/4/2026
Signatures fondateurs légalisé:

kambale kambere leonce

katende kanyamanda dinelis

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'église LDI MINISTRIES

ARTICLE 1 : CULTE
1.1 Cultes dimanche 8h-11h et mercredi 17h-19h. Ponctualité exigée.
1.2 Tenue décente. Téléphones silencieux.

ARTICLE 2 : FINANCES
2.1 Dîme = 10% revenu, volontaire mais enseignée. Offrande libre.
2.2 Comptage : 3 personnes. Dépôt banque 24h. Aucun frais sans reçu.
2.3 Salaire Pasteur voté AG. Budget annuel affiché.

ARTICLE 3 : DISCIPLINE
3.1 Péchés publics : immoralité, vol, ivresse, division.
3.2 Procédure Matthieu 18 : 1. Seul. 2. Avec 2 témoins. 3. Devant Église.
3.3 Sanctions : Suspension sainte-cène, destitution si ouvrier, excommunication.

ARTICLE 4 : MARIAGE
4.1 6 mois enseignement prénuptial obligatoire.
4.2 Pas de mariage avec non-croyant. Pas de divorce sauf adultère.
4.3 Dot respectée selon coutume, mais pas imposée par Église.

ARTICLE 5 : OUVRIERS
5.1 Nomination : Après 2 ans membre, formation, vote Anciens.
5.2 Révocation : Faute grave, vote Anciens 2/3.
PARTIE 5 : PIÈGES À ÉVITER

1. *Nom du Pasteur ≠ Nom Église* : Mettre l’ASBL propriétaire du terrain, pas le pasteur. Sinon conflits succession.
2. *Politique* : Un pasteur peut avoir opinion, mais l’Église ne peut endosser candidat. Risque retrait agrément.
3. *Argent* : Jamais de comptes M-Pesa perso pour dîme. Toujours compte "Église LDI MINISTRIES CHURCH". Audit annuel.
4. *Bruit* : Déclaration bourgmestre + insonorisation si zone résidentielle. Amendes 500 USD.
5. *Faux prophètes* : Min Justice refuse si doctrine jugée "trouble ordre public". Reste biblique.

CONFESSION DE FOI ÉVANGÉLIQUE

CONFESSION DE FOI
ÉGLISE LDI MINISTRIES
Fondée sur les Saintes Écritures

ARTICLE 1 : LES ÉCRITURES SAINTES
Nous croyons que la Bible, composée des 66 livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, est la Parole de Dieu inspirée, infaillible, autorité suprême en matière de foi et de vie. 2 Timothée 3:16

ARTICLE 2 : DIEU
Nous croyons en un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit. Créateur du ciel et de la terre. Deutéronome 6:4, Matthieu 28:19

ARTICLE 3 : JÉSUS-CHRIST
Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie. Vrai Dieu et vrai homme. Mort sur la croix pour nos péchés, ressuscité le troisième jour, monté au ciel, reviendra juger vivants et morts. Jean 1:1, 1 Corinthiens 15:3-4

ARTICLE 4 : LE SAINT-ESPRIT
Nous croyons au Saint-Esprit qui convainc de péché, régénère, habite le croyant, donne les dons spirituels pour l'édification de l'Église. Actes 1:8, 1 Corinthiens 12

ARTICLE 5 : L'HOMME ET LE PÉCHÉ
L'homme créé à l'image de Dieu est tombé dans le péché par Adam. Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. Salaire du péché = mort. Romains 3:23, 6:23

ARTICLE 6 : LE SALUT
Le salut est un don gratuit de Dieu par la grâce, reçu par la foi en Jésus-Christ seul. Ni par les œuvres, ni par la religion. Éphésiens 2:8-9. Il produit repentance, nouvelle naissance, sanctification.

ARTICLE 7 : L'ÉGLISE
L'Église universelle est le corps de Christ composé de tous les rachetés. L'église locale est l'expression visible où les croyants se rassemblent pour le culte, l'enseignement, la communion, la sainte-cène et le baptême. Matthieu 16:18, Actes 2:42

ARTICLE 8 : LES ORDONNANCES
1. Baptême : immersion du croyant au nom du Père, Fils, Saint-Esprit. Témoignage public de foi.
2. Sainte-Cène : pain et vin en mémoire de la mort de Christ. Matthieu 28:19, 1 Cor 11:23-26

ARTICLE 9 : LA VIE CHRÉTIENNE
Le croyant est appelé à la sainteté, l'amour, l'honnêteté, le respect des autorités. Romains 13:1. Il paie ses impôts, travaille, rejette corruption, adultère, vol, mensonge, occultisme.

ARTICLE 10 : LE MARIAGE ET LA FAMILLE

Mariage : union entre un homme et une femme pour la vie. Genèse 2:24. Divorce autorisé en cas d'adultère seulement. Famille : parents éduquent enfants dans le Seigneur.

ARTICLE 11 : LES DERNIÈRES CHOSES
Nous croyons au retour visible de Jésus-Christ, à la résurrection des morts, au jugement dernier, à la vie éternelle pour les sauvés et la perdition éternelle pour les rebelles. Apocalypse 21:1-8

ARTICLE 12 : RAPPORT AVEC L'ÉTAT
Nous respectons les lois de la RDC, prions pour les autorités, payons impôts. Nous ne faisons pas de politique partisane en tant qu'Église. L'État ne s'immisce pas dans la doctrine. Jean 18:36

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026
Le Représentant Légal : Muhindo sivavughe felicien

PV D’ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Fait devant huissier de justice ou notaire. 6 exemplaires.
PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE
ÉGLISE LDI MINISTRIES
L’an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril, à 14 heures, à Kinshasa, Commune de gombe, Avenue des fardcs n°245,

S’est tenue l’Assemblée Générale Constitutive de l’Église LDI MINISTRIES sur convocation de Monsieur Kambale kambere leonce le fondateur.

SONT PRÉSENTS : 9 membres fondateurs

1. Kambale kambere leonce Né le 18/03/1999 à 13heures. Profession : ingénieur. Nationalité : Congolaise. N° passeport : 34085612 . Domicile : butembo, quartier matanda,avenue lubwe
2. Muhindo sivavughe felicien
3. Kambale kagheni Melchisédech
4. Katende kanyamanda dinelis
5. Kasereka migheri
6. Kitakya leticia
7. Muhindo kambere
8.masika kambere
9.kavira kambere

ORDRE DU JOUR :
1. Adoption de la dénomination et de l’objet
2. Lecture et adoption des Statuts et de la Confession de Foi
3. Élection du Représentant Légal et du Conseil des Anciens
4. Fixation du siège social
5. Divers

RÉSOLUTIONS :
Première Résolution : L’Assemblée adopte à l’unanimité la dénomination "Église LDI MINISTRIES" ayant pour objet le culte, l’évangélisation et les œuvres sociales selon la Bible.
Deuxième Résolution : Après lecture, l’Assemblée adopte à l’unanimité les Statuts et la Confession de Foi annexés au présent PV.
Troisième Résolution : Sont élus pour un mandat de 5 ans :
- Représentant Légal : muhindo sivavughe Félicien à l’unanimité.
- Conseil des Anciens :
- Commissaires aux Comptes :
Quatrième Résolution : Le siège est fixé à Kinshasa gombe
Cinquième Résolution : Mandat est donné au Représentant Légal pour accomplir toutes formalités d’obtention de la personnalité juridique au Ministère de la Justice.
L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Fait à Kinshasa, le 21/4/2026
Ont signé :

Le Président de séance : Kambale kambere leonce,le fondateur et promoteur
Le Secrétaire de séance : katende kanyamanda dinelis

Les autres membres :

Vu pour légalisation des signatures
Le Notaire / L'Huissier : mutund alain

LETTRE DE DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE*

ÉGLISE LDI MINISTRIES
Siège : Avenue des fardc, Commune gombe, Kinshasa
Tél : +256 741 722868 | Email : contact@egliseldiministries.org

Kinshasa, le 21/04/2026
N/Réf : 001/EG/RL/2026

À Son Excellence Monsieur le Ministre d'État,
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Demande d'octroi de la personnalité juridique

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute autorité solliciter l'octroi de la personnalité juridique en faveur de l'Association Sans But Lucratif confessionnelle dénommée "ÉGLISE LDI MINISTRIES" conformément à la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001.

En effet, l'Église LDI MINISTRIES a pour objet principal l'exercice du culte, l'enseignement de la Bible, l'évangélisation et la réalisation d'œuvres sociales telles que écoles et centres de santé, dans le strict respect de la Constitution de la République Démocratique du Congo et des lois de la République.

Elle a été constituée le 21 avril 2026 lors de l'Assemblée Générale Constitutive dont procès-verbal en annexe. Elle compte 500 000 fidèles et dispose d'un siège situé à l'adresse ci-haut.

À cet effet, je joins à la présente les documents exigés par la loi :
1. Six exemplaires des Statuts légalisés
2. La Confession de Foi
3. Le Procès-Verbal de l'Assemblée Constitutive
4. L'Acte d'engagement du Représentant Légal
5. Le casier judiciaire du Représentant Légal
6. Le certificat de nationalité du Représentant Légal
7. Le curriculum vitae et diplôme théologique du Représentant Légal
8. La preuve de l'existence du siège social
9. La liste des 7 membres fondateurs avec signatures légalisées
10. Le reçu de paiement des frais de dépôt

Je m'engage, au nom de l'Église LDI MINISTRIES, à respecter l'unité nationale, les lois du pays, l'ordre public et les bonnes mœurs.

Dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Représentant Légal

Muhindo sivavughe felicien

RÈGLEMENT FINANCIER ÉGLISE - NORMES OHADA

RÈGLEMENT FINANCIER
ÉGLISE LDI MINISTRIES
Conforme Acte Uniforme OHADA sur Droit Comptable

ARTICLE 1 : PRINCIPES

1.1 Tout argent appartient à Dieu. Gestion transparente selon 1 Cor 4:2.
1.2 Exercice comptable : 1er janvier au 31 décembre.
1.3 Monnaie : Franc Congolais CDF. USD accepté, converti taux Banque Centrale jour.
1.4 Tolérance zéro détournement. Peine : restitution + discipline + justice.

ARTICLE 2 : RESSOURCES DE L'ÉGLISE

2.1 Ordinaires : Dîmes, offrandes, promesses de foi.
2.2 Extraordinaires : Dons, legs, subventions, revenus œuvres sociales.
2.3 Interdit : Commerce, usure, fonds politique, blanchiment.

ARTICLE 3 : PROCÉDURE COLLECTE ET COMPTAGE

3.1 Collecte : Minimum 3 compteurs désignés par Conseil Anciens. Jamais le pasteur seul.
3.2 Comptage : Immédiatement après culte, à huis clos, sur PV de collecte signé par les 3.
3.3 Modèle PV : Date, Culte, Espèces CDF, Espèces USD, M-Pesa, Total, Signatures.
3.4 Dépôt banque : 24h ouvrables max. Bordereau agrafé au PV. Compte : "ÉGLISE LDI MINISTRIES" uniquement.

ARTICLE 4 : DÉPENSES

4.1 Toute dépense >100 USD = Bon de sortie + Facture + Approbation 2 signatures.
Signataires : Représentant Légal + Trésorier ou 2 Anciens désignés.
4.2 Caisse : Max 500 USD espèces. Coffre 2 clés.
4.3 Salaires : Payés le 25 par virement. Bulletin OHADA obligatoire.
4.4 Interdit : Avance sans échéancier, prêt à membre, dépenses sans pièce.

ARTICLE 5 : BUDGET ANNUEL

5.1 Préparé par Trésorier Octobre. Vote AG Décembre.
5.2 Clés répartition recommandée :
- Ministère & Missions : 30%
- Œuvres sociales : 20%
- Salaires & Charges : 30%
- Fonctionnement temple : 10%
- Épargne/Investissement : 10%
5.3 Aucune ligne dépassée de +10% sans AG extraordinaire.

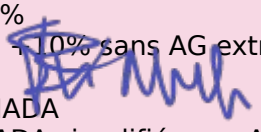

ARTICLE 6 : COMPTABILITÉ OHADA
6.1 Plan comptable : SYSCOHADA simplifié pour ASBL.

Classe 1 : Fonds propres | Classe 6 : Charges | Classe 7 : Produits.
6.2 Livres obligatoires : Journal, Grand Livre, Livre inventaire.
6.3 États financiers annuels : Bilan, Compte résultat, Tableau flux. Déposés Min Justice avant 30 juin.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE
7.1 Commissaires aux Comptes : 2 élus AG, non Anciens. Rapport annuel à l'AG.
7.2 Conseil des Anciens : Contrôle trimestriel caisse + banque.
7.3 AG : Vote budget et quitus Trésorier. Affichage bilan 15j avant AG.
ARTICLE 8 : IMMOBILIER
8.1 Terrain/temple acheté au nom "ÉGLISE LDI MINISTRIES . sarl", jamais nom pasteur.
8.2 Titre foncier gardé coffre banque + copie Min Justice.
8.3 Vente : Impossible sans AG 3/4 + autorisation Min Justice.

ARTICLE 9 : SANCTIONS
9.1 Vol : Restitution immédiate + suspension + plainte si >1000 USD.
9.2 Négligence : Avertissement, puis révocation fonction financière.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026
Adopté par AG. Le Représentant Légal : Kambale kambere leonce

La Trésorière : leticia kitakya

PV COLLECTE - ÉGLISE LDI MINISTRIES

Date : / /. | Culte : 1er/2e

Espèces CDF : _____ | Espèces USD : _____

M-Pesa/Airtel : _____ | Total CDF : _____

Compteurs : 1._____ 2._____ 3._____ Signatures : ___ ___ ___

N° Bordereau dépôt : _____ Date dépôt : _____

CONTRAT DE TRAVAIL PASTEUR*

Conforme Code du Travail RDC. Légalisé à l'inspection du travail
CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE
Entre :
EMPLOYEUR : ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL, N° Arrêté Min Justice : , Siège :Kinshasa
Représentée par : muhindo sivavughe Félicien
Ci-après "l'Église"

ET
EMPLOYÉ : [Nom, Postnom, Prénom]..... Né le / / à ....., Nationalité : Congolaise
N° Carte électeur : ....., N° INSS :....., Domicile :.....
Ci-après "le Pasteur"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT

L'Église engage le Pasteur en qualité de Pasteur Titulaire à temps plein à compter du .....

ARTICLE 2 : FONCTIONS

2.1 Prédication, enseignement, sainte-cène, baptême, mariage, funérailles.
2.2 Visites pastorales, cure d'âme, formation disciples.
2.3 Supervision spirituelle des départements. Rapport mensuel au Conseil Anciens.
2.4 Horaire : Non fixe vu nature ministère. Repos : Lundi + 1 mois congé/an.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION

3.1 Salaire brut mensuel : 800,000 CDF
3.2 Avantages : Logement fonction ou indemnité 300,000 CDF + Transport 100,000 CDF + Communication 50,000 CDF.
3.3 Déductions : INSS 5% employé, IPR selon barème DGI.
3.4 Paiement : Virement bancaire le 25 de chaque mois.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS PASTEUR

4.1 Moralité exemplaire. Fidélité conjugale. Abstinence alcool/tabac.
4.2 Respect Confession de Foi et Statuts. Interdit enseigner autre doctrine.
4.3 Confidentialité : Secret cure d'âme. Code pénal art 69.
4.4 Exclusivité : Pas d'autre emploi rémunéré sans accord écrit Conseil Anciens.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ÉGLISE

5.1 Payer salaire à temps. Déclarer INSS et IPR.
5.2 Respecter liberté conscience du Pasteur dans limites doctrine.
5.3 Assurer formation continue 1 fois/an.

ARTICLE 6 : DURÉE ET RÉSILIATION

6.1 CDI avec période essai 6 mois.
6.2 Préavis : 3 mois chaque partie. Par écrit.
6.3 Faute lourde : Immoralité, hérésie, détournement = révocation sans préavis après discipline selon pierre et Paul.
6.4 Départ : Restitution maison, biens Église. Pas d'indemnité si faute lourde.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Sermons, livres, chants créés pendant contrat appartiennent au Pasteur.
7.2 L'Église garde droit usage gratuit pour ses besoins internes.

ARTICLE 8 : LITIGES

8.1 Conciliation : Conseil Anciens + 1 pasteur extérieur neutre.
8.2 Échec : Tribunal de Travail de Kinshasa/Gombe.

Fait en 3 exemplaires à Kinshasa, le 21/4/2026

L'Église LDI MINISTRIES CHURCH

Le Pasteur .....

L'Inspecteur du Travail .....

ANNEXE : Code de conduite pastoral signé.

FICHE DE PAIE OHADA - ÉGLISE RDC*

Conforme Code du Travail RDC + SYSCOHADA.

BULLETIN DE PAIE

Période :..... | N° Bulletin : [001/2026]

EMPLOYEUR
ÉGLISE LDI MINISTRIES CHURCH ASBL
N° Arrêté Min Justice : | NIF : A00000003 | N° INSS Employeur :378A
Adresse : Kinshasa gombe

SALARIÉ
Nom : .....
Fonction : Pasteur Titulaire | Catégorie : Cadre | N° INSS : .....
Date engagement : ..... | Ancienneté :.....an.....mois
Situation famille : Marié, 15 enfants à charge

LIBELLÉ | BASE | TAUX | GAIN CDF | RETENUE CDF

SALAIRE DE BASE | 30 jours | | 800,000 |
INDEMNITÉ LOGEMENT | Forfait | | 300,000 |
INDEMNITÉ TRANSPORT | Forfait | | 100,000 |
INDEMNITÉ COMMUNICATION | Forfait | | 50,000 |

TOTAL BRUT |1,250,000 |

INSS QPO (Part ouvrière) |1,250,000 | 5.00% | | 62,500
IPR (Impôt Professionnel) |1,187,500 | Barème* | | 91,250

TOTAL RETENUES | | 153,750

NET À PAYER |1,096,250 |

*Barème IPR 2026 RDC : 0% à 524,000 CDF. 15% de 524,001 à 1,120,000. Calcul : (1,187,500 - 524,000) x 15% = 99,525. Abattement enfants : -8,275. IPR = 91,250

MODE PAIEMENT : Virement Banque pldk bank N° Compte 00001 en date du.....
CONGÉS PAYÉS : Solde au ..... = ...jours

Cotisations Patronales pour info : INSS QPP 13% = 162,500 | INPP 1% = 12,500
Coût total employeur = 1,425,000 CDF

Fait à Kinshasa, le .....
L’Employeur
 Le Salarié "Pour acquit"

Note : Pour secrétaire à 400,000 CDF brut, IPR = 0 car sous seuil 524,000. Retenue INSS 5% seulement = 20,000. Net = 380,000.

REGISTRE DES DONS + REÇU FISCAL DGI*

2.1 Modèle Registre des Dons - À tenir relié, coté et paraphé
REGISTRE DES DONS ET LIBÉRALITÉS REÇUS
ÉGLISE LDI MINISTRIES- ANNÉE 2026

N°	Date	Nom Donateur	NIF si Cie	Nature	Montant CDF	Montant USD	Destination	N° Reçu	Signature
1	05/01/26	KAMBALE Jean		Espèce	50,000		Fonctionnement	001	
2	12/01/26	SARL MALAIKA	A1234567Z	Virement	2,000,000	750	Construction	002	
3	15/01/26	Anonyme		M-Pesa	10,000		Orphelinat	003	
...									

TOTAL JANVIER : 2,060,000 CDF + 750 USD
Visa Commissaire aux Comptes : _____ Date : 05/02/2026

2.2 Modèle Reçu Fiscal pour Donateur - Exonération DGI

Donne droit à déduction fiscale société donatrice selon Code Impôts art 115.
REÇU DE DON N° 0002/2026
Art 115 Code des Impôts RDC

BÉNÉFICIAIRE DU DON :
ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL
N° Arrêté Min Justice : ..... du .....
NIF : A00000003| Siège : Avenue des fardcs,Kinshasa

DONATEUR :
Dénomination : SARL MALAIKA
NIF : A3801333Z
Adresse : kinshasa gombe

Nous attestons avoir reçu de la société ci-dessus la somme de :
DEUX MILLIONS DE FRANCS CONGOLAIS (2,000,000 CDF)
Soit Sept Cent Cinquante Dollars US (750 USD)

Date du don : 12 Janvier 2026
Nature : Don en numéraire par virement bancaire
Affectation : Construction du temple

Ce don est affecté aux activités non lucratives de l’ASBL conformément à son objet social.
Il ouvre droit à déduction fiscale dans les limites prévues par la loi.

Fait à Kinshasa, le 12/01/2026
Pour l’Église LDI MINISTRIES CHURCH
Le Représentant Légal Kambale kambere leonce

La Trésorière leticia kitakya

Règle DGI : Seuls dons avec NIF donateur + reçu conforme sont déductibles pour sociétés. Max 1% chiffre d'affaires. Pour personne physique : pas de déduction mais preuve pour donateur.
DEMANDE F92 ANR - COMPTE BANCAIRE ASBL*
ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL
N° Arrêté Min Justice :
Siège : Avenue des fardc, Commune gombe,Kinshasa
Tél : +256 741 722868

Kinshasa, le 21/4/2026
N/Réf : 002/EG/RL/2026

À Monsieur l'Administrateur Général de
l'Agence Nationale de Renseignements (ANR)
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Demande de Formulaire F92 pour ouverture compte bancaire

Monsieur l'Administrateur Général,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute autorité solliciter l'octroi du Formulaire F92, conformément à l'instruction interministérielle, afin de permettre à notre Association Sans But Lucratif confessionnelle dénommée "ÉGLISE LDI MINISTRIES" d'ouvrir un compte bancaire pour la gestion transparente de ses ressources.

En effet, l'Église LDI MINISTRIES a obtenu la personnalité juridique par Arrêté Ministériel n° du du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux. Elle a pour objet le culte, l'évangélisation et les œuvres sociales.

Le compte bancaire sollicité servira exclusivement à :
1. Recevoir les dîmes, offrandes et dons des fidèles
2. Payer les salaires du personnel selon Code du Travail
3. Exécuter les dépenses de fonctionnement et d'investissement
4. Recevoir les subventions des partenaires

Les signataires du compte seront :
1. Kambale kambere leonce
2. Leticia kitakya
Fonctionnement : Signature conjointe obligatoire.

À cet effet, je joins au dossier :
1. Copie Arrêté Min Justice accordant personnalité juridique
2. Copie Statuts légalisés
3. Copie PV élection Représentant Légal
4. Copie carte électeur + passeport Représentant Légal
5. Copie carte électeur + passeport Trésorier
6. Attestation de siège
7. Liste 3 membres Conseil Anciens
Je m'engage à ce que ce compte soit utilisé conformément aux lois de la République et à fournir tout rapport à l'ANR sur demande.
Dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de ma haute considération.
Le Représentant Légal
Kambale kambere leonce

RAPPORT FINANCIER ANNUEL OHADA

Presenté chaque année à l'AG avant 30 juin. Conforme SYSCOHADA révisé.
RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2026
ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL
N° Arrêté Min Justice : | NIF : A00000003
Période : 01/01/2026 au 31/12/2026

I. RAPPORT MORAL ET DE GESTION DU CONSEIL DES ANCIENS
L'exercice 2026 a été marqué par [implantation, construction, croissance fidèles de X à Y].
Objectifs atteints : 1. Culte régulier 2. [Oeuvre sociale lancée] 3. Comptabilité OHADA tenue.
Difficultés : [Ex : inflation, retard dons]. Perspectives 2027 : [Ex : finir temple, ouvrir école].

II. BILAN AU 31/12/2026 - En CDF

ACTIF	BRUT	AMORT	NET N	NET N-1	PASSIF	NET N	NET N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				**FONDS PROPRES**		
Terrain	20,000,000	0	20,000,000	0	Report à nouveau	5,000,000	0
Constructions	50,000,000	2,500,000	47,500,000	0	Résultat exercice	8,500,000	5,000,000
Matériel sono	8,000,000	1,600,000	6,400,000	2,000,000	**TOTAL I**	13,500,000	5,000,000
TOTAL I	78,000,000	4,100,000	73,900,000	2,000,000	**DETTES**		
ACTIF CIRCULANT				Fournisseurs	1,200,000	500,000
Banque	12,300,000		12,300,000	3,800,000	INSS/IPR à payer	500,000	300,000
Caisse	500,000		500,000	200,000	**TOTAL II**	1,700,000	800,000
TOTAL II	12,800,000		12,800,000	4,000,000			
TOTAL ACTIF	90,800,000	4,100,000	**86,700,000**	**6,000,000**	**TOTAL PASSIF**	**86,700,000**	**6,000,000**

III. COMPTE DE RÉSULTAT 2026 - En CDF

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
CHARGES EXPLOITATION			**PRODUITS EXPLOITATION**		
Salaires bruts	18,000,000	6,000,000	Dîmes et offrandes	45,000,000	15,000,000
Charges sociales 19%	3,420,000	1,140,000	Dons affectés	15,000,000	2,000,000
Loyer/Elec/Eau	6,000,000	2,400,000	Recettes œuvres sociales	3,000,000	0
Évangélisation	5,000,000	1,000,000	**TOTAL I**	**63,000,000**	**17,000,000**
Œuvres sociales	12,000,000	500,000			
Dotation amortissement	4,100,000	800,000			
Autres charges	5,980,000	160,000			
TOTAL I	**54,500,000**	**12,000,000**			
RÉSULTAT = PRODUITS - CHARGES	**8,500,000**	**5,000,000**			

IV. NOTES ANNEXES

1. Méthode : Comptabilité engagement SYSCOHADA. Amortissement linéaire 5 ans matériel, 20 ans bâtiment.
2. Personnel : 3 salariés. Pasteur, Secrétaire, Gardien. INSS/INPP/IPR payés.
3. Affectation résultat 8,500,000 CDF : Report à nouveau pour construction 2027.
4. Engagements : Crédit construction 0. Nantissement : Néant.

V. RAPPORT COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous soussignés Kambale kambere leonce et dynelis kanyamanda,Commissaires aux Comptes élus par AG du 21/4/2026, certifions avoir contrôlé les comptes. Les états financiers sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine.

Nous donnons quitus au Trésorier et recommandons approbation des comptes.

Fait à Kinshasa, le.....

Signatures

VI. RÉSOLUTION AG

L'Assemblée Générale du .....approuve les comptes 2026 et donne quitus.

Le Président de séance : le fondateur Kambale kambere leonce

Le Secrétaire : kate kanyamanda dinelis

DEMANDE D’EXONÉRATION TVA - DGI*

Base légale : Code des Impôts Art 13 exonère ASBL sans but lucratif. À déposer Direction Générale des Impôts, Kinshasa.
ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL
N° Arrêté Min Justice :
NIF : A00000003
Siège : Kinshasa

Kinshasa, le .....
N/Réf : 003/EG/RL/2027

À Monsieur le Directeur Général des Impôts
Direction Générale des Impôts (DGI)
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Demande d’exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l’article 13, point 3 du Code des Impôts tel que modifié à ce jour, j’ai l’honneur de solliciter de votre haute bienveillance l’octroi de l’exonération de la TVA en faveur de l’Association Sans But Lucratif confessionnelle "ÉGLISE LDI MINISTRIES".

En effet, notre Église a obtenu la personnalité juridique par Arrêté Ministériel n° du . Elle est une ASBL sans but lucratif dont l’objet est exclusivement le culte, l’évangélisation et les œuvres sociales d’intérêt général : [Ex : orphelinat, école gratuite, centre santé].

Nos ressources proviennent uniquement des dîmes, offrandes et dons volontaires des fidèles. Nous ne réalisons aucune opération commerciale ou lucrative. Nos activités sont désintéressées.

Cette exonération nous permettra d’affecter l’intégralité des dons reçus aux actions sociales et spirituelles, notamment :
1. Construction d’un temple pour accueillir les fidèles
2. Fonctionnement de l’orphelinat .....de ..... enfants
3. Distribution vivres aux démunis

Je m’engage à utiliser les biens et services acquis hors TVA uniquement pour les besoins de l’ASBL et à me soumettre à tout contrôle de vos services.

À cet effet, je joins au dossier :

1. Copie Arrêté Min Justice accordant personnalité juridique
2. Copie Statuts de l’ASBL
3. Attestation NIF
4. Rapport d’activités 2026

5. États financiers 2026 certifiés
6. Liste des membres du Conseil des Anciens

Dans l’espoir d’une suite favorable, je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur Général, l’expression de ma haute considération.

Le Représentant Légal
Kambale kambere leonce

Pièces jointes : 06
Procédure DGI :
1. Dépose à la DGI, Direction Législation. Garde accusé réception.
2. Délai : 60 jours. Enquête possible sur site.
3. Si accord : Tu reçois Attestation Exonération TVA valable 2 ans renouvelable.
4. Présente attestation aux fournisseurs. Ils facturent HT.
5. Déclaration : Même exonéré, déclare TVA 0 chaque mois via formulaire DGI.

CALENDRIER LÉGAL ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL RDC - ANNÉE CIVILE*

Base : Code du Travail, Code des Impôts, Loi 004/2001, OHADA. Dates limites = dernier jour ouvrable.

MOIS	ÉCHÉANCE	QUI	OÙ DÉPOSER/PAYER	MONTANT/SANCTION SI RETARD
JANVIER	**15 Jan** : Déclaration + paiement IPR Décembre	Trésorier	DGI / Banque	10% pénalité + 2% mois
	15 Jan : Déclaration + paiement INSS Décembre	Trésorier	INSS / Banque	20% majoration
	15 Jan : Déclaration TVA Décembre même si 0	Trésorier	DGI	50,000 CDF amende
	31 Jan : Déclaration annuelle salaires DGI + INSS	Trésorier	DGI + INSS	Obligatoire pour agents
FÉVRIER	**15 Fév** : IPR + INSS Janvier	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Fév : TVA Janvier	Trésorier	DGI	Idem
	28 Fév : Clôture comptes N-1 par Trésorier	Trésorier	Interne	Prépare AG
MARS	**15 Mars** : IPR + INSS Février	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Mars : TVA Février	Trésorier	DGI	Idem
	31 Mars : Remise rapport Commissaires aux Comptes		CAC	Conseil Anciens Avant AG
AVRIL	**15 Avr** : IPR + INSS Mars	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Avr : TVA Mars	Trésorier	DGI	Idem
	30 Avr : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	Rep. Légal	Au siège	Vote budget, quitus. PV obligatoire
MAI	**15 Mai** : IPR + INSS Avril	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Mai : TVA Avril	Trésorier	DGI	Idem
	31 Mai : Dépôt États financiers N-1 Min Justice	Rep. Légal	Min Justice	Retrait agrément si 3 ans défaut
JUIN	**15 Juin** : IPR + INSS Mai	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Juin : TVA Mai	Trésorier	DGI	Idem
	30 Juin : Date limite dépôt États financiers DGI	Trésorier	DGI	500,000 CDF amende
JUILLET	**15 Juil** : IPR + INSS Juin	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Juil : TVA Juin	Trésorier	DGI	Idem
	31 Juil : Déclaration annuelle INPP	Trésorier	INPP	1% masse salariale
AOÛT	**15 Août** : IPR + INSS Juillet	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Août : TVA Juillet	Trésorier	DGI	Idem
SEPTEMBRE	**15 Sep** : IPR + INSS Août	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Sep : TVA Août	Trésorier	DGI	Idem
	30 Sep : Inventaire physique biens Église	Anciens + Trésorier	Interne	Obligatoire OHADA
OCTOBRE	**15 Oct** : IPR + INSS Septembre	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Oct : TVA Septembre	Trésorier	DGI	Idem

	31 Oct : Projet budget N+1 prêt	Trésorier	Conseil	Anciens Pour vote décembre
NOVEMBRE	**15 Nov** : IPR + INSS Octobre	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Nov : TVA Octobre	Trésorier	DGI	Idem
	30 Nov : Conseil Anciens valide budget N+1	Anciens	Interne	Avant AG
DÉCEMBRE	**15 Déc** : IPR + INSS Novembre	Trésorier	DGI/INSS	Idem
	15 Déc : TVA Novembre	Trésorier	DGI	Idem
	15 Déc : AG vote budget N+1 si pas fait Avril	Rep. Légal	Au siège	Statuts
	31 Déc : Clôture exercice. Arrêt caisses.	Trésorier	Interne	Base bilan

AUTRES ÉCHÉANCES NON MENSUELLES

ÉCHÉANCE	QUAND	QUOI
Chaque salarié	Dans 8 jours de l’embauche	Déclaration INSS + Contrat visé Inspection Travail
Chaque trimestre	15 Avr, 15 Juil, 15 Oct, 15 Jan	Acompte IBPR si bénéfice >0. ASBL normalement 0
Tous les 2 ans	Date anniversaire Arrêté	Renouvellement Exonération TVA DGI
Tous les 5 ans	Date élection	AG élective : Rep. Légal + Anciens + CAC
Si achat terrain	Dans 3 mois acte notarié	Mutation titre foncier Conservation Titres
Si construction	Avant travaux	Permis de bâtir Urbanisme + Bourgmestre
Si événement >500 pers	15 jours avant	Déclaration Police + Bourgmestre

MODÈLE SMS RAPPEL AU TRÉSORIER*

"Rappel Église : IPR+INSS+TVA à payer avant le 15. Fiches de paie à imprimer. Dieu bénit l’ordre. 1 Cor 14:40"

REÇU DE DÎME / OFFRANDE - CARNET À SOUCHES*

ÉGLISE LDI MINISTRIES CHURCH ASBL
N° Arrêté Min Justice : | NIF :a000000003
Siège : Avenue fardc, Commune gombe ,Kinshasa
"Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes..." Malachie 3:10

REÇU N° 00001
Date : __/__/2026 Culte : Dimanche 1er / 2e / Mercredi / Spécial

Reçu de : _____

La somme de : _____ FC
En lettres : _____

Nature : [ ] Dîme [ ] Offrande [ ] Promesse [ ] Don projet : _____
Mode : [ ] Espèces [ ] M-Pesa [ ] Airtel Money [ ] Virement

"Que chacun donne comme il l’a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte"
2 Cor 9:7

Merci. Que Dieu vous bénisse au centuple.

Pour l’Église,
La Trésoriere : leticia kitakya

RAPPORT D’ACTIVITÉS ANNUEL - MIN JUSTICE*

Obligatoire chaque année avant 31 mai selon Loi 004/2001. À déposer Direction des Cultes, Min Justice. 3 exemplaires.
RAPPORT D’ACTIVITÉS - EXERCICE 2026
ÉGLISE LDI MINISTRIES ASBL
N° Arrêté : du | NIF : A00000003
Période : 01 Janvier 2026 au 31 Décembre 2026

I. IDENTIFICATION
1.1 Dénomination : Église LDI MINISTRIES CHURCH ASBL
1.2 Siège social : Kinshasa
1.3 Représentant Légal : Kambale kambere leonce depuis la fondation
1.4 Objet : Culte, évangélisation, œuvres sociales selon Statuts art 4
1.5 Zone d’action : Kinshasa + [Autres provinces si extensions]+reste du monde

II. VIE SPIRITUELLE
2.1 Membres : 01/01/2026 = 120 | 31/12/2026 = 210 | Croissance = +75%
2.2 Cultes : 52 dimanches + 52 mercredis = 104 tenus. Moyenne présence : 150
2.3 Baptêmes : 25 | Saintes-cènes : 12 | Mariages bénis : 4 | Funérailles : 2
2.4 Départements actifs : École du dimanche 30 enfants, Jeunesse 40, Femmes 50, Louange 12
2.5 Formations : 2 séminaires. Thèmes : Famille chrétienne, Finances selon Dieu

III. ÉVANGÉLISATION ET IMPLANTATION
3.1 Campagnes : 2 à Kinshasa et kampala.Personnes touchées : ~1,500
3.2 Extensions : 1 cellule ouverte à kingabwa en Oct 2026. Responsable : mukendi marc
3.3 Médias : Page Facebook 200 000 abonnés. Émission radio LDI MINISTRIES CHURCH 1h/semaine

IV. ŒUVRES SOCIALES - ART 4 STATUTS
4.1 Orphelinat de la fondation pldk : 15 enfants pris en charge. Budget : 8,000,000 CDF. Dons : vivres, habits
4.2 École pldk education : 60 élèves primaires. 3 enseignants payés. Gratuit pour orphelins
4.3 Actions ponctuelles : Distribution 200 kits scolaires Sept 2026. Don sang Avril 2026
4.4 Partenaires : dnls ngo pour forage, LD company,don ciment

V. ADMINISTRATION ET FINANCES
5.1 Réunions : 4 Conseils Anciens, 1 AG Ordinaire le 28/04/2026. PV disponibles
5.2 Personnel : 3 salariés déclarés INSS. Pasteur, Secrétaire, Gardien. Salaire payé à jour
5.3 Patrimoine : Terrain 20x25m acquis Titre N°201. Temple 200 places en construction 60%

5.4 Comptabilité : Tenue selon OHADA. États financiers 2026 certifiés. Résultat : +8,500,000 CDF
5.5 Contrôles : Commissaires aux Comptes ok. Aucun litige.

VI. RAPPORT AVEC AUTORITÉS
6.1 Respect lois : Aucune condamnation. Collaboration Bourgmestre pour sécurité
6.2 Déclarations fiscales : IPR, INSS, TVA déposées chaque mois. Exonération TVA N°367
6.3 Difficultés : Nuisances sonores résolues par insonorisation Mars 2026.

VII. PERSPECTIVES 2027
7.1 Objectifs : Finir temple, ouvrir centre santé, atteindre 350 membres
7.2 Budget prévisionnel : 95,000,000 CDF. Sources : Dîmes 70%, Dons 20%, Partenaires 10%
7.3 Besoins : Autorisation extension, exonération douane matériel sono

VIII. CONCLUSION
L'Église LDI MINISTRIES CHURCH a fonctionné conformément à ses statuts et aux lois de la RDC en 2026. Elle contribue à la paix sociale, l'éducation et la moralisation. Nous sollicitons la continuation de la bienveillance du Ministère.

Fait à Kinshasa, le.....

Le Représentant Légal

Kambale kambere leonce

PIÈCES JOINTES :
1. PV AG ayant approuvé le rapport
2. États financiers .....(Année).
3. Liste actualisée Conseil des Anciens.

STATUTS TYPE SARL AGENCE DE PRESSE*

STATUTS
Leonce magazine SARL
Entreprise de Presse au sens de la Loi n°96-002

TITRE I : FORME, DÉNOMINATION, OBJET, SIÈGE, DURÉE
Article 1 : Forme : Société à Responsabilité Limitée SARL de droit OHADA.
Article 2 : Dénomination : leonce magazine SARL
Article 3 : Objet social
1. Collecte, traitement, vérification et diffusion d'informations écrites, photo, audio, vidéo à destination des médias clients.
2. Production de dépêches, reportages, enquêtes, photos d'actualité.
3. Syndication de contenus, banque d'images, archivage numérique.
4. Formation de journalistes, conseil médias.
5. Édition de publications périodiques papier et numérique.
6. Toute opération connexe.
Article 4 : Siège : Avenue fardc, n°, Commune de la Gombe, Kinshasa. Bureaux provinciaux possibles.
Article 5 : Durée : 100 ans.

TITRE II : CAPITAL SOCIAL
Article 6 : Capital : 10,000 USD minimum recommandé. Divisé en 100 parts de 100 USD.
Libéré à 100% à la constitution. Dépôt Banque + Déclaration Notaire.
Article 7 : Associés : Kambale kambere leonce : 60 parts,famille et connaissances de Kambale kambere leonce : 40 parts.

TITRE III : GÉRANCE ET DIRECTION DE PUBLICATION
Article 8 : Gérance : kasereka luis nommé Gérant pour 4 ans. Pouvoirs étendus.
Article 9 : Directeur de Publication : Obligatoire selon Loi 96-002.
Conditions : Congolais, 25 ans min, diplôme journalisme ou 5 ans expérience, casier vierge.
M. Pierre Desproges est nommé Directeur de Publication. Responsable pénalement du contenu art 74 Loi 96-002.
Article 10 : Rédacteur en Chef : otshudi deogracias. Carte de presse UNPC n° 45000aE

TITRE IV : EXERCICE SOCIAL - COMPTES
Article 11 : Exercice : 1er janvier - 31 décembre. Comptabilité OHADA. CAC si CA > 250,000 USD.
Article 12 : Répartition : 5% réserve légale, puis dividendes selon parts.

Fait à Kinshasa, le 23/4/2026

Signatures légalisées.

DÉCLARATION AU MINISTRE COMMUNICATION*
Leonce magazine SARL
RCCM : CD/KIN/RCCM/24-A-10000 | NIF : A00000003
Siège : Avenue fardc, Gombe, Kinshasa

Kinshasa, le 23/4/2026

À Son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication et Médias
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Déclaration d'existence d'une entreprise de presse
Demande de récépissé - Loi n°96-002

Excellence Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 8 de la Loi n°96-002 du 22 juin 1996, j'ai l'honneur de déclarer l'existence de l'entreprise de presse dénommée "leonce magazine SARL" et de solliciter le récépissé y afférent.

1. Forme juridique : SARL RCCM CD/KIN/RCCM/24-A-10000
2. Objet : Agence de presse généraliste. Collecte et diffusion d'informations texte, photo, vidéo
3. Périodicité : Flux continu 24/7
4. Langues : Français, Lingala, Swahili, Anglais
5. Zone diffusion : RDC + internationale via internet
6. Directeur de Publication : Pierre Desproges, congolais, diplômé france 2015, Carte de la presse européenne n° 198ah
7. Journalistes professionnels : mukongili charles ,carte n° 1288; germaine yuyu
8. Siège : Adresse ci-haut. 3 bureaux, salle rédaction 10 postes

Nous nous engageons à respecter la Constitution, les lois de la République, la déontologie et à rectifier toute information inexacte art 59 Loi 96-002.

Pièces jointes : 11 documents selon liste officielle

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Kasereka luis

DOCUMENTS INTERNES INDISPENSABLES*

1. Vérifier 2 sources min. Recouper. Distinguer fait et commentaire.
2. Respect vie privée. Présomption innocence. Pas de paiement de sources.
3. Rectifier sans délai si erreur. Droit de réponse garanti.
5. Protection sources absolue. Art 73 Loi 2023.
6. Pas de discours haine, tribalisme, incitation violence.
Sanction : Avertissement, suspension, licenciement pour faute lourde.
5.2 Contrat Type Client Médias
Clause clé : "L'Agence fournit dépêches. Client seul responsable de la publication. Agence garantit n'avoir plagié. Client paie X USD/mois pour Y dépêches/jour. Droit de reproduction cédé pour 1 publication."

5.3 Registre des Dépêches
N° Date/Heure Titre Auteur Source DP Visa Heure envoi Clients
001 21/04/26 08h12 RDC: Conseil ministres... JKK Primature OK 08h15 Radio Okapi, ACP...
PARTIE 6 : CALENDRIER LÉGAL AGENCE PRESSE
Échéance Détail
Chaque 15 IPR + INSS + TVA comme toute SARL
Chaque année avant 31 Mars Dépôt 2 exemplaires de toute publication au Min Com. Pour agence : rapport annuel titres
Chaque 2 ans Renouvellement cartes UNPC journalistes
Si changement DP Déclaration Min Com sous 30 jours sinon amende 1,000 USD
Si diffamation Droit de réponse sous 3 jours ou 48h si quotidien art 60 Loi 96-002
Risques pénaux : Diffamation 1-6 mois prison + amende. Offense Chef État 3 mois-3 ans. Art 74-77 Loi 96-002. Directeur Publication responsable.

DOSSIER ACCORD DE SIÈGE - MINISTÈRE DU PLAN*

#	Document	Détails	Modèle / Où l'avoir
1	**Lettre demande Accord Siège**	Au Ministre du Plan. Motifs, domaine, zones, durée	Modèle ci-dessous Doc 1
2	**Statuts Siège International**	Statuts de la maison mère, traduits français, légalisés ambassade RDC	Siège international
3	**Décision Conseil d'Admin**	PV qui décide ouvrir bureau RDC + nomme Représentant Pays	Siège international
4	**Agrément pays d'origine**	Preuve ONG reconnue dans pays siège	Ministère local
5	**Présentation ONG**	Historique, mission, budget global, pays d'intervention	
6	**Programme Triennal RDC**	Objectifs, activités, budget 3 ans, provinces cibles, Odd	
7	**Budget prévisionnel 1 an**	Dépenses détaillées. Min 500,000 USD/an exigé pratique	
8	**Lettre engagement**	Respect lois RDC, non-ingérence politique, recrutement locaux 70%	Modèle Doc 2
9	**CV Représentant Pays**	Diplôme + expérience humanitaire. Casier judiciaire pays origine	
10	**Passeport Rep. Pays**	Copie légalisée	
11	**Organigramme bureau RDC**	Postes : Rep Pays, Admin-Fin, Programmes, Log	
12	**Preuve financement**	Lettre bailleurs : UE, USAID, etc. Ou relevé banque >250k USD	Bailleurs
13	**Attestation siège**	Contrat bail bureau Kinshasa	Propriétaire

Délai : 3-6 mois. *Frais* : 0 USD officiels, mais suivi intensif.
Résultat : Arrêté interministériel Plan + Affaires Étrangères. Valable 5 ans renouvelable.

LETTRE DEMANDE ACCORD DE SIÈGE*
Pldk ngo ,dnls ngo et les autres ngo
Siège : Luxembourg
www.egliseldi.free.com

Kinshasa, le 21/4/2024

À Son Excellence Monsieur le Ministre d’État,
Ministre du Plan
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Demande d’Accord de Siège pour l’implantation de notre organisation en République Démocratique du Congo

Excellence Monsieur le Ministre,

L’organisation pldk ngo, fondée en 2026 au Luxembourg, reconnue d’utilité publique, a l’honneur de solliciter auprès de votre haute autorité l’octroi d’un Accord de Siège en République Démocratique du Congo conformément à la Loi n°004/2001.

1. Présentation : pldk ong œuvre dans la santé,l'éducation,l'urgence au monde. Budget annuel : 80M USD. Partenaires : UNICEF, PAM, UE.

2. Objet en RDC : Contribuer aux ODD 2, 3, 4 par [programmes précis]. Zones : Nord-Kivu, Kasaï, Kinshasa. Durée : 5 ans renouvelables.

3. Budget RDC : 2,500,000 USD/an financés par engenieur Kambale kambere leonce. Création 45 emplois dont 35 nationaux.

4. Engagement : Respect souveraineté, lois RDC, non-ingérence politique, coordination avec Ministères sectoriels.

Nous désignons Monsieur Vincent kanyamanda comme Représentant Pays.

Veuillez trouver en annexe les 13 pièces réglementaires.

Dans l’espoir d’une collaboration fructueuse au service du peuple congolais, nous vous prions d’agréer, Excellence, l’expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d’Administration,
Le Directeur Général

Julien le clerc

LETTRE D’ENGAGEMENT TYPE*

ENGAGEMENT DE L’ONG pLDk

Nous, pLDk ngo,nous engageons à :

1. Respecter la Constitution, les lois et règlements de la RDC.

2. Ne mener aucune activité politique, subversive ou contraire aux bonnes mœurs.

3. Recruter au moins 70% de personnel national congolais à compétence égale.

4. Coordonner nos programmes avec les Ministères techniques : Santé, EPSP, Actions Humanitaires.

5. Présenter rapport annuel d’activités et financier au Ministère du Plan avant 31 mars.

6. Payer impôts sur salaires expatriés et nationaux selon Code Impôts.
7. Importer matériel en franchise uniquement après autorisation Min Plan + Finances.

8. Fermer bureau et rapatrier expatriés sur demande du Gouvernement avec préavis 3 mois.

Le non-respect entraîne retrait immédiat Accord de Siège.

Fait à Kinshasa, le 21/4/2024
Le Représentant Pays

Vincent kanyamanda

STATUTS BUREAU RDC

STATUTS

fondation Léonce kambere RDC

ASBL de droit congolais - Loi 004/2001

Article 1 : Dénomination : fondation Léonce kambere RDC
Article 2 : Objet : Représenter la fondation Léonce kambere en RDC. Mettre en œuvre projets santé, éducation selon Accord Cadre signé avec Min Plan.
Article 3 : Siège : Luxembourg. Durée : illimitée.
Article 4 : Membres : 7 congolais minimum + pldk ngo personne morale.
Article 5 : Organes : AG, Conseil Administration, Représentant Légal congolais obligatoire.
Article 6 : Ressources : Subventions PLDK COMPANY. Pas de collecte publique sans autorisation.

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS ANNUELS*

Document Échéance Destinataire
1. Rapport activités 31 Mars Min Plan + Min sectoriels
2. Rapport financier audité 31 Mars Min Plan + Bailleurs
3. Plan travail annuel 31 Janvier Min Plan + Gouverneurs
4. Déclaration INSS/IPR 15 chaque mois INSS/DGI Même exonéré, déclare
5. Renouvellement visas Avant expiration DGM Pour expatriés
6. Rapport OCHA Mensuel OCHA Si humanitaire, pour 3W
PARTIE 7 : AVANTAGES ACCORD DE SIÈGE VS RISQUES
Avantages Obligations/Risques
1. Exonération TVA sur achats locaux avec attestation **1. Rapport annuel obligatoire** sinon suspension
2. Franchise douanière import véhicules, matériel **2. 70% staff national** contrôle Inspection Travail
3. Visas courtoisie expatriés **3. Non-ingérence politique stricte**. Tweet critique = expulsion
4. Plaque IT véhicules **4. Audit gouvernement** possible chaque année
5. Immunité fonctionnelle limitée **5. Retrait Accord** par décret, sans recours.

SOCIÉTÉ "AGENCE de 100 BOURSES de l' ingénieur Léonce kambere

STATUTS TYPE SARL

STATUTS

100 bourses de l'ingénieur Leonce kambere SARL

Société de Services Éducatifs

TITRE I : FORME - OBJET - SIÈGE

Article 1 : Forme : SARL de droit OHADA.

Article 2 : Dénomination : 100 bourses de l'ingénieur Leonce kambere SARL

Article 3 : Objet social :

1. Conseil, orientation et accompagnement d’étudiants pour obtention de bourses d’études nationales et internationales.

2. Constitution de dossiers, traduction, coaching, préparation tests IELTS/TOEFL/SAT.

3. Placement d’étudiants dans universités partenaires moyennant frais de service.

4. Organisation de salons, foires, conférences sur études à l’étranger.

5. Édition de guides et plateformes numériques d’information.

6. Toute opération connexe.

Exclu : Garantir l’obtention de bourse. Obligation de moyens uniquement.

Article 4 : Siège : Luxembourg

Article 5 : Durée : 100 ans.

TITRE II : CAPITAL

Article 6 : Capital : 5,000 USD min. 100 parts de 50 USD. Libéré 100%.

Fait à Kinshasa, le 21/4/2026.
Signatures légalisées.

Documents joints

#	Document	Détail
1	**Statuts notariés**	4 exemplaires. Notaire 150 USD
2	**Déclaration souscription**	Notaire
3	**Attestation dépôt capital**	Banque : 5,000 USD min bloqués 48h
4	**Casier judiciaire Gérant**	TGI Gombe. 20 USD
5	**Copie carte électeur Gérant**	-
6	**Contrat bail siège**	3 mois min
7	**RCCM + ID NAT**	Délivrés par GUCE. Frais ~200 USD

Après GUCE : NIF à la DGI + Compte bancaire + Affiliation INSS.

Articles : OBLIGATIONS SOCIÉTÉ

5.1 Obligation de moyens : Conseil, correction dossier, coaching.

5.2 Nullement obligation de résultat : La Société ne garantit PAS

l’obtention de bourse ou visa. Décision finale = université + ambassade.

Articles : FRAIS

6.1 Frais de service : 500 USD non remboursables, payables signature.

6.2 Frais payés à tiers : Frais université, visa, traduction = à charge élève.

Article 7 : RÉSILIATION

7.1 Si élève abandonne : 0 remboursement.

7.2 Si société faute prouvée : Remboursement 50% max.

Article 8 : LITIGES : Tribunal Commerce Kinshasa/Gombe.

Sans ce contrat : Élève qui rate sa bourse te traîne en justice pour "escroquerie". 90% des cas.

ASBL / FONDATION DE BOURSES*

PARTIE 1 : STATUTS ASBL

STATUTS

100 bourses Léonce kambere pour l'excellence sarl
ASBL - Loi n°004/2001

TITRE I : DÉNOMINATION - OBJET

Article 1 : Dénomination : 100 bourses Léonce kambere pour l'excellence sarl pour l'Excellence ASBL
Article 2 : Objet :
1. Octroyer bourses d'études totales ou partielles à étudiants congolais méritants démunis.
2. Niveaux : maternelle, primaire, illettrés,Licence, Master, Doctorat au Luxembourg et étranger(rdc,etc).
3. Domaines prioritaires : Sciences, Ingénierie, Médecine, Agronomie.
4. Suivi académique des boursiers. Obligation résultats.
5. Collecte fonds auprès mécènes, entreprises, bailleurs.
Article 3 : Siège : Luxembourg. Durée : illimitée.

TITRE II : DOTATION ET RESSOURCES

Article 4 : Dotation initiale : 20,000 USD apportés par fondateurs. Inaliénable.
Article 5 : Ressources : Dons, legs, subventions, revenus dotation. Aucune activité lucrative.

TITRE III : BOURSIERS

Article 6 : Critères : Nationalité(toutes).
Article 7 : Comité sélection : 5 membres dont 2 profs université. Décision souveraine.
Article 8 : Contrat boursier : Obligation finir études + revenir servir RDC 3 ans min sinon rembourse.

Fait au Luxembourg,le 21/4/2024.

DOcuments joints

#	Document	Détail

1	**Statuts légalisés** 6 ex. Notaire	
2	**PV Assemblée Constitutive**	7 fondateurs min
3	**Acte engagement Rep. Légal**	Respect lois
4	**Casier + CV Rep. Légal**	-
5	**Règlement octroi bourses**	Critères, montants, jury. Modèle Doc 2
6	**Preuve dotation 20k USD**	Attestation banque
7	**Agrément Min EPSP**	Lettre Min EPSP reconnaissant œuvre éducative
8	**Programme 3 ans**	Combien bourses/an, budget, partenaires

Délai : 6 mois Min Justice + 3 mois Min EPSP. *Frais* : 250 USD dépôt.

RÈGLEMENT OCTROI BOURSES - JOINT AU DOSSIER
RÈGLEMENT D'OCTROI DES BOURSES
100 Bourses de l'ingénieur Leonce kambere

Article 1 : Éligibilité
1.1 toute personne
1.2 Diplôme d'État ou pas min.
1.3 bonne volonté au travail.
1.4 Domaine prioritaire : STEM + Médecine + Agro+vet+électronique
1.5 Moralité : 2 lettres recommandation.

Article 2 : Montant
2.1 RDC : Minerval + 100 USD/mois subsistance.
2.2 Étranger : Minerval + billet + 300 USD/mois. Max 15,000 USD/an.

Article 3 : Procédure
3.1 Appel candidature : Janvier. Site web + radios.
3.2 Dépôt : Mars. Test écrit Avril. Interview Mai.
3.3 Résultats : 30 Juin. Contrat signé Juillet.

Article 4 : Obligations boursier
4.1 Moyenne 14/20 min chaque année. Sinon suspension.
4.2 Rapport semestriel. Stage été obligatoire.
4.3 Retour servir RDC 3 ans après études. Caution morale.
4.4 Remboursement si abandon non justifié ou fraude.

Article 5 : Comité
5.1 5 membres : 1 Rep Légal, 2 Profs Univ, 1 Société civile, 1 Bailleur.
5.2 Décisions majorité. Procès-verbal signé.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026

CALENDRIER LÉGAL ANNUEL COMMUN AUX 2 OPTIONS

Échéance	SARL	ASBL
15 chaque mois	IPR+INSS+TVA DGI	IPR+INSS DGI. TVA 0 si exonéré
31 Mars	-	Rapport activités Min Justice + Min EPSP
30 Juin	Dépôt états financiers DGI	Dépôt états financiers DGI + Min Justice
31 Déc	Inventaire + AG	Inventaire + AG + Rapport boursiers

CONTRAT DE BOURSIER AVEC CLAUSE RETOUR AU PAYS*

CONTRAT DE BOURSE D’ÉTUDES
Entre :
BAILLEUR : 100 bourses Léonce kambere ASBL, N° Arrêté Min Justice : Siège : Luxembourg
Représentée par : ingénieur Kambale kambere leonce

ET
Le BOURSIER :....., Né le ...../...../..... à .....,
Nationalité : Congolaise
N° Carte électeur : ....., N° Passeport : ....., Domicile : .....

EN PRÉSENCE DE :
CAUTION MORALE :..... [Nom Parent/Tuteur],
N° Carte électeur : .....,
Domicile :.....
Ci-après "la Caution"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET
La Fondation octroie au Boursier une bourse d’études pour suivre le cursus ou d'autres types de bourses . pour une durée de .....de 20..... à 20.....

ARTICLE 2 : MONTANT ET NATURE DE LA BOURSE
2.1 Montant annuel : 15,000 USD couvrant : Minerval, Assurance, Billet A/R 1 fois, Allocation subsistance 300 USD/mois.
2.2 Versement : Minerval direct à université. Subsistance virement mensuel compte Boursier.
2.3 La bourse n’est ni un salaire ni un droit acquis. Renouvelable chaque année.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BOURSIER
3.1 Académiques : Maintenir moyenne 14/20 min ou équivalent. Envoyer relevés notes chaque semestre. Redoublement = suspension bourse.
3.2 Conduite : Respect lois pays accueil + règlement université. Pas de politique. Toute condamnation = résiliation.
3.3 Rapport : Rapport semestriel activités à la Fondation.
3.4 Stage : Effectuer 1 stage/an en RDC si possible Juillet-Août.

ARTICLE 4 : CLAUSE DE RETOUR ET SERVICE AU PAYS - OBLIGATION ESSENTIELLE
4.1 Le Boursier s’engage sur l’honneur à revenir en RDC dans les 3 mois suivant fin études ou diplôme.
4.2 Il s’engage à travailler en RDC pendant une durée minimale de 3 ans dans secteur public ou privé, au service du développement national.

4.3 Preuve : Contrat travail RDC ou attestation création entreprise à fournir chaque année.
4.4 Exception : Poursuite Doctorat acceptée si accord écrit Fondation. Report obligation retour.

ARTICLE 5 : SANCTIONS ET REMBOURSEMENT
5.1 Abandon non justifié, exclusion, moyenne insuffisante 2 ans : Remboursement 100% sommes perçues.
5.2 Non-retour en RDC après études : Remboursement 200% sommes perçues à titre de dommages-intérêts, sauf cas force majeure validé par Conseil Fondation.
5.3 Le Boursier et la Caution sont solidairement débiteurs. La Fondation peut poursuivre l'un ou l'autre.
5.4 Remboursement : Échéancier max 5 ans avec intérêt 5%/an.

ARTICLE 6 : DURÉE ET RÉSILIATION
6.1 Contrat : Durée études + 3 ans obligation service.
6.2 Résiliation par Fondation : Faute lourde, faux dossier, condamnation.
6.3 Décès boursier : Dette éteinte.

ARTICLE 7 : LITIGES
7.1 Conciliation amiable 60 jours.
7.2 Échec : Tribunal de Grande Instance Kinshasa/Gombe. Droit congolais applicable.

Fait à Kinshasa, en 3 exemplaires le ...../...../2026

La bourse..... du groupe de 100 bourses de l'ingénieur Leonce kambere

Le Boursier

Le Notaire

DEMANDE D’AGRÉMENT POUR ASBL BOURSES*

100 Bourses Léonce kambere POUR L’EXCELLENCE ASBL
N° Arrêté Min Justice : du
NIF : A00000003
Siège : Luxembourg

Luxembourg, le 21/4/2026
N/Réf : 001/FE/EN/2026

À Son Excellence Madame la Ministre d’État,
Ministre de l’Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
à Luxembourg

Concerne : Demande d’agrément en qualité d’Œuvre Éducative
Octroi de bourses d’études

Excellence Madame la Ministre,

Conformément à l’Arrêté Ministériel n°MINEDN/CABMIN/0042/2011 portant organisation des œuvres péri et parascolaires, j’ai l’honneur de solliciter l’agrément des 100 bourses de l'ingénieur Leonce kambere en qualité d’Œuvre Éducative spécialisée dans l’octroi de bourses d’études, économiques et sociales.

1. Présentation : Les 100 bourses , ASBL de droit Luxembourgeois agréée par Arrêté Min Justice n°001, a pour objet social l’appui à l’excellence scolaire par l’octroi de bourses totales ou partielles aux élèves et étudiants Luxembourgeois et du monde méritants issus de familles démunies d'abord et riches après.

2. Activités : Depuis notre création, nous avons octroyé 100 bourses en un mois. Programme 2027-2029 : 50 bourses/an. Niveaux : Secondaire, Licence, Master et sans niveau. Domaines prioritaires : STEM, Médecine, Agronomie, électronique.

3. Critères : acceptation

4. Financement : Dotation initiale 20,000 USD + subventions. Budget 2027 : 300,000 USD.

5. Impact : Lutte contre déperdition scolaire, promotion excellence, formation élites pour développement mondial.Obligation boursiers : aucune.

Nous nous engageons à collaborer avec vos services, transmettre liste boursiers annuelle et respecter toutes directives du Ministère.

Pièces jointes :
1. Copie Arrêté Min Justice + Statuts ASBL
2. Règlement d'octroi des bourses
3. PV Comité sélection type
4. Budget prévisionnel 3 ans
5. Liste 7 membres du conseil
6. Contrat type boursier

Dans l'espoir d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Excellence Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Représentant Légal
Ronald McDonald

BUSINESS PLAN - SARL AGENCE BOURSES*

BUSINESS PLAN - 100 bourses Léonce kambere SARL
"Votre pont vers les universités du monde"

1. PROBLÈME
90% étudiants ignorent les bourses existantes. 80% dossiers rejetés pour vice forme. Fuite cerveaux non organisée = pas de retour.

2. SOLUTION
Agence de services éducatifs : Information + Coaching + Dossier + Prépa visa. Obligation moyens. 3 packs : 200/500/1000 USD.

3. MARCHÉ
Cible : 50,000 finalistes secondaire/an Kinshasa + 20,000 étudiants L1-L2. Marché accessible 1% = 700 clients/an.
Concurrence : Informelle, non fiable. Nous = 1er pro avec bureau + site + agrément.

4. MODÈLE ÉCONOMIQUE
Revenus : Frais service 500 USD moyen x 300 clients an 1 = 150,000 USD.
+ Commission universités partenaires 10% minerval = 50,000 USD.
+ Formations IELTS 100 USD x 200 = 20,000 USD.
CA An 1 = 220,000 USD.
Charges : Salaires 5 staff 60k, Loyer 12k, Marketing 20k, Autres 28k = 120k.
Résultat Net An 1 = 100,000 USD. Seuil rentabilité : 20 clients/mois.

5. ÉQUIPE
Gérant : Ronald McDonald 10 ans éducation, Master UK.
Directeur Pédagogique : kalonji tshiswamba, Ex-IFASIC, Carte UNPC.
Coach Visa : katsuva wa kasivwira Daniel, Ex-ambassade.

6. TRACTION
Pré-lancement : 50 pré-inscrits. 2 conventions universités Canada signées. Site web en ligne.

7. BESOIN FINANCEMENT
Demande : 30,000 USD. Usage : Caution bureau 6k, Aménagement 4k, Marketing lancement 10k, Fonds roulement 10k.
Offre : Prêt 24 mois 8% ou 15% parts.

8. IMPACT SOCIAL
An 1 : 300 étudiants placés. 60% boursiers. Suivi 100%. Taux visa 70% vs 20% national.
Clause retour : Sensibilisation 3 ans service RDC.

Contact : Kambale kambere leonce | +256 741 722868| www.egliseldi.com.free
RCCM : CD/KIN/RCCM/24-A-00001

École Privée Agréée en RDC*. Base légale : Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 + Arrêté Min EPSP n°MINEPSP/CABMIN/0082/2011.

STATUT JURIDIQUE DE L’ÉCOLE pldk

SARL

DOSSIER AGRÉMENT MIN EPSP
Agrée à l'epst

A. DOCUMENTS joints DU PROMOTEUR = Personne physique

#	Document	Détail
1	**Demande agrément**	Lettre au Ministre EPSP. Modèle Doc 1 ci-dessous
2	**Statuts ASBL légalisés**	Objet = "Enseignement primaire et secondaire". 6 ex
3	**PV Assemblée Constitutive**	7 membres fondateurs min
4	**Casier judiciaire Promoteur**	< 3 mois. TGI
5	**CV + Diplôme Promoteur**	Licence min. Si pas pédagogue, embauche Préfet qualifié
6	**Acte engagement**	Respect Loi-cadre 2014, programme national, laïcité
7	**Attestation bancaire**	Solvabilité : 10,000 USD min en compte pour démarrer

DOCUMENTS de nos INFRASTRUCTURES(documents joints)

	Document	Normes Min EPSP
8	**Titre parcelle ou bail 9 ans**	Nom ASBL. Min 1,000 m² primaire, 2,000 m² secondaire
9	**Plan cadastral + localisation**	Urbanisme. Pas en zone inondable/industrielle
10	**Plan architecture école**	Par architecte agréé. 6 classes min, bureau, latrines H/F
11	**Attestation conformité**	Urbanisme : bâtiments aux normes. 1.5 m²/élève/classe
12	**Rapport Hygiène**	Ministère Santé : Eau potable, 1 WC/25 élèves, infirmerie
13	**Rapport Sécurité**	Police/Pompiers : Issues secours, extincteurs, clôture
14	**Photos installations**	Classes, bancs, tableaux, bureau, cour, latrines

15 **Inventaire mobilier** 1 banc/2 élèves, 1 table+chaise/enseignant. Factures

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES annexés

Document Détail

16 **Projet éducatif** 10 pages : Vision, valeurs, règlement, discipline. Modèle Doc 2
17 **Programme cours** Engagement suivre programme national EPSP. Liste manuels
18 **Calendrier scolaire** Conforme calendrier national Min EPSP
19 **Dossier Préfet/Directeur** CV, Diplôme D6 pédagogique min, Casier, Contrat, Agrément EPSP
20 **Liste 6 enseignants min** CV, Diplômes D6, Contrat, Affectation par classe. 70% qualifiés
21 **Grille minerval** Frais proposés. Doit être approuvée EPSP. Pas d’abus

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS annexés

Document Détail

22 **Avis Sous-PROVED** Inspection locale vient visiter. Avis favorable obligatoire
23 **Avis Chef Division EPSP** Après Sous-PROVED
24 **Reçu frais dépôt** 500 USD Trésor Public
25 **Arrêté ouverture provisoire** Délivré par Gouverneur . Valable 1 an

DEMANDE AGRÉMENT MIN EPSP*

ÉCOLE pldk
N° Arrêté Min Justice :0034
Siège : kinshasa gombe

Kinshasa, le 21/04/2026
N/Réf : 001/EC/EPSP/2026

À Son Excellence Madame la Ministre d'État,
Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Demande d'agrément pour ouverture d'un établissement privé d'enseignement primaire et secondaire

Excellence Madame la Ministre,

Conformément à la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014, j'ai l'honneur de solliciter l'agrément pour l'ouverture de l'établissement privé dénommé "ÉCOLE pldk".

1. Promoteur : Sarl École Pldk, agréée Min Justice n°0034. Objet : enseignement.
2. Niveau : Primaire 6 ans + Secondaire général 6 ans. Cycle complet.
3. Capacité : 300 élèves. 6 salles primaire + 6 salles secondaire.
4. Site : Parcelle 2,500 m², Titre N°006, Commune gombe. Bâtiments neufs aux normes.
5. Personnel : Préfet:Gilbert kayisavera, D6 Pédagogie, 10 ans expérience. 12 enseignants diplômés.
6. Programme : Engagement à suivre intégralement programme national EPSP.
7. Minerval : 500 USD/an secondaire. Grille soumise à approbation.
8. Projet éducatif : Excellence, discipline, travail. Règlement joint.

Nous nous engageons à respecter la laïcité, l'unité nationale et toutes lois de la République.

Pièces jointes : 25 documents réglementaires.

Dans l’espoir d’une suite favorable, veuillez agréer, Excellence, l’expression de notre haute considération.

Le Promoteur / Représentant Légal
Kambale kambere leonce

PROJET ÉDUCATIF

PROJET ÉDUCATIF
ÉCOLE pldk
"Discipline, Travail, Excellence"

I. VISION
Former citoyens congolais compétents, intègres, patriotes, capables de servir RDC.

II. VALEURS
1. Travail : 0% tricherie. Rigueur.
2. Respect : Élèves, enseignants, autorités, drapeau.
3. Excellence : Moyenne promotion 13/20 min.
4. Propreté : Uniforme, hygiène, environnement.
5. Laïcité : Aucun cours religieux obligatoire. Respect croyances.

III. RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE
3.1 Tenue : Uniforme obligatoire. Cheveux courts garçons.
3.2 Ponctualité : 7h30 début. 3 retards = 1 jour exclusion.
3.3 Interdits : Téléphone, drogue, violence, tricherie, relation amoureuse.
3.4 Sanctions : Avertissement, exclusion 3j, conseil discipline, renvoi.
3.5 Parents : Convocation obligatoire. Contrat éducatif signé rentrée.

IV. PÉDAGOGIE
4.1 Méthode : Programme national + 20% anglais, informatique.
4.2 Évaluation : 2 interrogations/mois, 2 examens/an. Bulletin aux parents.
4.3 Soutien : Études dirigées 16h-17h pour élèves en difficulté.
4.4 Examens d’État : 100% présentation. Objectif 80% réussite.

V. FRAIS 2026-2027
5.1 Minerval : Primaire 300 USD, Secondaire 500 USD/an. Payable 3 tranches.
5.2 Inclus : Inscription, cours, bulletins. Exclu : Uniforme, livres, transport.
5.3 Aucun frais caché. Reçu pour tout paiement.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026

Le Comité de Gestion

STATUTS TYPE SARL ÉCOLE

STATUTS
ÉCOLE PLDK sarl
Loi n°004/2001

Article 1 : Dénomination : École SARL
Article 2 : Objet : Créer, organiser et gérer un établissement d'enseignement maternel, primaire et secondaire selon Loi-cadre 2014.
Article 3 : Siège : kinshasa Durée : illimitée.
Article 4 : Membres : 1fondateurs, monsieur Kambale kambere leonce, l'ingénieur.
Article 5 : Organes : AG, Conseil d'Administration, Comité Gestion, Direction.
Article 6 : Comité Gestion : 5 membres élus 3 ans. Gère école. Engage Préfet.
Article 7 : Ressources : Minerval, dons, subventions État. Aucune distribution bénéfice.
Article 8 : Excédent : Réinvesti dans école : labo, bibliothèque, salaires.
Article 9 : Dissolution : Actif net à autre école ASBL désignée par Min EPSP.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026.

Signatures

DOCUMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES joints APRÈS OUVERTURE

Document	Échéance	Destinataire	
1. Statistiques rentrée	30 Septembre	Sous-PROVED	
2. Rapport financier	31 Mars	Min Justice + EPSP	
3. Liste élèves + enseignants	30 Octobre	EPSP	
4. PV Conseil Discipline	Si renvoi élève	Parents + EPSP	
5. Déclaration INSS/IPR	15 chaque mois	INSS/DGI	
6. Demande jury Examens État	Mars	EPSP	Sinon élèves pas inscrits

Piège #1 : Ouvrir sans arrêté provisoire. Fermeture + amende 5,000 USD. Diplômes faux.
Piège #2 : Changer minerval en cours année sans EPSP. Suspension agrément.
Piège #3 : Enseignants non qualifiés. 70% doivent avoir D6 pédagogique min.

CONTRAT DE TRAVAIL ENSEIGNANT + GRILLE SALAIRE EPSP 2026*

Conforme Code du Travail + Barème Min EPSP + Convention collective enseignement privé.
CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE
ENSEIGNANT

Entre :
EMPLOYEUR : ÉCOLE pldk sarl, N° Agrément EPSP 0034 : , Siège : kinshasa
Représentée par :ekofo Jeanine
Ci-après "l'École"

ET
EMPLOYÉ :....., Né le ...../...../.....à .....
N° Carte électeur : ....., N° INSS :....., Diplôme : D6 Pédagogie / Graduat / Licence
Domicile : ....., Commune .....
Ci-après "l'Enseignant"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT
L'École engage l'Enseignant en qualité de Professeur de ..... au niveau ..... à compter du .....

ARTICLE 2 : FONCTIONS ET OBLIGATIONS
2.1 Dispenser 24 périodes/semaine selon horaire. Préparation cours, correction, surveillances.
2.2 Participer conseils de classe, réunions pédagogiques, formations.
2.3 Tenir journal de classe, cahier textes, registre notes à jour. Contrôle Sous-PROVED.
2.4 Respect programme national EPSP. Interdit cours particuliers payants aux élèves de sa classe.
2.5 Devoir réserve : Pas de politique, religion, tribalisme en classe. Art 9 Loi-cadre 2014.
2.6 Présence : 7h00 à 14h00 Lun-Ven + Sam 7h00-12h00. Vacances : selon calendrier EPSP.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION - BARÈME EPSP PRIVÉ 2026
3.1 Salaire de base selon qualification :
| Qualification | Salaire Base Mensuel CDF | USD équiv ~2800 |

| --- | --- | --- |
D6 Pédagogique	**450,000 CDF**	**160 USD**
Graduat/BAC+3	**650,000 CDF**	**230 USD**
Licence/BAC+5	**900,000 CDF**	**320 USD**
Préfet/Directeur	**1,500,000 CDF**	**535 USD**

3.2 Primes : Transport 50,000 CDF + Logement 100,000 CDF si non logé + Craie 20,000 CDF
3.3 Salaire brut [Licencié] : 900,000 + 170,000 = 1,070,000 CDF
3.4 Déductions : INSS 5% = 53,500 | IPR barème = 78,375 | Net = 938,125 CDF/mois
3.5 Paiement : Virement bancaire le 28 de chaque mois. 12 mois payés dont 2 mois vacances.

ARTICLE 4 : DURÉE ET CONGÉS
4.1 CDI avec essai 3 mois.
4.2 Congés : Vacances scolaires Juillet-Août payées + 1 mois payé.
4.3 Préavis : 3 mois.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION FAUTE LOURDE
5.1 Violence élève, Tricherie aux examens
5.2 Inspection EPSP défavorable sur cours = Avertissement puis licenciement.

ARTICLE 6 : LITIGES
Inspection du Travail puis Tribunal de Travail.

Fait à Kinshasa, le .....

L’École pldk

L’Enseignant .....

Note : Salaire public = 250,000 CDF. Privé doit payer + pour garder bons profs. Min 450,000 D6.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉLÈVES - À SIGNER PARENTS*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ÉCOLE Pldk - ANNÉE 2026-2027
"Discipline, Travail, Excellence"

Je soussigné..... [Nom Élève], classe..... [ ], et mon parent..... [Nom], avons lu et acceptons ce règlement.

CHAPITRE 1 : DISCIPLINE ET TENUE
1.1 Horaire : 7h25 portail ferme. 7h30 cours. Retard = 0 à 1ère heure. 3 retards = exclusion 1j.
1.2 Uniforme obligatoire : chemise blanche, pantalon/jupe bleu. Pas de fantaisie. Cheveux naturels courts garçons, tresses simples filles. Pas de maquillage, bijoux, mèches.
1.3 Propreté : Ongles coupés, chaussures fermées. Inspection Lundi matin.
1.4 Interdictions absolues : Téléphone, couteau, drogue, alcool, cigarette, pornographie, relations amoureuses dans/aux abords école. Fouille possible.
1.5 Violence : Bagarre = conseil discipline + exclusion 3j min. Récidive = renvoi.

CHAPITRE 2 : TRAVAIL SCOLAIRE
2.1 Présence : 100% cours obligatoire. Absence = billet parent + rattrapage. 10 absences non justifiées = échec.
2.2 Tricherie : 0/20 + exclusion 3j + -5 conduite. Récidive = renvoi.
2.3 Devoirs : Faits chaque jour. Cahiers couverts et signés parents chaque semaine.
2.4 Moyenne passage : 50% dans chaque branche + 60% total. Sinon échec.
2.5 Respect enseignants : Lever, silence. Insolence = exclusion.

CHAPITRE 3 : FRAIS SCOLAIRES
3.1 Minerval annuel : [500 USD] payable 3 tranches : Sept 200, Jan 150, Avr 150.
3.2 Retard 15j = élève non admis en classe. Pas de bulletin si dette.
3.3 Dégâts : Parent rembourse banc cassé, vitre, livre perdu. Prix coûtant.
3.4 Aucun remboursement si renvoi ou abandon.

CHAPITRE 4 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Maladie : Infirmerie. Si grave, appel parent + clinique. Frais parent.
4.2 Accident école : Assurance scolaire couvre 50 USD. Au-delà parent.
4.3 Sortie : Interdite 7h30-14h00 sauf billet Préfet. École non responsable dehors.

CHAPITRE 5 : SANCTIONS
5.1 Échelle : 1. Avertissement oral 2. Écrit parent 3. Exclusion 1-3j 4. Conseil discipline 5. Renvoi définitif.
5.2 Renvoi immédiat : Drogue, arme, grossesse, vol, violence grave sur enseignant.
5.3 Recours : Parent peut saisir Sous-PROVED sous 8 jours.

Nous nous engageons à respecter ce règlement pour la réussite de notre enfant.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026
L'Élève : _____ Le Parent : _____ Le Préfet : Gilbert kayisavera

"Lu et approuvé"
BUSINESS PLAN - ÉCOLE PRIVÉE pLDk

Pour banque, investisseur, bailleur. Format A4.
BUSINESS PLAN - ÉCOLE pldk
"Former l'élite de demain à Kinshasa et au congo"

1. OPPORTUNITÉ
Demande : 40,000 élèves sans place chaque rentrée à Kinshasa. Parents classe moyenne prêts payer 500-800 USD/an pour qualité + discipline + anglais. Offre : Écoles publiques surpeuplées 80/classe. Privées sérieuses rares.

2. SOLUTION
École Primaire + Secondaire Générale. 300 élèves capacité An 1, 600 An 3.
Différenciation : 1. 25 élèves/classe max 2. Programme national + 5h anglais/semaine + Informatique 3. Discipline stricte 4. 80% réussite ExÉtat objectif.

3. MARCHÉ CIBLE
Parents : Fonctionnaires, commerçants, cadres. Revenu ménage 500-2000 USD/mois. Communes : Gombe, Ngaliema, Limete, Bandal.
Concurrence : Collège Boboto 1200 USD, Lycée Français 5000 USD. Nous = milieu gamme 500 USD.

4. MODÈLE REVENUS - AN 1
Élèves : 200 An 1 x 500 USD = 100,000 USD minerval
Cantine + Transport + Uniforme marge : 20,000 USD
Total CA = 120,000 USD

5. CHARGES - AN 1
Salaires 15 staff : 12 profs x 300 USD x 12 + 3 admin x 400 x 12 = 57,600 USD
Loyer si pas proprio : 0 USD. Sinon 12,000 USD
Fonctionnement : eau, élec, craie, entretien = 15,000 USD

Amortissement bâtiment/mobilier : 10,000 USD
Marketing : 5,000 USD
Total Charges = 99,600 USD
Résultat Net An 1 = 20,400 USD. Marge 17%.

6. SEUIL RENTABILITÉ : 160 élèves à 500 USD. Atteint Octobre An 1.

7. INVESTISSEMENT DÉPART
Terrain + Construction 6 classes : 80,000 USD
Mobilier 150 bancs + bureau : 10,000 USD
Fonds roulement 6 mois salaires : 30,000 USD
Total = 120,000 USD
Apport promoteur : 50,000 USD. Besoin : 70,000 USD.

8. ÉQUIPE
Promoteur : Kambale kambere leonce,master en psychologie et Pédagogie et électronique, 15 ans EPSP.
Préfet : Gilbert kayisavera, docteur en psychologie, 20 ans expérience, Ex-Boboto.
Directeur Financier : Léonie mulyangote, Comptable OHADA.

9. IMPACT 5 ANS
3000 élèves formés. 80% ExÉtat. 50 emplois créés. 100 boursiers sociaux 100% gratuits.

10. DEMANDE
Prêt 70,000 USD sur 5 ans, 10% intérêt. Garantie : Titre parcelle + bâtiment.
Ou Investisseur : 30% parts contre 70,000 USD.

Contact : Kambale kambere leonce| +256 741 722868 | egliseldi.com.free
Agrément EPSP :N° dossier 2904/2026

Université de l'émergence et du développement

Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 + Ordonnance n°14/078 du 7 décembre 2014 + Instruction ESU 2023.

FORME JURIDIQUE OBLIGATOIRE*

Asbl université+ sarl services

*PARTIE 2 : Dossiers annexés

A. DOCUMENTS annexés du FONDATEUR = ASBL

	Document	Détail
1	**Demande agrément**	Lettre au Ministre ESU. Modèle Doc 1
2	**Statuts ASBL légalisés**	Objet = "Enseignement supérieur et recherche". 10 ex
3	**Arrêté Min Justice ASBL**	ASBL doit exister 2 ans min avant demande univ
4	**PV AG créant université**	Décision + engagement financier 500k USD min
5	**Casier judiciaire PCA**	Président Conseil Administration
6	**Attestation bancaire**	500,000 USD bloqués au nom ASBL. Dotation
7	**Étude faisabilité**	50 pages : besoin, filières, marché emploi, budget 5 ans.

DOCUMENTS ACADÉMIQUES joints

Document Normes Min ESU 2023

8 **Projet académique** Vision, mission, valeurs, système LMD. 20 pages
9 **Filières sollicitées** Max 3 au départ. Ex : Droit, Économie, Informatique. 1 fac = 2 départements min
10 **Programmes cours** Pour chaque filière : L1 à L3 + M1-M2. Volume horaire conforme LMD. Syllabus 300 pages
11 **Dossier Recteur** CV, Doctorat/PhD obligatoire, 10 ans enseignement sup, Casier, Contrat, Ordonnance nomination
12 **Dossier Secrétaire Général Académique** PhD obligatoire. CV + Contrat
13 **Liste 20 enseignants permanents min** 50% Docteurs/PhD, 50% Masters. CV + Diplômes légalisés + Contrat + Casier. Aucun fonctionnaire État temps plein
14 **Plan recrutement 5 ans** Atteindre 1 docteur/30 étudiants
15 **Convention bibliothèque** Si pas 10,000 ouvrages : convention avec UNIKIN, UPC. Factures achat livres
16 **Plan laboratoires** Info, Chimie, Physique selon filière. Liste matériel. Min 50,000 USD invest
17 **Règlement académique** Crédits, évaluation, jury, discipline. 30 pages. Conforme LMD
18 **Maquette diplôme** Conforme format national ESU. Sceau sec
C. DOCUMENTS INFRASTRUCTURES - 200,000 USD MIN
Document Normes Min ESU
19 **Titre parcelle** 5 hectares min pour campus ou 2,000 m² bâti en ville. Nom ASBL
20 **Plan masse campus** Architecte : Auditoires, bureaux, biblio, labos, homes, sport
21 **Plan architecture** 10 auditoires 100 places min, 5 bureaux, biblio 200 places, 2 labos
22 **Attestation conformité** Urbanisme + Pompiers + Hygiène. 1.5 m²/étudiant
23 **Photos installations** Auditoires équipés, biblio, labos, bureaux, latrines H/F
24 **Inventaire mobilier** 500 bancs, 20 tableaux, 100 PC, vidéoprojecteurs. Factures
25 **Connexion internet** Contrat VSAT/fibre 50 Mbps min. Salle serveur

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS joints

Document Détail

26 **Organigramme** Recteur, SG Ac, SG Admin, Doyens, Chefs dép, 10 services
27 **Grille minerval** Proposée. Doit être sociale. Max 1,500 USD/an licence sauf médecine
28 **Budget 5 ans** Recettes/dépenses. Équilibre An 3. 30% réinvesti
29 **Avis Conférence Chefs Établissements** CCE/ESU visite et donne avis. Favorable obligatoire
30 **Avis Conseil National ESU** Après CCE. Session 2 fois/an
31 **Reçu frais dépôt** 2,000 USD Trésor Public
32 **Acte engagement** Respect LMD, pas de tribalisme, diplômes sécurisés
33 **Partenariat université existante** Parrainage 3 ans par UNIKIN/UNILU/UPC obligatoire

34 **Agrément laboratoires** Min Santé si fac Médecine. Min Agriculture si Agro
35 **Arrêté ouverture** Signé par Ministre ESU après avis favorable. 2-3 ans
Sans Arrêté ESU : Diplômes = papier hygiénique. Prison pour promoteur art 45 Loi 14/004.

DEMANDE AGRÉMENT MIN ESU

UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL
N° Arrêté Min Justice : du
Siège :Kinshasa gombe

Kinshasa, le 21/04/2024
N/Réf : 032/UN/ESU/2026

À Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et Universitaire
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Demande d'agrément pour ouverture d'une université privée
Dénomination : Université de l'émergence et du développement

Excellence Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014, l'ASBL université de l'émergence et du développement a l'honneur de solliciter l'agrément pour l'ouverture de l'Université de l'émergence et du développement, établissement d'enseignement supérieur et universitaire privé.

1. Promoteur : Kambale kambere leonce, agréée Min Justice n° du , ayant 2 ans d’existence.
2. Siège : Campus de 5 hectares à ngaliema, titre N°707. 100 auditoires, bibliothèque, 2 labos construits.
3. Filières sollicitées An 1 : Faculté Droit : Département Droit Public/Privé. Faculté Sciences Éco : Départements Économie, Gestion. Faculté Sciences : Département Informatique.
4. Capacité An 1 : 500 étudiants. Corps enseignant : 25 dont 15 Docteurs PhD.
5. Recteur : Prof. Dr. Kambale kambere leonce, PhD en magnétisme. Ordre des Professeurs.
6. Dotation : 600,000 USD en banque + infrastructures 400,000 USD. Total 1M USD.
7. Parrainage : Convention signée avec Université de Kinshasa pour 3 ans.
8. Minerval : 800 USD/an Licence. 30% bourses sociales.

Nous nous engageons à respecter le système LMD, l’assurance-qualité et toutes directives du Ministère.

Pièces jointes : 35 documents réglementaires en 4 exemplaires.

Dans l’espoir d’une suite favorable, veuillez agréer, Excellence, l’expression de notre haute considération.

Le Président du Conseil d’Administration
Prof. Dr. Kambale kambere leonce

PLAN ÉTUDE FAISABILITÉ - TABLE MATIÈRES*

Joints à ce dossier:50 pages min.
ÉTUDE DE FAISABILITÉ - UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement
I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF - 2p
II. CONTEXTE ESU RDC - 3p : 5M étudiants pour 300,000 places. Déficit 90%.
III. JUSTIFICATION - 5p : Filières en tension : Info, Gestion, Droit. Kinshasa 0 université.
IV. PROJET ACADÉMIQUE - 15p
- 4.1 Vision : Former élite intègre pour émergence RDC 2030
- 4.2 Filières : Justification marché emploi. Droit 200/an, Éco 200, Info 100
- 4.3 Programme LMD : Tableaux volumes horaires L1-M2. 180 crédits Licence
- 4.4 Corps enseignant : Liste 25 avec grade, cours. Plan recrutement 50 en An 5
- 4.5 Recherche : 3 axes. Budget 5% recettes

V. INFRASTRUCTURES - 5p : Plans, photos, coûts
VI. MARCHÉ ET RECRUTEMENT - 5p : 2000 finalistes zone. Cible 500 An 1. Marketing
VII. PLAN FINANCIER 5 ANS - 10p
- 7.1 Investissement : 1M USD An 0
- 7.2 Exploitation : An 1 : 500 étu x 800 = 400k USD. Charges 450k. Déficit -50k

An 3 : 1500 étu x 800 = 1.2M. Charges 900k. Bénéfice 300k réinvesti
7.3 Seuil rentabilité : 1125 étudiants
VIII. IMPACT - 3p : 5000 diplômés 10 ans. 200 emplois créés. 30% bourses
IX. RISQUES - 2p : Retard agrément, concurrence, défaut paiement
X. CONCLUSION - 1p

Annexes : CV 25 profs, Plan campus, Factures labos

STATUTS TYPE ASBL UNIVERSITÉ

STATUTS

UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL
Loi n°004/2001 + Loi-cadre 14/004

Article 1 : Dénomination : Université de l'émergence et du développement ASBL
Article 2 : Objet :
2.1 Organiser enseignement supérieur et universitaire dans toutes filières agréées par Min ESU.
2.2 Organiser recherche scientifique fondamentale et appliquée.
2.3 Rendre services à la collectivité : clinique juridique, incubateur, consultations.
2.4 Conférer grades académiques : Graduat, Licence, Master, Doctorat selon LMD.
Article 3 : Siège : ngaliema. Durée : illimitée.
Article 4 : Membres fondateurs : 10 min. Personnes physiques ou morales.
Article 5 : Organes :
5.1 Assemblée Générale : Pouvoir suprême. Vote budget, nomme CA.
5.2 Conseil d’Administration : 9 membres. Politique générale. Nomme Recteur.

5.3 Conseil de l’Université : Recteur + Doyens + Profs + Étudiants. Pédagogie.
5.4 Rectorat : Recteur, SG Académique, SG Administratif, Administrateur Budget.
Article 6 : Ressources : Minerval, dons, subventions, recherche. Aucune distribution bénéfice. Excédent = labos, biblio, bourses.
Article 7 : Dissolution : Actif à autre université publique désignée par Min ESU.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2026.
10 signatures légalisées.

DOCUMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES que nous avons joint

Document	Échéance	Destinataire	
1. Rapport académique	30 Sept	Min ESU	Étudiants, réussite, profs
2. Rapport financier audité	31 Mars	Min ESU + Justice	CAC obligatoire
3. Statistiques	30 Nov	ESU	Effectifs par filière/genre
4. Demande jury	Mars	ESU	Pour diplômes G3, L2, M2
5. Renouvellement agrément filière	5 ans	ESU	Inspection

CONTRAT RECTEUR + CONTRAT PROFESSEUR PhD*

1.1 CONTRAT DU RECTEUR
CONTRAT DE MANDAT - RECTEUR D’UNIVERSITÉ
Entre :
UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL, N° Agrément ESU : ,
Siège : Kinshasa
Représentée par : Le Président du Conseil d’Administration, Prof. Kambale kagheni Melchisédech
Ci-après "l’Université"

ET
MANDATAIRE : Prof. Ordinaire Dr. Muhindo sivavughe felicien
Né le 24/7/1994, Nationalité : Congolaise, N° Carte électeur :34777900532
Titre : Docteur PhD en psychologie, Université de l'émergence et du développement Année 2020
Domicile : Washington
Ci-après "le Recteur"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NOMINATION ET DURÉE

1.1 Le Recteur est nommé par Ordonnance du CA du 25/4/2026 pour un mandat de 4 ans renouvelable 1 fois, conformément aux Statuts art 12 et Loi-cadre 14/004.
1.2 Prise fonction : 01/10/2026. Fin mandat : 30/09/2030.

ARTICLE 2 : ATTRIBUTIONS
2.1 Représente l'Université en justice et vis-à-vis des tiers. Ordonnateur principal.
2.2 Assure direction académique, administrative, financière. Préside Conseil Université.
2.3 Nomme Doyens, Chefs départements après avis Conseil Université.
2.4 Signe diplômes avec Min ESU. Garant qualité enseignement et recherche.
2.5 Obligation résidence : Habiter ville siège. Présence 5j/7 obligatoire.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
3.1 Traitement mensuel : 3,500 USD net payé en USD ou CDF équivalent BCC.
3.2 Primes : Logement 800 USD + Transport 500 USD + Représentation 400 USD.
3.3 Total mensuel : 5,200 USD. 13e mois Décembre.
3.4 Avantages : Véhicule fonction + chauffeur + 100L carburant/mois. Maison campus si disponible. Assurance santé famille 100%. Billet avion/an congé.
3.5 Retenue : INSS 5% + IPR selon barème sur brut fiscal. Net garanti 5,200 USD.

ARTICLE 4 : INCOMPATIBILITÉS
4.1 Mandat Recteur incompatible avec tout autre mandat public ou privé, fonction politique, commerce.
4.2 Autorisé : Enseigner 6h/semaine max dans son université. Publications scientifiques.

ARTICLE 5 : ÉVALUATION ET RÉVOCATION
5.1 Évaluation annuelle CA sur base : Effectifs, Taux réussite, Recherche, Équilibre financier.
5.2 Révocation : Faute lourde, mauvaise gestion, condamnation pénale, 2/3 CA.

ARTICLE 6 : LITIGES
Arbitrage CCE/ESU puis Tribunal Grande Instance Gombe. Droit congolais.

Fait à Kinshasa, le 25/04/2026

Le PCA Kambale kagheni Melchisédech

Le Recteur Kambale kambere leonce
CONTRAT PROFESSEUR PERMANENT PhD

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE
PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ

Entre :
EMPLOYEUR : UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL, Représentée par le Recteur
ET
EMPLOYÉ : Prof. Dr. Leonce Kambale kambere, PhD psychologie et pédagogie et électronique, Université de l'émergence et du développement, Année 2025

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT
1.1 Grade : Professeur [Associé/Ordinaire]. Faculté [Droit]. Département [Droit Privé].
1.2 Charge horaire : 150h/an cours + 150h encadrement + 200h recherche = 500h/an.
1.3 Obligation publications : 1 article indexé/2 ans min.

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION - BARÈME ESU PRIVÉ 2026
2.1 Salaire base selon grade :
Grade	Salaire Mensuel USD Net	Heures Sup 30 USD/h
Assistant Master	**800**	Oui
Chef Travaux PhD	**1,500**	Oui
Professeur Associé	**2,200**	Non
Professeur Ordinaire	**3,000**	Non

2.2 Prof. Associé : 2,200 USD + Prime recherche 300 USD = 2,500 USD/mois net.
2.3 Paiement : 12 mois/an. Vacances Juillet-Août payées. Virement bancaire.
2.4 Avantages : Bureau, 1 mission colloque/an payée, 50% réduction minerval enfants.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS
3.1 Exclusivité : Temps plein interdit ailleurs sauf autorisation Recteur 6h/sem max.
3.2 Programme : Respect syllabus validé. Dépôt notes 72h après examen.
3.3 Jurys : Participation obligatoire. Pas de monnayage cotes = renvoi + pénal.
3.4 Préavis : 6 mois. Année académique à terminer.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION FAUTE LOURDE
Vente syllabus, harcèlement, absentéisme >15j, plagiat = Renvoi sans préavis.

Fait à Kinshasa, le 25/04/2026

Le Recteur : Kambale kambere leonce

Le Professeur : _____

RÈGLEMENT ACADÉMIQUE LMD

RÈGLEMENT ACADÉMIQUE
UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement
Système LMD - Conforme Ordonnance 14/078

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
Art 1 : Objet. Art 2 : Grades conférés : Graduat, Licence, Master, Doctorat.
Art 3 : Année académique : Oct-Juin. 2 semestres 14 semaines cours + 2 exam.
TITRE II : INSCRIPTIONS
Art 4 : Conditions Licence : Diplôme État 60% min + Test. Art 5 : Master : Licence 65%.
Art 6 : Minerval : [800 USD L, 1000 USD M]. 3 tranches. Pas inscription si dette.
Art 7 : Dossier : Diplômes légalisés, Attest naissance, 4 photos, Certif bonne vie.
TITRE III : ORGANISATION ÉTUDES LMD
Art 8 : Crédit = 15h travail étudiant. Licence = 180 crédits. Master = 120 crédits.
Art 9 : UE = Unité Enseignement. 30 crédits/semestre. 6 semestres Licence.

Art 10 : Présence obligatoire 80%. <80% = non admis examens.
Art 11 : Évaluation : Contrôle continu 40% + Examen 60%. Note/20.
Art 12 : Validation UE : Moyenne 10/20. Compensation semestre si 9.5 et moyenne géné 10.
Art 13 : Défaillance : 2 sessions. Échec 2 ans même UE = exclusion.
Art 14 : Passage L1>L2 : 60 crédits. L2>L3 : 120 crédits. Dette max 12 crédits.
TITRE IV : JURY ET DIPLÔMES
Art 15 : Jury fin cycle nommé Recteur + Min ESU. 5 profs dont 2 externes.
Art 16 : Mention : 12 Passable, 14 Distinction, 16 Grande Distinction, 18 La Plus Grande.
Art 17 : Mémoire L3 et Master obligatoire. Défense publique. Anti-plagiat 20%.
Art 18 : Diplôme signé Recteur + Min ESU. Délai 6 mois. Sceau sec.
TITRE V : DISCIPLINE ÉTUDIANTS
Art 19 : Interdits : Tricherie, plagiat, violence, drogue, tribalisme, bizutage.
Art 20 : Sanctions : 1. Blâme 2. 0/20 UE 3. Exclusion 1 an 4. Exclusion définitive.
Art 21 : Conseil Discipline : Doyen + 2 profs + 2 étudiants. Contradictoire.
Art 22 : Recours : Recteur 15j puis Min ESU.
TITRE VI : CORPS ENSEIGNANT
Art 23 : Grades : Assistant, CT, PA, PO. Recrutement : PhD + publications.
Art 24 : Obligations : 150h cours, syllabus, recherche, ponctualité.
Art 25 : Évaluation étudiants chaque semestre. Note <12/20 = avertissement.
TITRE VII : RECHERCHE
Art 26 : 1 centre recherche/faculté. Budget 5% recettes minerval.
Art 27 : Revue scientifique annuelle obligatoire.
TITRE VIII : DISPOSITIONS FINALES
Art 28 : Modification par Conseil Université + Approbation ESU.
Art 29 : Entrée vigueur : Année 2026-2027.

Fait à Kinshasa, le 25/04/2026
Le Recteur Kambale kambere leonce

Le Secrétaire Général Académique muhindo sivavughe Félicien

Le Président CA Kambale kagheni Melchisédech

MAQUETTE DIPLÔME SÉCURISÉ FORMAT ESU*

DIPLÔME DE LICENCE
Système LMD

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
et
Le Recteur de l'Université de l'émergence et du développement

Vu la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 ;
Vu l'Ordonnance n°14/078 du 7 décembre 2014 ;
Vu le procès-verbal du jury du 25/4/2026 ;

Attestent que

Monsieur/Madame.....
Né(e) le .....à .....

a suivi régulièrement les enseignements, satisfait à toutes les épreuves
et soutenu publiquement un mémoire intitulé :
.....

au sein de la Faculté de .....
Département de .....
et a obtenu le grade académique de.....

LICENCIÉ EN .....
avec MENTION .....

à l'issue de l'année académique 20.....-20.....

Ce diplôme lui confère les droits et prérogatives attachés à ce grade.
Total crédits : 180

Fait à Kinshasa, le.....

Le Titulaire

Le Recteur Kambale kambere leonce

Le Ministre ESU

N° Diplôme : UN.....[Code Univ]/L/[Année]..... /.....[N°Ordre] N° National :..... .....[Code ESU]
Sceau sec hologramme ESU QR Code vérification
Ce diplôme est imprimé sur papier filigrané sécurisé. Toute falsification est punie par la loi.
Vérification : www.esu.gouv.cd/diplomes
Éléments sécurité obligatoires :
1. Papier filigrané + fibres invisibles UV
2. Hologramme Min ESU
3. QR Code renvoyant base ESU
4. N° National unique donné par ESU
5. Sceau sec en relief Recteur + Ministre

CONVENTION DE PARRAINAGE ACADÉMIQUE UNIKIN

Art 23 Ordonnance 14/078.
CONVENTION DE PARRAINAGE ACADÉMIQUE
Entre :
PARRAIN : UNIVERSITÉ DE KINSHASA "UNIKIN", Établissement Public
Agréée par Ordonnance-Loi n°81-028 du 3 octobre 1981
Siège : Mont-Amba, Commune Lemba, Kinshasa
Représentée par : Prof. Ord. Dr. ....., Recteur
Ci-après "UNIKIN"

ET
FILLEUL : UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL, En cours d'agrément ESU
Siège : Kinshasa gombe
Représentée par : Prof. Ord. Dr. Kambale kambere leonce, Recteur
Ci-après "l'Université Filleule".

PRÉAMBULE
Vu la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 exigeant parrainage 3 ans ;
Vu la demande d'agrément de l'Université Filleule déposée au Min ESU ;
Considérant la nécessité d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur privé ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET
UNIKIN accepte de parrainer l'Université Filleule pour une durée de 3 années académiques : 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029. Parrainage renouvelable 1 fois.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS UNIKIN
2.1 Académique : Valider programmes cours, syllabi, maquettes de formation avant ouverture.
2.2 Jurys : Déléguer 2 professeurs UNIKIN dans chaque jury de fin de cycle L3 et M2 de la Filleule.
2.3 Contrôle qualité : Mission inspection 1 fois/an : auditoires, labos, biblio, cours. Rapport au Min ESU.
2.4 Formation : Accepter 5 enseignants Filleule/an en formation doctorale à l'UNIKIN.
2.5 Diplômes : Cosigner diplômes 3 premières promotions. Mention "Sous parrainage UNIKIN".

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS UNIVERSITÉ FILLEULE
3.1 Respecter programme validé. Aucune modification sans accord UNIKIN.
3.2 Transmettre liste étudiants + enseignants chaque 30 octobre à UNIKIN.
3.3 Payer frais parrainage : 15,000 USD/an à UNIKIN pour couvrir missions + jurys.
3.4 Appliquer recommandations inspection sous 90 jours sinon UNIKIN retire parrainage.
3.5 Mentionner "Sous parrainage UNIKIN" sur tous documents 3 ans.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION
4.1 UNIKIN peut résilier si : Fausse déclaration, diplômes complaisance, non-paiement, rapport inspection défavorable 2 ans.
4.2 Résiliation = Arrêt immédiat agrément ESU Filleule. Art 23 Ord 14/078.

ARTICLE 5 : DURÉE ET SUIVI
5.1 Durée : 3 ans à compter arrêté agrément ESU Filleule.
5.2 Comité suivi : 2 UNIKIN + 2 Filleule. Réunion semestrielle.
5.3 Au terme 3 ans : UNIKIN donne avis conformité au Min ESU pour agrément définitif.

ARTICLE 6 : LITIGES
Conciliation Min ESU. Échec : Tribunal Grande Instance Gombe.

Fait à Kinshasa, en 4 exemplaires, le 25/04/2026

Pour UNIKIN

Pour l'Université Filleule

PROTOCOLE D’ACCORD MIN SANTÉ - FACULTÉ MÉDECINE*

Arrêté Interministériel ESU-Santé 2016.
PROTOCOLE D’ACCORD
Entre :
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, HYGIÈNE ET PRÉVENTION
Siège : Blvd du 30 Juin, Kinshasa/Gombe
Représenté par : Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé
Ci-après "Min Santé"

ET
UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL
Représentée par : Prof. Dr. Muhindo sivavughe felicien
Ci-après "l’Université"

PRÉAMBULE
Vu la Loi-cadre 14/004 et la nécessité de réguler la formation médicale ;
Vu la demande d'ouverture Faculté Médecine par l'Université ;
Considérant l'obligation de stages hospitaliers et encadrement par professeurs qualifiés ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET
Le Min Santé autorise l'Université à organiser la Faculté de Médecine sous conditions strictes pour 5 ans renouvelables.

ARTICLE 2 : CONDITIONS INFRASTRUCTURES - NORMES OMS
2.1 Laboratoires obligatoires avant L1 : Anatomie avec 5 cadavres min, Histologie 20 microscopes, Biochimie, Physiologie, Microbiologie. Investissement min 200,000 USD. Factures à joindre.
2.2 Bibliothèque : 5,000 ouvrages médecine + abonnement HINARI/OMS.
2.3 Hôpital universitaire : Soit propre 100 lits min, soit convention CHU Kinshasa/HGR. Lit/3 étudiants.

ARTICLE 3 : CONDITIONS CORPS ENSEIGNANT
3.1 Doyen : Prof Ordinaire Médecin, 15 ans expérience, spécialiste.
3.2 Enseignants : 30 min dont 15 Docteurs agrégés médecine. Liste nominative jointe.
3.3 Cliniciens : 50% cours L3-M2 par médecins chefs service hôpitaux publics. Convention avec hôpitaux.
3.4 Ratio : 1 professeur/8 étudiants en clinique.

ARTICLE 4 : STAGES HOSPITALIERS
4.1 L3 à M2 : 36 mois stages dans hôpitaux agréés Min Santé. Liste : CHU Kinshasa, HGR Kintambo, Clinique Ngaliema.
4.2 Convention signée avec chaque hôpital : Nombre stagiaires, encadrement, assurance.
4.3 Université paie 50 USD/étudiant/mois à l'hôpital pour encadrement.

ARTICLE 5 : NUMERUS CLAUSUS
5.1 Admission L1 Médecine : Max 100 étudiants/an pour garantir qualité.
5.2 Concours entrée obligatoire organisé avec Min Santé. 70% moyenne ExÉtat min.
5.3 Liste admis transmise Min Santé 30 septembre.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS UNIVERSITÉ

6.1 Respecter programme national médecine 7 ans : L1-L3 préclinique, M1-M2 clinique, M3 internat.
6.2 Examen national unique M3 organisé par Min Santé + ESU. 60% réussite min sinon suspension.
6.3 Payer frais supervision Min Santé : 10,000 USD/an.
6.4 Rapport annuel : Étudiants, réussite, stages, décès patients stagiaires.

ARTICLE 7 : SANCTIONS
7.1 Non-respect labos, stages, numerus : Suspension recrutement 1 an.
7.2 Diplômes complaisance : Retrait agrément + poursuite pénale Recteur.
7.3 Inspection Min Santé inopinée 2 fois/an.

ARTICLE 8 : DURÉE
5 ans à compter arrêté ESU. Renouvellement si 80% réussite examen national.

Fait à Kinshasa, en 4 exemplaires, le 25/04/2026

Pour Min Santé Pour l’Université Visa Min ESU
Le Ministre

Le Recteur Kambale kambere leonce

Le SG muhindo sivavughe Félicien

Pièces à jointes : 1. Plan labos + factures 200k USD, 2. CV 15 profs agrégés, 3. Convention CHU Kinshasa signée, 4. Attestation 5 cadavres formolés Direction Médecine Légale.

Coût réel Fac Médecine : 1.5M USD min investissement + 300k USD/an fonctionnement. Minerval : 3,000 USD/an pour équilibrer.

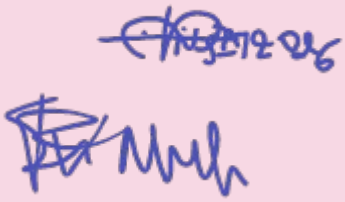

CONVENTION DE STAGE HOSPITALIER - FACULTÉ MÉDECINE*

À signer avec chaque hôpital d’accueil : CHU Kinshasa, HGR Kintambo, Clinique Ngaliema, etc. Obligatoire pour agrément Min Santé.
CONVENTION DE STAGE CLINIQUE
Entre :
HÔPITAL : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE KINSHASA "CHU"
Établissement Public
Siège : Avenue des Huileries, Commune Lemba, Kinshasa
Représenté par : Prof. Dr....., Médecin Directeur
Ci-après "l’Hôpital"

ET
UNIVERSITÉ : UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement ASBL, Faculté de Médecine

N° Agrément ESU : 032/2026 Siège : kinshasa
Représentée par : Prof. Dr. Kambale kambere leonce, Recteur
Et Prof. Dr. Katente kanyamanda dinelis, Doyen Faculté Médecine
Ci-après "l'Université"

PRÉAMBULE
Vu l'Arrêté Interministériel ESU-Santé 2016 exigeant stages hospitaliers ;
Vu l'agrément provisoire de la Faculté de Médecine de l'Université ;
Considérant la nécessité de formation pratique des futurs médecins ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET
L'Hôpital accepte de recevoir en stage les étudiants en médecine de l'Université, de la 3ème année Licence à la 3ème année Master, soit L3, M1, M2, M3.

ARTICLE 2 : NOMBRE ET DURÉE
2.1 Quota annuel : 60 étudiants max. Répartition : 20 L3, 20 M1, 15 M2, 5 M3.
2.2 Durée : L3=3 mois, M1=6 mois, M2=9 mois, M3=12 mois internat.
2.3 Période : Octobre-Juin. Rotation services : Médecine Interne, Chirurgie, Pédiatrie, Gynéco-Obstétrique.
2.4 Ratio : 1 étudiant/3 lits. Max 3 étudiants/médecin encadreur.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS HÔPITAL
3.1 Désigner 1 Maître de stage par service : Médecin spécialiste, 5 ans expérience min.
3.2 Permettre accès : salles, malades, blocs, labos, archives pour cas cliniques.
3.3 Évaluer : Note stage /20 chaque rotation. Transmettre à l'Université sous 15j.
3.4 Sécurité : Fournir blouse, masque. Informer risques nosocomiaux.
3.5 Attestation : Délivrer attestation fin stage signée Médecin Directeur.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS UNIVERSITÉ
4.1 Assurance : Souscrire assurance RC + individuelle accidents pour chaque étudiant. Plafond 10,000 USD. Copie police jointe.
4.2 Indemnité encadrement : Payer à l'Hôpital 50 USD/étudiant/mois soit 3,000 USD/mois pour 60 étudiants. Paiement trimestriel.
4.3 Discipline : Étudiants soumis règlement hôpital. Faute = exclusion stage + conseil discipline univ.
4.4 Encadrement pédagogique : 1 Coordinateur stages de l'Université visite 1 fois/semaine.
4.5 Responsabilité : Étudiant agit sous supervision. Acte isolé = responsabilité étudiant + université.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ÉTUDIANT
5.1 Horaire : 7h00-17h00 + gardes M2-M3 selon planning. 80% présence min.
5.2 Secret médical : Absolu. Violation = exclusion définitive + pénal.
5.3 Tenue : Blouse blanche propre, badge Université, stéthoscope.
5.4 Interdits : Prescrire seul, opérer seul, photos malades, téléphone service.

ARTICLE 6 : DURÉE ET RÉSILIATION
6.1 Durée : 3 ans renouvelable tacitement. Préavis rupture 6 mois.
6.2 Résiliation immédiate : Décès patient par faute stagiaire, grève hôpital, non-paiement 3 mois.

ARTICLE 7 : LITIGES
Commission mixte Min Santé + Min ESU. Échec : TGI Gombe.

Fait à Kinshasa, en 4 exemplaires, le 25/04/2026

Pour l’Hôpital

Pour l’Université

Le Médecin Directeur katende kanyamanda dinelis

Le Recteur Kambale kambere leonce

Le Secrétaire Général muhindo sivavughe felicien

Annexes : 1. Liste 60 étudiants 2. Copie assurance 3. Calendrier rotation
Coût annuel : 60 étudiants x 50 USD x 10 mois = *30,000 USD/an* à payer aux hôpitaux.

GRILLE SALARIALE COMPLÈTE PROFESSEURS UNIVERSITÉ 2026

Barème privé RDC. Net mensuel garanti. Basé sur enquête CCE/ESU 2024 + inflation.

Grade	Conditions	Salaire Base USD	Primes	Total Net/mois	Brut annuel USD
1. Assistant	Master/BAC+5. Thèse en cours. <30 ans	**800**	Transport 100	**900**	10,800
2. Chef de Travaux	PhD/Doctorat. 0-5 ans exp	**1,500**	Recherche 300 + Log 200	**2,000**	24,000
3. Professeur Associé	PhD + 5 ans + 3 publications	**2,200**	Rech 400 + Rep 200	**2,800**	33,600
4. Professeur Ordinaire	PhD + 10 ans + 10 publications	**3,000**	Rech 500 + Rep 500	**4,000**	48,000

5. Doyen Faculté Prof Ord + élu 3 ans **3,500** Toutes primes + 800 **5,000** 60,000
6. Secrétaire Général Ac Prof Ord. Nommé Recteur **4,000** Toutes primes + 1,000 **5,800** 69,600
7. Recteur Prof Ord. 15 ans exp. Mandat 4 ans **5,200** Véhicule + maison **5,200 + avantages** 62,400 +

DÉTAILS PRIMES MENSUELLES :

1. *Prime Recherche* : CT 300, PA 400, PO 500 USD. Condition : 1 publication/2 ans.
2. *Prime Logement* : Si non logé campus. CT 200, PA 300, PO 500 USD.
3. *Prime Transport* : 100 USD tous grades.
4. *Prime Responsabilité* : Doyen 500, Chef Dép 300, SG 1000 USD.
5. *13e mois* : Décembre, 1 salaire base. Tous grades.
6. *Heures Sup* : 30 USD/h pour Assistant et CT uniquement. PA et PO inclus dans forfait.

CHARGE HORAIRE ANNUELLE :

Grade	Cours	Encadrement	Recherche	Total
Assistant	300h	200h TP	100h	600h
CT	250h	150h Mémoires	200h	600h
PA	200h	100h Thèses	300h	600h
PO	150h	50h Thèses	400h	600h

COÛT MASSE SALARIALE FAC MÉDECINE 30 PROFS :
5 PO x 4,000 = 20,000
8 PA x 2,800 = 22,400
12 CT x 2,000 = 24,000
5 Assist x 900 = 4,500
Total mois = 70,900 USD x 13 mois = 921,700 USD/an

Retenues : INSS 5% + IPR barème sur brut. Net garanti ci-dessus = après retenues.

COMPARAISON PUBLIC : Prof Ord UNIKIN = 1,800 USD. Privé doit payer x2 pour attirer. Sinon pas de PhD.

Exemple d'un SYLLABUS LMD - COURS "ANATOMIE HUMAINE I"*

Modèle pour chaque cours. À joindre dossier agrément + donner étudiants. 1 cours = 1 syllabus.
UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement
FACULTÉ DE MÉDECINE - DÉPARTEMENT SCIENCES DE BASE
ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

SYLLABUS DE COURS
SYSTÈME LMD

1. IDENTIFICATION DU COURS

1.1 Intitulé : ANATOMIE HUMAINE I : APPAREIL LOCOMOTEUR
1.2 Code : MED-L1-ANAT1
1.3 Niveau : Licence 1, Semestre 1
1.4 Crédits : 6 crédits = 90h travail étudiant
1.5 Répartition horaire : 30h Cours Magistraux + 30h Travaux Pratiques Dissection + 30h Travail Personnel
1.6 Langue : Français
1.7 Prérequis : Diplôme d'État Scientifique

2. TITULAIRE DU COURS
2.1 Nom : Prof. Ord. Dr. [Nom Complet]
2.2 Grade : Professeur Ordinaire, PhD Anatomie, Université de l'émergence et du développement, 20.....
2.3 Contact : bureau ....., email..... Permanence : Mardi 10h-12h
2.4 Assistants : CT Dr....., CT Dr. .....

3. DESCRIPTION ET OBJECTIFS
3.1 Description : Étude descriptive et topographique de l'ostéologie, arthrologie, myologie des membres et du tronc. Base indispensable à la clinique.
3.2 Objectifs généraux : Au terme du cours, l'étudiant sera capable de :
1. Identifier et décrire 206 os du squelette humain
2. Décrire articulations : type, mouvements, moyens union
3. Identifier muscles : origine, terminaison, innervation, action
4. Utiliser nomenclature anatomique internationale latine
5. Appliquer connaissances à l'examen clinique de base

4. CONTENU DÉTAILLÉ - 15 SEMAINES
Sem	CM 2h	TP 2h	Contenu
S1| Introduction	Ostéologie générale	Définitions, axes, plans. Squelette axial/appendiculaire
S2	Colonne vertébrale 1	Vertèbres types	Cervicales C1-C7. TP os réels
S3	Colonne vertébrale 2	Lombaires, sacrum	Thorax : côtes, sternum
S4	Membre sup 1	Ceinture scapulaire	Clavicule, scapula. Articulations
S5	Membre sup 2	Bras, avant-bras	Humérus, radius, ulna
S6	Membre sup 3	Main	Carpe, métacarpe, phalanges
S7	Évaluation mi-parcours	TP identification os	Contrôle continu 20%
S8	Myologie membre sup 1	Épaule, bras	Deltoïde, biceps, triceps
S9	Myologie membre sup 2	Avant-bras, main	Loges, nerfs
S10	Membre inf 1	Ceinture pelvienne	Os coxal, bassin
S11	Membre inf 2	Cuisse, jambe	Fémur, tibia, fibula
S12	Membre inf 3	Pied	Tarse, métatarse
S13	Myologie membre inf 1	Fesse, cuisse	Glutéaux, quadriceps
S14	Myologie membre inf 2	Jambe, pied	Loges, nerfs sciatiques
S15	Révisions	Dissection cadavre	Synthèse + QCM

5. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
5.1 CM : Cours magistral 100 étudiants. Slides + schémas. Atlas Netter obligatoire.
5.2 TP : Groupes 20 étudiants. Os réels + cadavre formolé. Présence obligatoire 100%.
5.3 TP : Apprentissage par problèmes. 1 cas clinique/semaine.

6. ÉVALUATION LMD
6.1 Contrôle continu 40% : QCM S7 = 20% + Interro TP S15 = 20%
6.2 Examen final 60% : Écrit QCM 30% + Oral identification os/muscles 30%
6.3 Validation : Moyenne 10/20 min. <10 = 2e session Août. <8 = échec.
6.4 Absence TP : 0/20 TP. 3 absences = non admis examen.

7. RESSOURCES
7.1 Obligatoires : Atlas d’Anatomie Netter 7e éd. + Kamina Tome 1.
7.2 Recommandées : Gray’s Anatomy, Visible Body appli.
7.3 Labo : Salle dissection ventilée, 5 cadavres, 20 boîtes os, vidéoprojecteur.

8. POLITIQUE COURS
8.1 Ponctualité : 5 min tolérance. Après = porte fermée.
8.2 Téléphone interdit. Plagiat = 0 + conseil discipline.
8.3 Respect cadavres : Silence, blouse, gants. Photo interdite.

Fait à Kinshasa, le 25/04/2026
Validé par :

Le Titulaire

Le Chef Département

Le Doyen

Le SGA

_____ _____ _____ _____
Note ESU : Chaque cours = 1 syllabus. Pour L1 Médecine = 12 cours = 12 syllabi. 300 pages total dossier.

PV JURY DÉLIBÉRATION LMD*

UNIVERSITÉ de l'émergence et du développement

FACULTÉ DE ..... DÉPARTEMENT .....

ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DU JURY
LICENCE 1 - SEMESTRE 1 - SESSION 1

L’an deux mille vingt-sept et le vingt février, à 14h00, s’est réuni dans la salle de réunion du Décanat, le Jury de délibération de la Licence 1 Médecine, Semestre 1, Session de Janvier .....

COMPOSITION DU JURY - Art 15 Règlement Académique :
Président : Prof. Ord. Dr....., Doyen Faculté
Secrétaire : Prof. Assoc. Dr. ....., Secrétaire Général Académique Adjoint
Membres : 1. Prof. Ord. Dr....., Titulaire Anatomie
2. Prof. Assoc. Dr. .....,Titulaire Biochimie
3. CT Dr. .....,Titulaire Histologie
4. Prof. Ord. Dr. .....Délégué UNIKIN - Parrainage
5.....

.....[Nom Étudiant Délégué] Observateur sans voix délibérative

Quorum : 5/5 présents. Jury valablement réuni.

I. STATISTIQUES
1.1 Inscrits : 120 étudiants
1.2 Présents examens : 115 étudiants. Absents : 5 [Liste jointe Annexe 1]
1.3 Taux présence : 95.8%

II. DÉLIBÉRATION PAR UE
Le Jury a examiné les notes de 6 UE totalisant 30 crédits :

Code UE	Intitulé	Crédits	Moyenne	Réussite	Échecs	+ Haute	+ Basse
MED-L1-ANAT1	Anatomie I	6	11.2/20	75 = 65%	40	17/20	03/20
MED-L1-BIOC1	Biochimie I	6	10.8/20	68 = 59%	47	16/20	02/20
MED-L1-HIST1	Histologie I	5	12.1/20	88 = 77%	27	18/20	05/20
MED-L1-BPHY1	Biophysique	5	09.5/20	52 = 45%	63	15/20	01/20
MED-L1-INFO1	Informatique	4	14.3/20	105 = 91%	10	19/20	08/20
MED-L1-ANGL1	Anglais Méd	4	13.5/20	98 = 85%	17	18/20	06/20

III. DÉLIBÉRATION INDIVIDUELLE - CAS LITIGIEUX
Le Jury a examiné individuellement 12 cas avec moyenne générale entre 9.50 et 9.99 :

3.1 Étudiant [Nom:....., Matricule L1-2026-045] : Moy 9.85/20. Échec ANAT1 8/20, BIOC1 9/20.
Décision : AJOURNÉ. Motif : 2 UE fondamentales <10. Art 12 Règlement. 2e session Août.

3.2 Étudiant [Nom]:....., Matricule L1-2026-078: Moy 9.92/20. Échec BPHY1 7/20 seule.
Décision : ADMIS PAR COMPENSATION. Motif : Moyenne géné >9.5 + 1 seule UE <10 + UE non fondamentale. Art 12 al 2.

3.3 10 autres cas en Annexe 2.

IV. RÉSULTATS FINAUX SEMESTRE 1
4.1 Admis sans dette : 52 étudiants = 45.2%
4.2 Admis avec dette max 6 crédits : 18 étudiants = 15.7%
4.3 Ajournés 2e session : 38 étudiants = 33.0%
4.4 Exclus pour 3 absences TP : 7 étudiants = 6.1%

4.5 TOTAL : 115 = 100%

V. MENTIONS
Grande Distinction >16 : 3 étudiants [Liste Annexe 3]
Distinction 14-15.99 : 12 étudiants
Satisfaction 12-13.99 : 28 étudiants
Passable 10-11.99 : 27 étudiants

VI. FRAUDE
Cas 1 : [Nom, Matricule L1-2026-112]. Tricherie examen Anatomie. Sanction : 0/20 UE + Blâme. Art 20 Règlement.

VII. CLÔTURE
Aucun recours sous 48h. Résultats affichés ce jour 20/02/2027 à 17h00.
PV signé par tous membres. Séance levée 17h30.

Fait à Kinshasa, le 20 février 20….

Le Président

Le Secrétaire

Les Membres

_____ _____ 1. _____ 3. _____

Doyen SGA Adj 2. _____ 4. _____

Délégué UNIKIN

Annexes obligatoires : 1. Liste présents/absents 2. Détail cas 9.50-9.99 3. Liste mentions 4. PV fraude

Règles ESU : 1 PV/semestre x 6 semestres = 6 PV pour Licence. Stockage numérique + papier 30 ans. Contrôle ESU inopiné.